

PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{ER} DECEMBRE 2025

Le lundi premier décembre deux-mille-vingt-cinq à dix-sept heures, le Conseil municipal, convoqué le mardi vingt-cinq novembre deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Louis NEGRE, Maire de Cagnes-sur-Mer et Président Délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs

Louis NEGRE, Roland CONSTANT, Sarah LESCANE, François POUTARAUD, Rosette GERMANO, Richard LEMAN, Corinne GUIDON, Alain GAGGERO, Chantal GERMAIN, André RIHAN, Amandine ARNAUD-PIHOUEE, Jean-Marc HADDAD, Noëlle PALAZZETTI, Romain ALLEMANT, Pierrette ALBERICI, Laurence TRASTOUR-ISNART, Nicolas DELWICH, Nathalie AZOULAY, Sébastien SALAZAR, James NICOLAI, Aurélie GUIRADO-ARNAUDO, Yvan SKOTTUBA-STEPAN, Margaux RAVARY, Jean-Claude PEGUILLET, Annie ROSELIA, Bernard MOURET, Gaëtane DEREPA, Hassan GOUMRI, Valérie BRUNELLI-GORZEGNO, Loïc TOSCANO, Céline GUIVARCH, Carine PAPY, Marie ROFIDAL, Raphaël ROFIDAL, Lionel DOLCIANI, Philippe TOUZEAU-MENONI, Michel LEBON, Karin HARTMANN, Isabelle UTRAGO, Jean-Paul PEREZ.

POUVOIRS RECUS DE : Mesdames, Messieurs

André RIHAN à Sarah LESCANE jusqu'à son arrivée,
Paul BENSADOUN à Roland CONSTANT,
Aurélie GUIRADO-ARNAUDO à François POUTARAUD jusqu'à son arrivée,
Bernard SONGY à Alain GAGGERO,
Raphaël ROFIDAL à Marie ROFIDAL jusqu'à son arrivée,
Daniel MAGUIN à Lionel DOLCIANI,
Karin HARTMANN à Michel LEBON jusqu'à son arrivée,
Josiane PIRET à Jean-Paul PEREZ.

ABSENTS : Mesdames, Messieurs

Dominique SCHMITT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur ALLEMANT Romain

QUORUM : 36 Conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice.

* * *

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h00 et passe la parole au Secrétaire de séance, M. Allemant, qui procède à l'appel des présents. Il passe ensuite à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 1^{er} octobre 2025, approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Puis il ratifie les 115 décisions prises pendant l'intersession et la liste des marchés, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

* * *

Arrivée de Raphaël ROFIDAL à 17h15

Arrivée d'André RIHAN à 18h10

Arrivée de Karin HARTMANN à 18h25

Arrivée d'Aurélie GUIRADO-ARNAUDO à 19h09

QUORUM : 40 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice.

M. LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, nous allons ouvrir cette séance du conseil municipal du lundi 1^{er} décembre à 17 h, en vous remerciant les uns les autres de votre présence. On fait entrer le public qui, pour cette dernière séance du conseil municipal de 2025, est venu nombreux se renseigner. À tous nos collègues, je vois ceux qui sont pour et ceux qui sont contre.

La salle est trop petite ! C'est la première fois que l'on voit autant de monde, il doit se passer quelque chose. Il y a des visages nouveaux ici que l'on n'a jamais vus avant. On les salue. Vous êtes les bienvenus. Fermez la porte parce qu'il fait froid. On est tous très heureux d'accueillir autant de monde pour la séance du conseil municipal. Vous êtes venus pour entendre les bonnes nouvelles que je vais vous annoncer. Papa Noël est là, vous ne serez pas déçus de votre déplacement. La presse arrive.

Je déclare ouverte la séance du lundi 1^{er} décembre. Je donne immédiatement la parole au secrétaire de séance, M. Allemant, pour faire l'appel.

[M. Allemant procède à l'appel.]

Nous allons commencer par rendre hommage à un de nos anciens collègues, Pierre Renaldi, dont je voulais saluer l'action en tant que conseiller municipal de 1989 à 1995, sous Mme Sauvaigo, et dont le décès est survenu le 6 novembre dernier. Il était membre de la commission municipale des ports et des plages, de la vie associative, du développement économique, de l'emploi et de la formation des jeunes. Je voudrais vous demander une minute de silence.

[L'assemblée se lève et observe une minute de silence à la mémoire de M. Pierre Renaldi.]

Je vous remercie.

Vous avez un micro-baladeur. L'huissier se balade avec son micro. Il vous voit, il vient, il vous passe le micro. Vous prenez le micro, vous parlez, et puis vous lui rendez le micro.

Chers collègues, je vais d'abord demander l'approbation du PV du Conseil du 1^{er} octobre 2025.

[M. le Maire procède au vote.]

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS MUNICIPALES

Une information vient de tomber. Le président de la Casa du Cros a obtenu le feu vert de son bureau politique. J'ai découvert qu'il avait un bureau politique. C'est impressionnant. Le bureau politique, cela nous rappelle, Monsieur Perez, des années antérieures. Le bureau politique lui a donné le feu vert pour rejoindre, peut-être chez vous, le RN. Je ne sais plus où on en est. Au moins les choses sont claires et limpides. On avait déjà constaté une attirance particulière.

D'ailleurs, tout le monde l'avait vu, c'était public. On pensait pouvoir éventuellement le récupérer en discutant avec lui, mais cela n'a pas donné grand-chose. Il a eu du mal, parce que vous vous souvenez tous de cette photographie. Il n'y a pas 15 jours. C'est une volonté délibérée. Mme Piret n'est-elle pas là ? Est-elle absente pour le dernier conseil de l'année ? Je vous vois, Monsieur Perez, mais vous, cela ne m'étonne pas.

Je constate aujourd'hui que notre ami Jean-Pierre Woignier rejoint le Rassemblement National. Comme il m'arrive d'être un peu taquin de temps en temps, je me demande si c'est de l'intérêt général ou l'intérêt particulier. On peut se poser la question. En tous les cas, les gens se la posent. La deuxième question est davantage taquine encore. J'ai vu et j'ai lu les 80 pages de propositions pour améliorer la ville de Cagnes-sur-Mer. On ne peut pas dire qu'il ait oublié grand-chose ni dans le sport, la culture ni le reste. Très bien. J'ai fait le total, je suis à des centaines de millions d'euros de dépenses. En revanche, cela m'interpelle, parce que je veux bien que l'on se prenne pour Pharaon, mais, à ce point-là, cela fait beaucoup. Surtout quand le Pharaon n'a pas d'argent.

La question que je pose est la suivante. Pour le prix de 10 membres de la liste de Bryan Masson, combien va-t-il obtenir en face sur l'ensemble des quelques centaines de millions de projets qu'il a proposés ? Cela m'intéresse de savoir combien il obtiendra. Parce que les 10 places, c'est simple, ce matin, un membre éminent du Rassemblement National a encore proposé à un collègue ici présent, un adjoint, de venir au Rassemblement National. Ce qui fait que l'on peut penser, en tous les cas, d'aucuns le pensent, que l'on a un peu de mal au Rassemblement National. On y arrivera, il n'y a pas de problème, mais on a un peu de mal à trouver du monde. Pourquoi pas offrir 10 places à M. Woignier ? Il aurait pu en demander 12, cela aurait été la même chose, mais ce n'est pas cela le plus important.

Le plus important sur les 80 pages, et je vais m'y intéresser, c'est de savoir combien de dossiers proposés par la Casa du Cros seront retenus par le Rassemblement National. Bien entendu, vous me connaissez : comment seront-ils financés ? Quand je vois que le Rassemblement National a voté quelques dizaines de milliards de plus d'impôts, je m'attends à tout. J'ai des défauts, mais je ne suis pas naïf. Les Cagnois ne le sont pas non plus. Cela sera un peu difficile de balader les gens uniquement avec des promesses : « paroles, paroles, paroles ! ».

J'attends la suite de cet événement. Finalement, c'est un constat que nous pouvons faire depuis le 8 mars. Il penchait et il est tombé. Il penchait beaucoup. Je voudrais passer à quelque chose de plus revigorant.

Madame, je vous en prie.

Mme UTRAGO.- Nous vous tiendrons au courant, en temps et en heure.

M. LE MAIRE.- C'est sympathique.

Mme UTRAGO.- Ne vous inquiétez pas, vous serez au courant. On leur souhaite.

M. LE MAIRE.- C'est le moins que vous puissiez faire. Vous avez 10 candidats supplémentaires dans une liste de 45. C'est un certain nombre, quand on a du mal à en trouver.

Mme UTRAGO.- On n'a aucun mal à trouver du monde, ne vous inquiétez pas.

M. LE MAIRE.- Si l'on propose à mes adjoints proches de venir, cela signifie que l'on a un problème. Sinon, on ne propose pas. Je n'ai pas demandé à M. Tribuiani de venir. Je n'ai pas demandé. J'aurais pu, mais je ne l'ai pas fait.

Mme UTRAGO.- [Hors micro] Je ne suis pas au courant.

M. LE MAIRE.- Vous n'êtes pas au courant de tout, visiblement. Je ne sais même pas si vous serez sur la liste. Voyez-vous, j'ai vu qui était au premier rang sur la photo. Il y a une certaine dame Piret qui n'est pas là ce soir. C'est dommage parce qu'elle est en première ligne. Sur toutes les photos, elle est toujours en première ligne avec vous. Elle mouille sa chemise, encore plus que vous, madame.

Peut-être que j'en sais plus que vous. Je ne suis pas sûr, avec les échos qui sont les miens, qu'elle soit en position, d'être peut-être même éligible. Elle mouille sa chemise, elle en fait des choses. Vous y serez, vous, madame. C'est ce que je peux vous dire, et je le comprends.

Nous allons passer à quelque chose de plus réjouissant, que vous aimez bien, madame : la cause animale.

Mme UTRAGO.- [Hors micro] Oui.

M. LE MAIRE.- Je savais que j'allais vous toucher dans le bon sens. Il arrive que l'on ait des points d'accord, de temps en temps, entre citoyens. Chantal m'a demandé la parole. On lui donne la parole.

Mme GERMAIN.- On devait parler du parc des Lucayas, puisqu'une partie du parc va être réservée aux animaux avec un parc d'agilité.

Depuis la prise de fonction de ma délégation, j'ai rencontré toutes les associations partenaires de la commune. J'ai rencontré tous les vétérinaires, tous les services municipaux et des personnes

individuellement. Des citoyens sont très impliqués dans la cause animale. J'ai rencontré tous ces gens.

Un collectif des Amis des animaux de Cagnes a demandé à faire une marche des animaux. Il y avait environ 200 personnes, beaucoup de monde à cette marche.

[Photos.]

On a également mis en place la deuxième plage pour chiens, à l'entrée de Cagnes-sur-Mer. La première est à l'entrée ou à la sortie au niveau de Villeneuve-Loubet. En revanche, la nouvelle est après le CLJ, à l'entrée entre Saint-Laurent et Cagnes. Cette deuxième plage permettra à nos amis canins de se baigner sans problème.

Ensuite, j'ai fait la demande du label « Ville amie des animaux ». Une réunion s'est tenue le mois dernier et il semblerait que nous ayons eu un score exceptionnel, puisque cela sera validé le 12 décembre. On aura le label Trois pattes de suite.

M. LE MAIRE.- *J'ai reçu un courrier du Conseil régional me disant qu'un comité d'évaluation s'était réuni, comme ils le font d'habitude, en octobre 2025 et qu'il avait proposé d'attribuer : « le label 2026 aux communes suivantes [...] Une patte à Bandol, Brignoles, Avignon et Grasse », puis « Deux pattes à Martigues, Levens et Draguignan », et enfin « l'obtention du label Ville Amie des Animaux, Trois pattes pour une durée de 3 ans à plusieurs communes, notamment celle de Cagnes, parce que leur candidature est jugée excellente ». C'est écrit dans le texte. C'est remarquable que le travail fait en peu de temps, depuis que tu es arrivée, soit un bouleversement complet. Je suis moi-même étonné. Je discute avec les gens. Ils me le disent. Le travail fait par Chantal et son équipe pour la commune de Cagnes-sur-Mer en faveur des animaux est un travail remarquable.*

Cela sera délibéré en séance plénière prochainement. Il nous est proposé par la commission spécialisée d'obtenir Quatre pattes, c'est-à-dire le maximum pour des compagnons à quatre pattes.

Mme GERMAIN.- *Il manque une patte.*

M. LE MAIRE.- *Prochainement, on aura droit à cela. On continue. Je vous donne la parole. Il n'y a pas de problème.*

Mme GERMAIN.- *Le 7 novembre, nous nous sommes réunis avec toutes les associations, les différents services, les associations qui s'occupent d'une part de la faune sauvage aviaire, mais également de la faune domestique, des animaux domestiques, et avec les services de police, etc., pour mettre ensemble une politique commune afin de déterminer quelles étaient les actions que l'on pouvait faire quand on trouve un animal, par exemple, et vraiment trouver une action commune.*

Cette réunion est le début d'un long travail, puisque l'on va commencer maintenant à faire des réunions avec uniquement d'une part la faune aviaire et la biodiversité, et d'autre part tout ce qui concerne la faune des animaux domestiques.

Pour l'instant, des îlots de chats errants sont suivis avec une aide financière pour aider les personnes âgées à financer la nourriture. Ces animaux vont être capturés pour être stérilisés, identifiés et mis en refuge pour être adoptés.

Il y a également l'organisation de rencontres entre l'école et les associations qui permettent aux enfants d'être sensibilisés au bien-être animal et par la même occasion, de sensibiliser leurs parents. En même temps, ils font des collectes.

Il y a eu l'inauguration de la maison des animaux, l'ARPA, qui est une maison à Cagnes. Ils ne veulent pas trop que l'on sache leur adresse parce qu'ils ne veulent pas que l'on dépose des animaux devant leur porte, mais c'est une maison. Ce n'est pas un refuge, c'est vraiment le Negresco pour les animaux. Il s'agit d'une maison obtenue en legs. Un travail fabuleux y est fait par des personnes qui aiment les animaux. C'est dommage que Mme Hartmann ne soit pas là parce que l'on a été ensemble la voir et elle a été aussi emballée par cette maison.

On a également la formation de Cagnois bénévoles à la capture des chats errants grâce aux Chats du Mercantour. Ils vont prêter le matériel et le support d'apprentissage.

On est en train d'élaborer le guide « Mon animal en ville » qui sera sûrement mis en ligne.

Je dois avouer que je reçois environ une trentaine d'appels téléphoniques et de messages par semaine pour toutes ces questions sur la cause animale, parce que c'est vrai que c'est quelque chose qui touche énormément les personnes. On est en train de travailler avec l'épicerie solidaire animale à Cagnes pour améliorer son travail puisqu'elle fait un super travail pour pouvoir aider les personnes en difficulté à conserver leurs compagnons quand ils ont des problèmes financiers.

Également, une convention est en réflexion pour pouvoir accueillir les animaux lors de l'hospitalisation ou même de l'incarcération de leur propriétaire pour que leur animal puisse être accueilli.

M. LE MAIRE.- *Merci, Chantal. C'était une présentation de ce qui a été proposé par Chantal depuis qu'elle a cette délégation, c'est-à-dire une vision et un plan complet d'action à tous les niveaux. Ce qui m'a plu, ancien enseignant que je suis, c'est que l'on éduque non seulement les adultes, mais également les enfants, parce que de ce côté, il y a aussi beaucoup à faire. C'est une éducation qu'il faut reprendre avec les jeunes enfants qui seront les futurs citoyens de demain, qui seront à notre place.*

On constate que les écarts de certains enfants par rapport à leur situation, par rapport à d'autres personnes, sont dus à un manque d'éducation. Ce n'est pas qu'ils sont mauvais. La maltraitance envers les animaux, c'est aussi quelque chose qui relève de l'éducation. On n'apprend pas aux enfants à respecter les animaux. Le fait d'avoir dans cet ensemble une politique d'éducation, de respect envers les animaux rentre tout à fait dans la philosophie qui est la nôtre et montre bien tout le travail qui reste à faire.

On aura tout à l'heure une information qui ne concerne pas les animaux, mais l'attitude que nous pouvons avoir en société envers la moitié du genre humain.

Monsieur Perez, vous avez demandé la parole.

M. PEREZ.- *Merci, Monsieur le Maire. Vous savez, j'aime tellement les animaux que j'en ai toujours eu. J'ai eu jusqu'à dix chats à la maison. Actuellement, j'ai un chien, j'ai un patou qui est excellent. Il pèse 45 kg et il est formidable.*

M. LE MAIRE.- *Tout cela, c'est pour nous faire peur.*

M. PEREZ.- *Je remercie Mme Germain pour ce qu'elle fait. Merci beaucoup pour la cause animale. Cependant, depuis 30 ans que je vous connais, Monsieur le Maire, vous avez toujours ignoré la cause animale. C'est dommage que Mme Hartmann ne soit pas présente, parce que c'est elle qui vous l'aurait dit et pas moi. Elle l'aurait dit d'une autre façon, mais elle vous l'aurait tout de même dit. Vous n'avez jamais pu aimer les animaux, et c'est bien connu des Cagnois. Cependant avec les élections arrivantes, vous trouvez un créneau pour passer la patte aux gens qui aiment les animaux. Mais, avec vous, il faut se méfier, car cela ne cassera pas trois pattes à un canard.*

Mme GERMAIN.- *On découvre que vous avez des animaux, Monsieur Perez. Connaissez-vous la vie privée de M. le Maire ?*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Je le connais depuis 30 ans.*

Mme GERMAIN.- *Connaissez-vous la vie privée de M. le Maire ? Non ? M. Le Maire a des animaux, déjà, et il a un respect énorme. Je peux vous le dire, si j'ai cette possibilité de travailler à fond sur cette cause animale, c'est aussi que je suis aidée et épaulée par M. le Maire. Je n'ai pas non plus tout inventé.*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Pourquoi ne s'en est-il pas préoccupé avant ?*

M. LE MAIRE.- *Monsieur Perez, on est deux sur la même barque. J'ignorais votre vie privée. Vous n'aviez pas un, pas deux, pas trois, vous en aviez eu dix. Je l'ignorais, je ne vous ai jamais entendu l'évoquer en conseil municipal. Louis Nègre n'est pas bon, Jean-Paul Perez, ce n'est guère mieux. Contrairement à vous qui tirez toujours vers le bas, moi, non. Je constate que, plutôt que de toujours descendre et de toujours viser le caniveau, parce que peut-être vous y plaisez, je préfère Chantal, qui nous tire tous les deux vers le haut.*

Vous êtes obligé de reconnaître que ce qu'elle fait, c'est du bon travail...

M. PEREZ.- [Hors micro] *Oui.*

M. LE MAIRE.- *Je l'ai félicitée parce que je préfère les gens qui nous aident à élever le niveau. Je préfère les gens qui essaient de nous faire travailler plus et mieux efficacement. Vous êtes quelqu'un de satisfait, je suis un perpétuel insatisfait. J'estime que, quand j'ai fait 100 choses, il en reste de toute manière 10 000 derrière.*

Il y a un autre domaine où je vous ai bien entendu, que l'on va voir tout à l'heure. Quand l'on m'aide à progresser, quand l'on m'aide à être meilleur, quand l'on fait en sorte que la commune, grâce à l'action de A, de B ou de C, fait quelque chose de plus positif que ce qu'elle faisait avant, ne crachez pas dans la soupe. Dites merci.

Au lieu d'attaquer bassement devant tout le monde en vous demandant ce que vous allez pouvoir dire, vous notez, vous lisez votre papier, mais ce n'est pas cela. La politique, c'est noble, Monsieur Perez. Ce n'est pas uniquement tirer vers le bas. La politique, c'est de dire : « Chantal est arrivée, cela se voit, merci à Chantal et c'est tout ». Vous n'êtes pas obligé de rabaisser d'autres personnes. Vous pouvez dire tout simplement merci à Chantal.

Mme GERMAIN.- *Juste pour information, la délégation existe depuis plusieurs mandats.*

M. LE MAIRE.- *Vous vous tirez une balle dans le pied. Voulez-vous que l'on vous rappelle qui était à la délégation animale avant ?*

M. PEREZ.- *Il y a un patron ici, non ?*

M. LE MAIRE.- *Vous n'avez pas aidé Mme Piret. C'est dommage, mais c'est comme cela, c'est la vie.*

Mme TRASTOUR-ISNART.- *Merci, Monsieur le Maire. Chantal vient de le rappeler. Vous venez de le rappeler, Monsieur le Maire. La cause animale a toujours été une délégation que vous avez donnée à un élu. Vous laissez beaucoup de liberté aux élus pour pouvoir travailler. Chacune et chacun d'entre nous travaillons. Je veux saluer le travail de Chantal. Je veux vraiment la remercier et la saluer.*

[Applaudissements.]

Tout simplement parce qu'elle nous a enlevé un peu de travail à toutes les deux, mais c'est très bien, merci. Je pense à l'épicerie solidaire où c'est Pierrette et moi-même qui avons reçu au départ la personne qui voulait la créer, et qui avons essayé de l'accompagner. C'est très bien que Chantal l'ait pris à bras le corps et qu'aujourd'hui elle ait pu faire quelque chose, quelle ait pu mettre quelque chose en place avec la cause animale et avec les différentes associations.

Je pense à la plage pour les chiens, j'avais reçu des Crossois qui demandaient une plage supplémentaire, Chantal s'en est occupée. Merci, Chantal. Également pour le parc d'accueil qui va passer en délibération, on voit qu'il y a des avancées notables.

Le maire tout seul ne peut rien faire. C'est pour cela qu'il y a une équipe. Quand cette équipe prend les choses à bras le corps, les choses fonctionnent bien. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- *Bien. Nous terminons en vous tirant le chapeau à vous, Madame Utrago. Pourquoi vous ? À la différence de votre collègue d'à côté, vous n'avez pas pensé à tirer vers le bas. Vous avez salué et applaudi. Merci. Je préfère avoir des collègues qui sont des adversaires*

politiques incontestables, mais qui ont l'honnêteté intellectuelle de dire : « OK, bon, ils ont été bons là ». Il m'est arrivé de dire de temps en temps à l'opposition : « Vous êtes meilleurs que nous ». Attention, cela ne me gêne pas. C'est pour cela que je vous remercie. Vous voyez ? C'est la différence entre ceux qui visent les bas fonds et d'autres qui essaient simplement de surnager, de faire un peu plus, un peu mieux.

Ensuite, j'ai une flopée d'informations, à commencer par la Fête de la Châtaigne, où l'on n'a jamais vu certains d'entre vous et d'autres qui ne sont pas venus parce qu'ils m'ont dit ne pas avoir trouvé de place de stationnement. C'est une manifestation qui a atteint un niveau extrêmement élevé. Selon la police nationale, il y avait au minimum 25 000 personnes. Elle explose littéralement, c'est formidable. C'est ce que l'on est capables de faire à Cagnes, tous ensemble. Je lie l'opposition, parce qu'il n'y a pas de problème, il n'y a pas d'opposition. Sur la Fête de la Châtaigne, on est tous d'accord.

On travaille pour Cagnes d'abord, et l'on travaille ensuite pour nos partis respectifs. Je suis heureux de constater que la Fête de la Châtaigne fait l'unanimité. Quand on a autant de monde qui vient à Cagnes, vous avez peut-être discuté avec les commerçants ouverts, ils ne se sont pas plaints de cette attractivité, au contraire.

Je constate, et je parle sous votre contrôle, quand on dit que Cagnes est une ville sûre, vous en avez la preuve. Je rappelle que l'on a eu plus de 25 000 personnes, aucun filtrage – tout le monde peut venir de tous les coins de la Terre – et aucun trouble à l'ordre public. Zéro ! Tandis qu'un collègue dans une ville pas très loin de chez nous a dit qu'il ne faisait plus de manifestations importantes, parce qu'il était inquiet des troubles à l'ordre public.

À Cagnes, nous pouvons accueillir 25 000 personnes et il n'y a pas de trouble à l'ordre public. C'est vrai qu'il y a la police, la police municipale, que l'on surveille tous. On fait tous très attention. Mais, il n'en reste pas moins que c'est un exemple concret de la sécurité. On peut toujours dire que l'on manque de sécurité. On peut le dire, mais je démontre que la sécurité existe à Cagnes. Elle n'est pas parfaite, je n'ai jamais dit qu'elle était parfaite, mais elle atteint un niveau qui fait que nous sommes en tête du peloton plutôt que derrière.

Je regarde quels sont les investissements faits par les uns et par les autres dans la sécurité, et au-delà des investissements, je regarde les résultats. Les résultats à Cagnes, c'est la méthode cagnoise. Certains ici débarquent, ils ne savent pas ce que c'est que la méthode cagnoise. La méthode cagnoise consiste à faire plus avec moins.

On a 20 % de recettes en moins que la moyenne de la strate. Savez-vous ce que cela veut dire, 20 % ? Prenez votre salaire et vous le baissez de 20 %. Vous voyez un peu ce que cela donne. Nous, nous avons 20 % de recettes en moins que la moyenne de la strate, parce qu'il est impossible de toucher à la DGF, qui remonte à Pépin-le-Bref. On m'a dit que si l'on touche à Cagnes, il faut toucher à tout le monde. Il y a 35 000 communes. On a été massacrés il y a 40 ans, 50 ans. Depuis, on ne peut plus y toucher.

Monsieur Perez, par rapport au nombre d'habitants, par rapport à la moyenne des communes, nos subventions de l'État, notre DGF (la dotation globale de fonctionnement) est inférieure à celle des autres communes équivalentes, parce qu'il y a 40 ou 50 ans, ils ont fait un choix là-haut à Paris. On ne peut pas y toucher parce que sinon, il faudrait remettre à plat – d'ailleurs, cela m'a été répondu officiellement – les 35 000 communes si l'on commence à toucher à ce sujet.

Nous sommes donc lésés. Avec 20 % de recettes en moins, j'attends de voir ce que M. Woignier va obtenir. Quand on a ce monde qui vient à Cagnes-sur-Mer, qui fait tourner l'économie et que l'on est capable de réaliser une manifestation aussi importante, je rends hommage, quant à moi, à tous les bénévoles. Richard, merci. C'est lui qu'il faut applaudir pour la Fête de la Châtaigne.

[Applaudissements.]

Tout à l'heure, la cause animale était signée Chantal. C'est là où vous vous apercevez, comme l'a très bien dit Laurence, que dans l'équipe, le maire, c'est le chef. Mais, s'il n'a pas de gens qui l'accompagnent, il n'est pas bon. Il a besoin de gens qui l'accompagnent et qui deviennent

particulièrement efficaces et performants. Comme vous le voyez, il y a deux exemples, ce n'est pas dans l'ordre.

La Fête de la Châtaigne, c'est une réussite parce qu'il la maîtrise complètement désormais. Il gère cela et je remercie non seulement les bénévoles, le collègue et les collègues qui ont participé, parce qu'il y en a eu plusieurs. Je remercie les services parce que, depuis 5 h du matin, ils se sont coltiné la Fête.

Je suis sans doute au sommet de la pyramide locale, mais imaginez que les services fonctionnent mal : vous auriez de mauvais résultats à la Fête de la châtaigne, quelle que soit la bonne volonté de Richard et des bénévoles. Ce sont des ensembles. Si l'ensemble fonctionne, en général, c'est plutôt bon signe pour la santé.

La Fête de la Châtaigne a vraiment été une très grande satisfaction. On a brûlé, grillé une tonne de châtaignes, 300 litres de vin chaud, et tout cela offert par la Ville. On a eu 120 exposants, 10 restaurants traiteurs partenaires pour la daube à la polenta, 10 prestataires et 10 musiciens. La Ville de Cagnes-sur-Mer fait des manifestations qui attirent tout le département sans aucun incident. C'est ma fierté qu'il n'y ait aucun incident.

En revanche, le travail qui a été fait en amont pour éviter l'incident, c'est un travail qui a 30 ans d'âge. Monsieur Perez, vous voyez, cela fait 30 ans que je fais passer un message à qui veut l'entendre. Ce message, c'est : respect, respect des personnes, respect des règles, respect des biens. Si vous venez à Cagnes-sur-Mer, qui que vous soyez, vous êtes respecté, mais à condition d'être respectable. Madame Utrago est d'accord avec moi. C'est bête, c'est simple, c'est basique, mais on le fait depuis 30 ans.

Monsieur.

M. LEMAN.- *Merci, Monsieur le Maire. Je voulais rajouter que, lorsque l'on va faire des réunions d'organisation à la sous-préfecture pour toutes les grandes manifestations, la sous-préfecture, monsieur le préfet ou le secrétaire général, reconnaît que les dossiers montés à Cagnes-sur-Mer sont exceptionnels.*

Le risque zéro n'existe pas. On a tous les services, vous l'avez dit, la police nationale, la police municipale, la sécurité privée, tout le dispositif anti-intrusion. La seule chose qui nous a été refusée – c'est normal – alors que cela se fait dans d'autres communes, c'est d'avoir un exposant qui vendait des couteaux à la Fête de la Châtaigne. Acheter des couteaux, ce n'est pas interdit, mais le port d'arme l'est. C'est vrai que l'on est vigilant. Les caméras y contribuent aussi. Je remercie le service événementiel.

La sous-préfecture reconnaît vraiment que les dossiers de Cagnes-sur-Mer sont montés au cordeau, que ce soit la Promenade en fête, la Fête de la Châtaigne, toutes les grosses manifestations et les plus petites aussi.

M. LE MAIRE.- *Merci, Richard, de cette précision qui confirme que c'est un ensemble dans lequel il y a plusieurs parties prenantes. Il n'y a pas que Richard, il n'y a pas que X ou Y. Il y a un ensemble.*

Deuxièmement, ce sont des dossiers qui datent de 30 ans, c'est-à-dire que pour arriver à ce niveau de sécurité, ce n'est pas le hasard.

La troisième chose, c'est que, non seulement il y a un ensemble et un niveau de sécurité, mais les dossiers montés entre les services compétents et les élus compétents dans leur domaine sont des dossiers de qualité supérieure à la moyenne. Tu le confirmes [M. Leman], je le sais, le préfet me l'a dit. Nous sommes bien perçus par les institutions parce que l'on a des dossiers vraiment très bons, de très haut niveau. Il ne manque pas quelque chose dans le dossier. En conclusion, quand on va déposer un dossier à la préfecture, au conseil régional, au conseil général ou ailleurs, on obtient satisfaction.

Je le dis pour ceux qui sont en face de moi, c'est compliqué, parce que c'est beaucoup, beaucoup de travail en amont. Il ne suffit pas de dire : « Demain, j'ai la fête X ou Y, je vais faire un dossier ».

Cela demande beaucoup de temps pour arriver à faire en sorte que le dossier soit complet, qu'il réponde bien à l'attente des institutions. Cela demande, j'allais dire, un métier. En fait, cela devient un peu compliqué avec toutes les normes françaises qui s'appliquent. C'était l'information sur la Fête de la Châtaigne. Encore une fois, merci à tous ceux qui nous ont permis cette réussite.

J'enchaîne un peu en vrac. Les illuminations de Noël : vous n'avez jamais été aussi nombreux à venir. J'ai remercié le député de sa présence parce qu'il était là.

Tant qu'à faire, c'est bien. On est adversaires politiques, c'est parfait. Il y a des thèses différentes. C'est la démocratie. Je le dis à haute et intelligible voix ici : autant je déteste ceux qui tirent vers le bas cette démocratie, autant j'apprécie l'échange.

Je vous le dis, Madame, en face, vous représentez le Rassemblement National. Ce n'est pas exactement la même chose pour moi. Mais, j'apprécie, parce que les Cagnois auront le choix. Ils auront une version A, une version B et ils choisiront. C'est parfait, car c'est le symbole même de la démocratie. C'est quelque chose que nous tous devons respecter. Faites ce que vous voulez, mais évitez de descendre trop bas parce que c'est vous qui serez éclaboussé. Je ne suivrai pas, M. Perez. Je vous suivrai, vous, Madame, mais pas M. Perez. Si M. Perez veut descendre, il descend au 4^e sous-sol, c'est son problème, ce n'est pas le mien.

J'ai toujours refusé de descendre le débat démocratique à un débat de charretier ou de caniveau avec tout ce que l'on peut y voir. Il est vrai que l'on voit mille choses sur les réseaux sociaux. Que les gens qui descendent à ce niveau, ils y restent. Cela ne me touche pas parce que je ne lis pas, donc cela ne m'éclabousse pas. Je ne sais même pas.

Il y en a d'autres qui disent : « Ne vous inquiétez pas, deux fois plutôt qu'une », mais je n'ai pas envie de changer. Je ne changerai pas. Cela fait depuis 1995 que je suis comme cela. M. Perez pourra faire tout ce qu'il veut. Il ne me traînera pas dans la boue. Je le dis publiquement. Merci d'avoir cet échange, je le dis avec plaisir. C'est un échange qui est profitable et qui est positif pour les citoyens. Ce sont eux qui décident et personne d'autre.

Les citoyens, ils auront tout en main, tout le matériel. Ils verront, ils regardent et après, ils font ce qu'ils veulent. Encore une fois, je fais et l'on essaie avec toute mon équipe de faire au mieux. En face, on essaie de faire au mieux aussi. C'est de bonne guerre. C'est ainsi qu'il faut faire. Mais après, c'est le citoyen qui décide et c'est lui qui a toujours raison. Le souverain, en démocratie, c'est le peuple.

Cela m'amène aux illuminations de Noël où je remerciais tout à l'heure la présence du député. Nous avons engagé plus de 200 000 €. J'ai vu sur les réseaux sociaux que certains se plaignent qu'au fin fond de tel impasse, on n'a pas mis l'éclairage de Noël. S'ils veulent participer, éventuellement, ils sont les bienvenus. 200 000 € d'argent public ! On ne demande rien aux commerçants. Rien ! Si maintenant, certains veulent participer... Certains citoyens illuminent leur balcon, ils n'ont rien demandé, aucune subvention à la mairie.

D'ailleurs, le hameau du Val-Fleuri va le refaire cette année, j'ai vu qu'ils étaient en plein préparatif. Ils sont devenus une gloire nationale. Madame Utrago, ils ne vous ont rien demandé ?

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *C'est super.*

M. LE MAIRE.- *Ils ne vous ont pas demandé un peu d'argent ? Non ? À moi non plus, et on les saluera ensemble. On dira à ces citoyens, dont je ne sais pas du tout ce qu'ils votent, ce qu'ils pensent, je m'en fiche, qu'ils honorent Cagnes. Ils sont capables de me déplacer les télévisions nationales alors que, tous les deux, on n'y arrive pas. Je dis merci à ces citoyens qui se sont pris de passion pour faire de mieux en mieux chaque année.*

Je suggère à tous ceux qui sont ici d'aller les voir parce que la reproduction, excusez du peu, de la chapelle du Cros a été faite en fonction des vraies dimensions. Ils n'ont pas grossi le clocher ou le toit. Ils ont tout fait à la dimension. C'est un modèle réduit. Attendez, il y a du travail derrière. Ils me disent que cela fait des mois et des mois de travail. Bravo à ces citoyens plus ou moins anonymes.

Le conseil municipal peut se féliciter, dans les illuminations de Noël, de participer avec son budget et en même temps de dire à ses citoyens merci et bravo pour Cagnes-sur-Mer. Ce soir, j'aimerais bien que vous applaudissiez les citoyens anonymes.

[Applaudissements.]

Cela nous évite d'avoir la grosse tête. Comme les citoyens anonymes, nous avons un poste, une responsabilité, une fonction, mais en même temps, on conserve deux bras, deux jambes, pas plus, pas moins. Je lis que l'on a 116 arbres illuminés, dont 72 palmiers, 106 motifs sur poteau, 43 motifs transversaux. On est au bord de mer, place du château, et tout cela sans aucune participation demandée à qui que ce soit. C'est la commune qui paye, c'est bien normal. Il n'y a jamais eu autant de monde au sapin de Noël. Merci à tous ceux qui sont venus.

Il y aura un sapin de Noël au quartier du Béal. On va faire une action particulière, parce que ce quartier a beaucoup souffert des travaux qui ne sont pas terminés, loin de là. On fait pour eux et pour ce quartier une action particulière. Trente commerçants bénéficieront d'un sapin de Noël, d'un kit de décoration et du tapis rouge. Tous ceux qui l'ont souhaité l'auront. Ce sera distribué demain, le 2 décembre. Un père Noël en plus sera installé, demain, sur l'esplanade Simone Veil.

M. Touzeau-Menoni a demandé la parole.

M. TOUZEAU-MENONI. - *Merci, Monsieur le Maire. Je suis passé aux illuminations de Noël et vous dites que vous n'avez jamais vu autant de monde. J'ai vu 100 personnes. J'ai vu de la sécurité, des pompiers, des employés communaux qui viennent assurer leurs primes. Mais, je n'ai pas vu grand monde, excusez-moi.*

[Protestations de l'assemblée.]

Depuis le début de ce conseil, excusez-moi, mais on est dans le « tout va bien, tout est merveilleux ». Une adjointe qui arrive, qui est là depuis 2 mois et les résultats sont fantastiques. Vous vous massez vous-même, vous vous glorifiez vous-même. Je vous ferai remarquer, ce que je vous ai dit une fois sur les réseaux sociaux : « Regardez bien la pièce, elle est fermée, et, ici, vous êtes majoritaires, mais à l'extérieur, vous n'êtes pas chez vous ». Vous avez beau penser et dire, parce que cela vous fait du bien, que tout va bien dans la rue, que l'on s'occupe des animaux, c'est fantastique. Monsieur le maire découvre des cygnes. Depuis 3 mois, il y a des cygnes à Cagnes-sur-Mer. Je trouve cela fantastique.

La faune que je vois, ce n'est pas la même, Madame Germain. Je vois des dealers dans les rues. Allez-vous vous en occuper aussi ? Vous serez la première, et là, je serai derrière vous. Sur le reste, continuons, parce que franchement, cela ne vole pas haut.

M. LE MAIRE. - *CQFD. Il y en a deux qui démontrent...*

M. TOUZEAU-MENONI. - *Quand vous dites que vous ne venez pas sur les réseaux sociaux, j'ai des captures d'écran qui me montrent que le Maire suit mon activité. J'en suis très fier.*

M. LE MAIRE. - *Que personne ne suit. Quand ceux qui râlent auront réussi à faire quelque chose d'intéressant, de positif, on le verra. Râler, taper, dire « non, cela ne va pas » avec un visage heureux et éclairé. Pourquoi pas ?*

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] ... encore 4 mois à tenir.

Mme DEREPA. - *Il y en a assez d'entendre que des bêtises.*

[Discussion générale].

M. LE MAIRE. - *Ne le descends pas. Gaëtane, restes où tu es. Les gens feront la différence. Les Cagnois regardent. Ce sont toujours les mêmes et ils sont toujours négatifs sur tout et sur rien. Monsieur qui vient de prendre la parole vole aussi bas que M. Perez. C'est-à-dire qu'il ne sait même pas que les cygnes sont arrivés grâce à Louis Nègre. Ils ont été mis en place à Cagnes-sur-Mer parce que c'est Louis Nègre qui l'avait souhaité. Il ne le sait même pas.*

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro.] *Votre voisin ne dit pas la même chose...*

M. LE MAIRE.- *On raconte toutes les billevesées de la Terre. On se répand sur les réseaux sociaux, restez-y.*

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro.] *On vous y voit beaucoup, Monsieur le Maire, sur les réseaux sociaux.*

M. LE MAIRE.- *Chaque fois que l'on intervient comme cela, on est négatif. On dit des contre-vérités. On ne connaît même pas l'histoire de sa ville.*

On continue. On va passer ensuite à une autre information que je tenais à vous livrer parce qu'elle a fait beaucoup de vaguelettes. C'est l'hôtel Indigo. On m'a dit qu'ils fermaient. Certains ici ont annoncé qu'ils fermaient. Cela m'a surpris parce que je n'étais pas au courant. Je suis allé les voir directement. Ils ne ferment pas.

Il y a un contentieux entre l'exploitant et le propriétaire des murs. Il y a un redressement judiciaire, mais l'hôtel Indigo se porte bien. Je suis heureux de vous le dire, parce que l'on m'a beaucoup critiqué en me disant : « Quelle idée de faire un hôtel 4 étoiles à cet endroit-là », l'hôtel Indigo marche bien. Il marche tellement bien qu'il est à plus de 80 % de taux de remplissage et que tout va bien, au point que – je vais vous livrer une information – une grande société mondiale de télévision débarque sur la Côte d'Azur et a pris, non pas une semaine, mais 1 200 nuitées à l'hôtel Indigo. Cela vient de tomber, il y a quelques jours : 1 200 nuitées à l'hôtel Indigo. Vous connaîtrez à terme le nom de cette société. Elle est de rang mondial. Ils ont fait la Côte d'Azur et ils ont trouvé que le centre-ville de Cagnes-sur-Mer et l'hôtel Indigo étaient ce qui leur convenait le mieux.

J'ai la preuve par neuf que l'hôtel Indigo, en lui-même, ne pose pas de problème, en dehors du contentieux entre l'exploitant et le propriétaire des murs, qui est un problème privé. Son emplacement est un bon emplacement. C'est un endroit choisi, à travers un appel d'offres fait sur la Côte d'Azur, devant les autres. Après, on peut raconter tout ce que l'on voudra, mais en attendant, c'est le cas.

J'ai ensuite un courrier du préfet qui me dit qu'il souhaite : « Saluer la qualité de la coopération entre les services municipaux et ceux de la circonscription de police nationale de Cagnes, dont les effets positifs se traduisent concrètement au quotidien en matière de lutte contre la délinquance ». Le préfet nous dit par écrit que : « Cette coordination produit des effets positifs » et concrets au quotidien. En effet, on en est tous témoins. « Cette présence policière », dit le préfet, « a été renforcée sur la voie publique dans l'ensemble des circonscriptions de police nationale avec une intensification des contrôles et une hausse nette des interpellations : + 162 à ce jour par rapport à la même période 2024 ».

S'agissant des effectifs, ils sont stables. Vous, comme nous, avez besoin de savoir. « La circonscription dispose de 124 fonctionnaires mobilisés à la fois sur la voie publique et en matière d'investigation pour assurer une couverture complète et dynamique du territoire communal. Je peux vous indiquer que 3 postes sont actuellement vacants avec des recrutements en cours et j'ajoute que 3 postes du corps d'encadrement et d'application de profil officier de police judiciaire et 1 poste polyvalent seront prochainement ouverts dans le cadre d'un appel à candidatures.

Aussi, je souhaite vous assurer que l'État demeure pleinement attentif aux enjeux de sécurité dans votre commune. » On sera tous rassurés maintenant. Enfin : « comme le ministre d'État, le ministre de l'Intérieur a pu récemment vous l'indiquer, une brigade mobile de gendarmerie sera créée dans le cadre du programme 239 brigades de gendarmerie dans le courant de l'année 2026 à Cagnes-sur-Mer ».

On a une police nationale qui fait son travail, qui fait au mieux, dans des conditions que je qualifierais d'anormales, dans la mesure où je trouve que l'on impose à la police nationale toute une série de normes, d'un cadre légal qui ne leur permet pas d'agir autant qu'il le faudrait. J'en veux pour preuve le fait qu'un commissaire de police, malgré son statut, n'a pas le droit de contrôler l'identité d'un citoyen dans la rue. 700 000 personnes, selon le ministre de l'Intérieur, sont en situation irrégulière en France. Cela fait beaucoup. Ce n'est pas 5 000 ou 10 000. Les

700 000 qui se baladent sous nos yeux, les vôtres et les miens, le commissaire n'a pas le droit de les contrôler. C'est la France. Comment voulez-vous qu'on lutte ? Ce n'est pas normal du tout.

Quand le pays veut s'attaquer à un sujet, le narcoterrorisme, quelque part, cela me laisse espérer dans cette situation qui n'est pas mirobolante. Pourquoi ? Parce qu'après les attentats que la France a subis, l'État profond a décidé de réagir et il a mis le « paquet ». Il y a plusieurs milliers de policiers qui ne font que de l'antiterrorisme, matin, midi et soir, ce qui permet d'obtenir les résultats que vous constatez sous vos yeux. On a eu les Jeux olympiques. Les Jeux olympiques, c'est la manifestation numéro 1 dans le monde entier.

[Boîte de chocolat circule.]

On distribue, y compris au grand public. Vous voyez, c'est cela la générosité. Je remercie celle qui a amené la boîte de chocolat. Merci beaucoup, Chantal. Même l'opposition, elle y a droit. Certains veulent prendre ma place dans le public. [Rires.] Je les ai repérés. Ils ont droit au chocolat. M. Perez peut-être un peu moins, mais peut-être n'aimez-vous pas le chocolat ? Aujourd'hui, on a cette possibilité. On va continuer à travailler dans cet esprit.

Si l'État profond ne se dote pas des armes pour lutter contre le narcotrafic, on sera comme en Belgique. En Belgique, cela a tellement dérivé qu'aujourd'hui, il faut protéger tout le monde, y compris les magistrats. Il faut protéger les policiers à cause de la corruption. L'argent généré par le narcotrafic corrompt tout. Dans la lutte contre le terrorisme, avez-vous constaté la chose suivante ? En France, à la veille des Jeux olympiques, manifestation qui, si vous êtes un terroriste, est le moment où il faut vous manifester par... On n'a eu aucune explosion ou acte de terrorisme.

En revanche, on a arrêté, à la veille des Jeux olympiques, trois équipes de terroristes, ils n'ont pas pu. Au même moment, dans ce qui n'est pas précisément une démocratie avancée, en Russie, ils ont eu des centaines de morts dans le théâtre.

Vous comprenez pourquoi, quand les policiers m'expliquent cela, et que le ministre de la Justice qui est venu récemment sur la Côte d'Azur nous explique les dessous des cartes, vous vous apercevez qu'en fait, la France a, à un moment, enfin décidé de réagir contre le terrorisme. La France, y compris dans le cadre démocratique qui est le nôtre, arrive à éviter que l'on ait du terrorisme, alors que, dans un pays qui n'est pas démocratique comme la Russie, ils n'ont pas pu le voir arriver. Bien entendu, à tout moment, on peut toujours avoir un incident de parcours, c'est clair et dramatique. En attendant, cela m'incite à penser que si l'État veut mettre le paquet sur le narcotrafic – il serait temps qu'il le fasse, c'est déjà tard –, si l'on donne aux policiers qui ont envie de le faire, qui ne demandent que cela, les moyens de le faire, à ce moment-là, on y arrivera, nous aussi. Sinon, on deviendra une république bananière et je n'ai pas envie d'être une république bananière.

Voilà pourquoi le préfet nous a indiqué qu'à Cagnes, il n'y avait pas de problème particulier, que l'on avait plus de 124 policiers nationaux. Quant à moi, chose promise, chose due, j'avais dit que, début décembre, on ouvrirait la brigade de nuit. Il y aura 4 agents à partir du 5 décembre, c'est-à-dire vendredi prochain, vous aurez la brigade de nuit qui fonctionne. On aura de l'ordre de 40 policiers municipaux au service de la police municipale à Cagnes.

Je constate et j'ai répondu à la presse qui m'a posé la question : « Vous faites une brigade de nuit » ; « Oui » ; « Pourquoi ? » Tout simplement parce que les gens le demandent. Ils ont besoin d'être rassurés. Quand je suis sur le terrain, on me dit : « Quid de la nuit ? ». À ce moment-là, je demande à connaître les statistiques de la délinquance de nuit à Cagnes-sur-Mer.

Il n'y a rien. Je vous donne les chiffres. Pendant 90 jours, entre le 1^{er} juin et le 31 août de l'année 2024, nous avons eu 31 appels de mémoire la nuit à la police municipale. L'essentiel était des accidents entre deux mobiles ou des troubles sonores. Il y en a un qui crie un peu trop fort à côté, etc., On a 31 appels sur 90 jours, il n'y en a pas un par jour. En 2025, c'est la même chose. C'est un peu plus ; on est à 40, mais il n'y a rien. On met la police municipale, parce que les citoyens, il faut les écouter.

Je suis l'inverse de Jospin, mais je regarde les résultats. D'ailleurs, je le dis publiquement, il y a des jours où je demande au commissaire de police ce qu'il s'est passé la veille, il me dit : « Je n'ai rien », « Comment ? Il y a 50 000 habitants ». Il me dit : « Je n'ai rien », et il y a des jours où il y aura 2 ou 3 cambriolages. Attention, on n'est pas au paradis.

Mais en même temps, ceci explique que l'on soit dans le Top 10 des villes les plus sûres de France. Les chiffres sont là. Ces chiffres, on peut les prendre à l'endroit, à l'envers, on peut les triturer, mais c'est la réalité. Nous mettons cette brigade de nuit qui permettra de rassurer les Cagnois et d'être encore un peu plus à leur service, mais on n'est pas du tout comme dans certaines villes du département ou d'ailleurs, où il y a beaucoup plus d'insécurité. C'est clair. Je voulais vous en parler.

Ensuite, on a une très bonne nouvelle, j'espère que vous y participerez. Avec le groupe Frey, on va avoir 50 M€ d'investissements nouveaux. Le groupe Frey est celui qui a racheté Polygone. Ils ont mis du temps. Pendant un an, ils ont étudié la clientèle et la demande. Puis, au bout d'un an, ils sont venus nous expliquer le tableau et, à son issue, ils ont décidé d'agir. Le groupe Frey, lui-même, va investir. Les travaux sont en cours : 28 M€, plus ce que vont nous ramener les autres qui vont venir s'installer.

C'est placé sous l'enseigne du loisir et du sport. C'est ce qui est demandé. Ce sont des gens sensibles à la demande du public qui va dans ce sens. On sera vraisemblablement les premiers sur la Côte d'Azur. J'ai vu que les autres centres commerciaux regardaient avec beaucoup d'attention. En l'occurrence, les travaux sont en cours. D'ailleurs, une visite sera prévue. Il y a 5 000 m² avec l'enseigne Speedpark.

Je ne connaissais pas, mais maintenant, je connais. C'est une enseigne de rang mondial qui va nous faire le bowling, que tout le monde attend depuis 30 ans, le karting, un peu moins, le karaoké, le laser game et tout le reste. Cela sera ouvert normalement fin janvier 2026. C'est demain matin. Les travaux sont en cours. Chose promise, chose due. Le groupe Frey nous a promis de booster complètement Shopping Promenade Riviera. Ce sera le cas, et en même temps, cela booste la ville de Cagnes-sur-Mer. On est très heureux d'être pionniers dans ce domaine, d'être les premiers à avoir un investissement de ce type.

On a aussi une autre bonne nouvelle, dans la série des bonnes nouvelles. On a le radar anti-bruit. Cagnes, grâce à la Métropole, est la commune, à ce jour, la plus innovante au plan national. Vous connaissez tous les radars de vitesse. Les radars de vitesse vous flashent, vous prennent votre numéro en photo et vous recevez l'amende. Mais, on a du mal à combattre le bruit. Tout simplement parce que, dans le domaine du bruit, on n'a pas fait autant de progrès que dans la vitesse. Nous ne disposons pas à l'heure actuelle en France d'un radar homologué par l'État pour capter un bruit trop fort et flasher l'automobiliste ou la moto. Pourquoi n'en avons-nous pas ? Parce que l'on n'a pas le matériel idoine qui correspond à la norme XYZ.

À l'heure actuelle, on teste dans 6 villes de France avec différents fabricants du matériel pour avoir un radar qui capte le son et pas n'importe lequel. Chez nous, c'est un radar de nouvelle génération, puisque c'est depuis 2019 qu'ils le testent, qui arrive à distinguer les flots de circulation, le montant, le descendant, et de savoir où se trouve le bruit réel, parce qu'il ne faut pas le confondre avec le cafetier d'à côté qui fait tomber une carafe d'eau. Antenne 2, hier, au journal de 20 heures, a mis à l'honneur Cagnes-sur-Mer pour justement cette innovation technologique de très haut niveau qui fait que nous sommes précurseurs dans ce domaine.

J'en suis heureux, d'autant plus que tout le monde sait que le boulevard Maréchal Juin, quand vous avez une voiture ou une moto qui pousse un peu trop loin, cela s'entend, cela résonne entre les immeubles et cela fait beaucoup de bruit. Jusqu'à maintenant, je n'avais pas d'outil pour lutter. Maintenant, on expérimente à Cagnes cet outil. J'espère que l'État homologuera, grâce encore une fois à la mise en place par la Métropole, et nous permettra de mettre en place ces radars anti-bruit.

Je rappelle que le bruit est la nuisance numéro 1 pour nos concitoyens. Si vous luttez contre le bruit, vous faites œuvre utile tout simplement. Merci à tous les techniciens, y compris les nôtres,

qui ont participé à la mise en place et qui ont permis de tester devant les caméras de télévision française ce projet.

J'ai une visite illustre où vous serez tous invités de la chapelle Notre-Dame de Protection qui aura lieu le 26 janvier. On a reçu du cabinet de SAS le Prince de Monaco le courrier nous disant : « Le Prince viendra à votre invitation le 26 janvier pour effectuer une visite de la chapelle Notre-Dame de Protection du Haut-de-Cagnes ». C'est une visite privée. Ce n'est pas une visite d'État. Sa réhabilitation est terminée et le prince, à ma demande, nous avait aidés financièrement avec, justement, un don de 50 000 €. C'est la première fois. C'est sympa. Ce sont 50 000 € que ne payeront pas les Cagnois. Ce sont les Monégasques qui nous aident pour quelque chose qui vaut la peine : la sauvegarde du patrimoine.

Quelle est cette chapelle ? Pourquoi y a-t-il cette chapelle ? Pourquoi a-t-elle une importance importante pour nous et pour Monaco ? Ce bâtiment était un oratoire. C'est petit, un oratoire. C'est plus petit qu'une chapelle. Il a été agrandi et transformé en chapelle grâce à l'action de Jean-Henri Grimaldi. Jean-Henri Grimaldi était de la famille Grimaldi. C'était un cousin du Monégasque. Il était à Cagnes et était le vassal du roi de France. En 1641, il a été acteur du traité de Péronne. Qui se souvient du traité de Péronne ?

Ce traité a été signé entre Louis XIII et Honoré II de Monaco. Ceci a permis d'obtenir la protection de la France sur la Principauté de Monaco. En fait, il s'agit d'un changement d'alliance. Monaco était protégé par l'Espagne qui était une grande puissance à l'époque. Grâce à Jean-Henri Grimaldi, le nôtre, on va faire basculer les Grimaldi monégasques en faveur de la France.

Par conséquent, cela s'est traduit par un geste d'hommage à cette protection offerte par le traité de Péronne. Jean-Henri Grimaldi, le Cagnois, a souhaité l'agrandissement de ce lieu de culte dédié dès sa fondation à la Vierge de la Miséricorde pour devenir la chapelle Notre-Dame de Protection. C'est notre histoire, ce sont nos racines, que la Principauté de Monaco considère à travers ce don et la venue du prince chez nous.

Cela montre bien que l'importance de l'histoire est de se souvenir et qu'il ne faut pas oublier l'histoire. Nombre de citoyens aujourd'hui ne connaissent plus bien l'histoire. C'est très dommageable. Je sais, en tant que maire de Cagnes, ce que je dois à mes prédécesseurs et à tous ceux qui sont passés avant moi. Mais, je sais aussi que l'histoire ne s'arrête pas au simple maire républicain à partir de 1789. Elle remonte plus en amont. C'est là où l'on trouve Jean-Henri Grimaldi ou des choses comme celle-ci.

Vous avez l'histoire, le patrimoine. Cela me permet de vous dire que, pour compléter le patrimoine de notre ville de manière plus récente, sans remonter au traité de Péronne, la ville a fait l'acquisition d'une œuvre de l'artiste Calou intitulée « Frégate » et représentant trois espadons voiliers qui se trouvent actuellement sur le bord de mer, pour un coût de 9 000 €.

M. CONSTANT.- Il faut saluer l'artiste qui est très sympathique. Cette sculpture sera là depuis 3 ans au mois de février. Nous n'avons reçu que des avis positifs sur cette sculpture qui représente, non pas un espadon voilier comme on le dit, mais des marlins. On ne va pas faire de la biologie marine, mais ce n'est pas la même famille, ce sont des Istiophoridae. Au début, je me demandais pourquoi cette œuvre s'appelait Régate. Je pensais à des voiliers. Quand on sait que c'est le nom commun des espadons voiliers, s'il y en a trois, c'est une régata. Elle est là depuis 3 ans et j'ai demandé l'avis de M. Le Maire.

Quand on arrive par l'ouest, une des premières choses que l'on voit en arrivant à Cagnes-sur-Mer, après le « I Love Cagnes » qui est plus récent, c'est un banc de poissons qui est là depuis plus d'une douzaine d'années de l'artiste Subervie et que nous avons acquis il y a bientôt 13 ans. Je trouvais assez intéressant qu'à la sortie de la ville côté est, on trouve aussi encore, non pas un banc, puisqu'il n'y en a que trois, mais une sculpture qui représente des poissons. Monsieur le Maire, ce sont nos racines, c'est l'histoire.

Depuis 1953, la ville, le Cros-de-Cagnes, est devenue une ville de pêcheurs. La pêche au Cros est ancrée dans nos racines aussi. Je trouve que c'est un bel hommage que l'on entre à Cagnes avec des poissons et que l'on sort de Cagnes avec des poissons. M. le Maire a dit : « C'est vrai, c'est une bonne idée ». C'est la raison pour laquelle elle est là.

M. LE MAIRE.- Notre patrimoine s'enrichit avec une œuvre récente, mais nous avons également eu une bonne surprise. Il y a 2 mois de cela, un monsieur vient nous dire : « Écoutez, j'ai vu ce que vous faisiez à Cagnes-sur-Mer. Je dispose d'un pointu qui date des années 1920 [c'est un monument historique], je voudrais vous l'offrir ». Il n'habite pas à Cagnes-sur-Mer, il habite juste à côté. Il s'appelle Le Fai Bus pour ceux qui connaissent le niçois.

Nous allons bénéficier du Fai Bus qui sera présenté au public le 20 décembre et qui sera installé au square Balloux. On va déplacer légèrement la statue sur le côté. On la mettra devant. C'est la signature du Cros avec un pointu. J'ai discuté avec le grand-père. Ce sont des Italiens qui sont arrivés dans les années 1920. Leur grand-père a été pêcheur au Cros. Ce sont de vrais pêcheurs qui ont acheté ce pointu.

Le pointu, je le regarde, et je lui dis : « Il est magnifique, mais il y a un trou là-devant. C'est quoi ? » Il me dit que c'est le mât, parce que le pointu date des années 1920. Or, dans les années 1920, il n'y avait pas de moteur thermique. Cela n'existait pas encore dans les pointus. On était à la voile et à la rame. Le trou, c'est celui du mât avec une voile latine en travers. C'est mon premier point.

Le deuxième point, je trouve une planche pour y installer le moteur. Dans ce bateau qui datait des années 1920 et qui a maintenant un siècle, vous y voyez l'histoire de la pêche traditionnelle, artisanale, sous nos yeux, évoluer à travers le bateau lui-même. Dans les années 1950, le trou a été bouché, parce qu'il ne servait plus à rien, plus personne n'était à la voile. C'est-à-dire qu'entre 1920 et 1950, il n'y avait pas de moteur. Les pêcheurs ramaient, ils avaient la voile, c'est la raison pour laquelle le trou est encore là, et que derrière, la planche a été rajoutée.

On m'a dit qu'il fallait enlever la planche parce que, sinon, ce n'est pas le pointu. J'ai répondu : « Non ». Vous avez un siècle d'histoire, un siècle d'une évolution du patrimoine maritime des pointus de chez nous. C'est rarissime d'avoir à la fois encore le trou et cette planche derrière qui couvre un siècle de l'histoire maritime des pointus sur la Côte d'Azur.

On va l'inaugurer le samedi 20 décembre à 11 heures. Vous êtes bien sûr tous bienvenus. C'est la donation des frères Formisano. Tous les frères se sont mis d'accord. Il y en a un qui est venu me voir et qui m'a dit : « Voilà, Monsieur le Maire, on voit tout ce que vous faites pour le Cros-de-Cagnes, tout ce que vous faites pour la ville. Eh bien, on était pêcheurs ici. On vous le donne à vous ». On le mettra en exposition et cela sera accompagné du Cros en fête, c'est-à-dire qu'à la mairie annexe on fera une exposition de l'évolution de notre Cros. Les gens nous l'ont demandé. Cela fonctionne très bien. En conséquence, on va faire à la mairie annexe une exposition de l'évolution du Cros à travers les âges. Je ne suis pas sûr de remonter à l'époque de Grimaldi. On trouvera peut-être quelque chose.

J'en ai presque terminé avec les informations. Je voulais vous annoncer encore deux informations sympathiques. Madame Papy, Tocade, vous dit-il quelque chose ? Savez-vous pourquoi je parle de Tocade ce soir ? Je parle de Tocade ce soir parce que Tocade, c'est une signature à Cagnes. Cela fait 50 ans que Tocade est là, que Tocade a résisté à tout, y compris aux hypermarchés, aux supermarchés, à Internet, à Shein... Il résiste à tout. Tocade est toujours là.

Pourtant, la personne qui tenait Tocade est partie. Elle a été remplacée. Je suis allé voir les remplaçants. Je vais vous le dire, Monsieur Lebon, il y a des étrangers chez nous. Ils ne sont pas français ceux qui ont acheté et qui ont repris Tocade. Qui sont ces gens ? Ces gens, c'est un couple d'Anglais. Lui est anglo-australien, il a la double nationalité, mais c'est la dame qui tient Tocade. Je leur dis : « Mais attendez, vous débarquez de votre Albion natal et vous venez acheter ici, Tocade ? », « Ah, mais Monsieur le Maire, ça fait 25 ans qu'on est chez vous. On a acheté chez vous au Haut-de-Cagnes ».

Ce sont des gens du Haut-de-Cagnes, qui sont des Anglais et qui le restent, ils ne sont pas Français, mais qui ont vécu à Cagnes-sur-Mer et qui allaient chez Tocade. Quand elle a appris que Tocade allait changer, fermer, ils se sont portés acquéreurs. Ils ont modifié considérablement. C'est des petits nouveaux, ils sont plus jeunes. Ils ont modifié et rajeuni Tocade. La deuxième bonne nouvelle pour Tocade, c'est que non seulement vous avez un commerce qui ne ferme pas, qui reste ouvert, qui s'est transformé avec toujours une qualité supérieure des vêtements, de la lingerie féminine. Mais, qui en plus, vient de rentrer sur le Top 100 des magasins de lingerie en France.

Vous voyez, ce n'est pas Louis Nègre. Ce n'est même pas M. Perez. Ce sont des commerçants. Elle s'appelle Suzanne, cette commerçante. On lui tire le chapeau tous ensemble parce qu'elle a repris un commerce en centre-ville de Cagnes, de lingerie féminine française. C'est une Anglaise et cela se passe très bien. Elle est très contente. J'ai discuté avec certains clients qui m'ont dit : « C'est formidable, c'est bien ». Le commerce de proximité peut être repris par des Anglais. Il n'en reste pas moins que lorsqu'ils ont la fibre cagnoise, cela va mieux, cela marche et derrière, vous avez le résultat des courses.

Ce qui m'amène à une dernière nouvelle. Avez-vous vu la revue des collectivités locales ? C'est du grand public. Ce sont les élus. Que dit-il ? Gil Avérous, le maire de Châteauroux et président de Villes de France, nous dit : « La situation économique de nos centres-villes s'est encore aggravée ». C'est mauvais signe, parce que lui a une vision nationale. Cette vision nationale montre que, malheureusement, cela s'est encore aggravé. La situation du commerce de proximité n'est pas bonne du tout au niveau national. À partir de là, il y a des tensions. J'ai eu l'occasion de visiter certains centres-villes où nous constatons des taux de fermeture de commerce de proximité de 20 à 30 %. Cela fait froid dans le dos.

Quand vous avez un commerce qui ferme, puis un deuxième qui suit. On l'a vu chez nous avec Orange. Le jour où Orange a fermé, vous êtes tous montés au créneau en disant : « Wow ! Scandaleux ! ». C'était pour un magasin, mais quand vous en avez plusieurs dans une rue qui ferment, c'est une catastrophe pour la ville. Gil Avérous, je le connais un peu. Il m'a dit : « Tu sais, ça trinque ». C'est un peu normal, quelque part. Pourquoi ? Parce que vous le savez aussi bien que moi, le commerçant de proximité, il est en bout d'une chaîne.

Cette chaîne commence par vous, consommateur éventuel, qui touchiez un salaire, qui aviez une pension de retraite. Avec cet argent, petit à petit, tu arrives au commerce de proximité pour acheter quelque chose. Mais, que se passe-t-il aujourd'hui en France ? Aujourd'hui, vous avez une augmentation vertigineuse des dépôts sur les livrets de Caisse d'épargne. Les gens épargnent. Ils ne consomment pas. Ils ont peur de ce qui va arriver. Vous avez une économie atone avec un taux de croissance très faible. En Allemagne, il est même inférieur. Par conséquent, vous ne mettez pas l'argent dans le commerce de proximité, vous épargnez. C'est ce que fait la France actuellement, vu la situation nationale.

Nous, on fait beaucoup. J'ai été interviewé ce matin par BFM. Il en ressort que nous sommes numéro 1. Je suis heureux de vous le dire. Parce qu'il y a toujours ceux qui disent que tout va mal à Cagnes. Monsieur Perez, vous voyez, c'est le journal. Aujourd'hui, ce n'est pas Louis Nègre et je ne suis pas actionnaire. Ce journal, qui est un journal de rang national aujourd'hui, annonce que, dans la catégorie des villes de 50 000 à 100 000 habitants et devant 355 villes en France, Cagnes est numéro 1 au niveau du commerce de proximité.

[Applaudissements.]

Le taux de vacance augmente à l'heure actuelle en France. Il augmente dans les autres villes. Nous sommes numéro 1. On tire notre épingle du jeu. Si vous voulez, je vous ferai une copie de cet article. C'est vrai, Monsieur Perez, le chef, c'est le chef. Il est responsable. Je suis responsable aussi de cela, puisque je suis responsable de tout, y compris...

M. PEREZ.- [Hors micro.] On finit...

M. LE MAIRE.- C'est l'action qui est menée depuis des décennies, que nous avons comprise, Monsieur Perez, et que vous n'avez pas comprise. Au lieu d'être destructif, essayez d'être constructif. Vous verrez, cela vous aidera. Je vais vous dire des choses qui sont privées. Ma belle-mère était commerçante. J'ai tenu un tiroir-caisse, moi aussi, à un certain moment de ma vie.

M. PEREZ.- [Hors micro.] J'ai soigné votre belle-mère.

M. LE MAIRE.- Je sais la chose suivante. Lorsqu'un commerce ferme, il y a une lumière qui s'éteint dans la ville. Tout le monde le sait. Que fait-on face à cela ? Madame Utrago, ce que nous avons fait, avec vos prédécesseurs d'ailleurs, qui y ont été favorables, ce sont des plans FISAC. Les plans FISAC permettent d'injecter de l'argent public de l'État, de la commune, du Département, de la Région, pour soutenir le commerce. C'était de l'argent. Ce n'étaient pas des paroles.

Avec l'argent du plan FISAC, nous avons fait notamment la cité marchande. Vous vous souvenez, on n'y arrivait pas. Handicapé, poussette, il fallait monter les escaliers, elle était vieille. On a rasé la cité marchande. On a mis 5 M€ d'argent public. La cité marchande marche bien, pourtant les tarifs ne sont pas ceux de Leclerc. Pourquoi ? Parce que c'est de la qualité, c'est du contact humain. Les gens en ont ras-le-bol d'acheter des produits ultra-transformés. Ils ont besoin aussi d'avoir un contact avec quelqu'un qui leur explique ce qu'ils achètent et sa qualité.

Quand on refait le 11 novembre, on refait quelque chose qui permet aujourd'hui à un certain nombre de commerces d'exister et, à ma connaissance, de bien exister. Cela n'existait pas avant qu'on le refasse. Voulez-vous que je vous donne un exemple ? Quand on a refait la place de Gaulle, il y a un monsieur, en descendant les escaliers, qui m'a dit : « Je suis commerçant ici. J'ai un commerce. Je vais racheter, Monsieur le Maire, deux autres commerces. Ça marche du tonnerre de Dieu ». J'ai une commerçante en tête, qui n'est pas ici en centre-ville, qui est ailleurs, dans un autre quartier, qui a un restaurant. On me dit : « Ça marche du tonnerre de Dieu. Je rachète deux autres restaurants ».

Cela dépend du domaine où vous êtes. Jean-Marc pourrait l'expliquer beaucoup mieux que moi. S'il y a des commerces qui ont le vent en poupe, tout le monde s'y dirige. Si vous restez là-dessus et que le vent continue à être poussé, ça va. Mais, s'il y a une baisse de vente, si les consommateurs changent, à ce moment-là, chez les cavistes, il y en a la moitié qui ont disparu, d'après ce que m'a dit Jean-Marc.

M. HADDAD.- Oui, Monsieur le Maire. J'ai un exemple concret d'un commerçant qui est caviste au centre-ville et qui se plaignait d'avoir une baisse de chiffre d'affaires. Je l'écoute et je lui dis : « Quels sont les motifs de cette baisse de chiffre d'affaires ? » Il me dit : « Oui, c'est à cause du stationnement, c'est à cause de la rue, des embouteillages, etc. » Je lui dis : « OK, je peux entendre, Monsieur, tout ce que vous me dites, mais est-ce que vous êtes dans une niche qui va vers l'avant ou une niche qui est en train de redescendre ? Quand je vois aujourd'hui que le groupe Nicolas, qui est le groupe numéro 1 de vente de spiritueux, ferme 80 boutiques, c'est que, malheureusement, vous êtes dans une niche qui ne va pas pour le mieux. Ce n'est pas à cause de vous, Monsieur, ce n'est pas à cause de la ville. C'est que vous êtes dans un marché qui est concurrencé par différents biais. Maintenant, on peut acheter du très bon vin en centre commercial. On peut se faire livrer du très bon vin par le e-commerce. Bien sûr, on sera sur un métier où il va y avoir des fermetures. »

Je vais vous parler aussi de mon métier parce que tout le monde me connaît. Je suis commerçant à Cagnes-sur-Mer depuis 25 ans. Pour ceux qui auraient le moindre doute sur ma fiabilité, j'ai été commerçant avant d'être élu. Ce que je vous dis, ce n'est pas par rapport à ma fonction. J'ai été commerçant 20 ans avant d'être élu, puisque j'attaque ma 26^e année. J'ai toujours très bien travaillé à Cagnes-sur-Mer, parce que j'ai des clients qui sont des clients fidèles, qui ont un pouvoir d'achat important. Après, il faut bien les servir. Il faut être sérieux. Il faut avoir toutes les qualités. Il y a plein de commerçants qui l'ont bien compris.

Quand on est dans une niche qui ne va pas, malheureusement, c'est ainsi. Il y avait 4 000 pressings, il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 2 000. Mais, les 2 000 qui sont là travaillent très bien.

M. LE MAIRE.- Vous avez ces problèmes d'évaluation et de changement. Le responsable de cette étude dit que le commerce en France a subi une transformation accélérée depuis le Covid. Le commerce évolue comme nous. Avant le Covid, c'était avant ; après le Covid, les citoyens ne sont plus exactement les mêmes. Quand vous avez une transformation accélérée, soit vous adaptez, soit vous risquez de trinquer. Ceux qui s'adaptent dans ton domaine, puisque tu le connais mieux que d'autres, il y en a la moitié qui ont fermé. C'est un taux de perte énorme. Vous rendez-vous compte ?

Ce que je lis dans l'article, c'est que nous avons 9 % de vacances commerciales en 2019. On vient de passer en 2024 à 11 %. Ceci explique l'intitulé alarmiste de ce journal des élus locaux qui dit : « Le commerce va mal ». On a les chiffres maintenant. Chez nous, c'est l'inverse. Nous ne dégradons pas, nous ne maintenons pas, nous sommes en tête. C'est une action combinée. C'est une vraie politique. Ce n'est pas une politique au coup par coup, artificielle. C'est une politique par laquelle on va dynamiser grâce à notre action. Je le dis ici pour ceux qui veulent l'entendre, à commencer par celui qui est au fond là-bas. On travaille avec les commerçants. En travaillant avec les commerçants, on arrive à des résultats supérieurs à la moyenne.

C'est un interlocuteur pour moi. Il est en face de moi, c'est un adversaire politique, mais il a le droit de penser ce qu'il pense. Je travaille avec des gens qui sont sur le terrain. Il sait ce qu'est le terrain. Je l'en félicite parce que j'ai été épaté par son taux. Quand il a repris le commerce, c'était 30 % de plus. Je suis impressionné par ceux qui réussissent. Si les commerçants réussissent, c'est bien pour la ville. C'est bien pour les gens. On n'est pas d'accord sur nos idées politiques, c'est la démocratie. Je n'ai pas envie d'être en Corée du Nord.

Mais, je constate que certains font du travail, qui se donnent à fond et qui nous tirent vers le haut. Lui tire la ville vers le haut. Dans son quartier, on s'en est aperçu. Merci. Merci à ceux qui participent et luttent contre la vacance des commerces de proximité qui se donnent du mal. Il n'est pas aux 35 heures. Il n'y a pas de miracle. Il bosse comme un malade et il produit des résultats. Je suis fier des gens comme lui, même si l'on n'a pas les mêmes idées. C'est ce qui est beau aussi.

Actuellement, la France est un pays qui se porte très mal. Pour autant, les citoyens méritent souvent mieux que ceux qui nous gouvernent. Je suis fier d'avoir des gens avec qui il y a un dialogue sur le plan commercial. Si je prends par exemple M. Baussy, le président de la cité marchande, que lui a-t-il pris ? Un beau jour, il vient me voir et il me dit : « On va faire des soirées ». Il en avait organisé une ou deux. « J'ai réussi à les mobiliser tous », bien qu'ils ne s'entendent pas toujours entre eux. « Monsieur le Maire, je vous décline 10 soirées. J'ai besoin de vous pour booster...On aurait besoin que vous nous accompagniez ». « Si vous êtes capable de tenir votre engagement et votre parole pour 10 soirées en centre-ville, à ce moment-là, c'est bien ».

Il m'a convaincu qu'il tiendrait parole parce qu'il avait convaincu tout le monde. Des engagements ont été pris par tous les restaurateurs de la rue Giacosa. En contrepartie, la commune a trouvé que c'était une initiative extrêmement forte, puissante, que l'on n'avait jamais vue avant, et que ce commerçant avait réussi à coordonner, rassembler, fédérer. Je lui ai dit : « Banco, qu'est-ce que vous voulez, vous ? Un peu d'affichage ? ». « Oui ». « Bon, et après ? ». « Et après, Monsieur le Maire, vous avez vu le sol de la rue Giacosa. Il n'est pas terrible, vous savez...Et puis, dessous, il y a un tuyau. Il n'est pas terrible non plus ».

Avec la Métropole que j'ai mobilisée, on a dépensé 1,5 M€ d'argent public. On a changé toute l'avenue Giacosa. On a eu 10 manifestations, zéro incident en plein centre-ville, le soir, à Cagnes-sur-Mer durant l'été. Plusieurs milliers de convives sont venus. Que ce soit A, B ou C, quand on a la chance, nous sommes des privilégiés, nous, les élus. On est des privilégiés quand on a des patrons d'associations qui sont aussi dynamiques, qui se battent autant. C'est eux qu'il faut

remercier. Je remercie Monsieur qui est en face, je remercie toutes les associations, tous les commerçants qui se décarcassent d'abord pour eux, mais en même temps, qui sont capables de multiplier l'offre sur Cagnes-sur-Mer. Je vous ai donné des chiffres nationaux et sur le plan local où j'ai des commerces qui se développent sous nos yeux.

Le dernier dont je ne vous ai pas parlé – vous aurez un dernier cas où vous verrez que cela se porte bien –, celui dont je ne vous ai pas parlé, il a 200 m² aujourd'hui en centre-ville. Il m'a dit : « Ça marche tellement bien qu'il m'en faut 400 ». Il y a la queue chez lui. C'est du commerce de proximité.

La dernière chose qui nous confirme que le centre-ville de Cagnes ne se porte peut-être pas trop mal, ce n'est jamais parfait, vous savez que l'on a racheté le petit bar. Vous le verrez tout à l'heure. L'appel à candidatures va être fait dans les semaines à venir. Il passe au conseil bientôt, ce n'est pas encore fait. J'ai déjà une liste de six personnes intéressées, alors qu'il n'y a pas encore eu d'appel à candidatures pour le petit bar. Vous voyez ce que c'est, le petit bar ? C'est petit. Il y en a six qui sont déjà inscrits pour reprendre ce petit bar rue Giacosa. C'est le partenariat entre une vision de commerçants qui en veulent, qui sont dynamiques, alliés avec une commune qui travaille et avec des services qui ont bien suivi.

Quand on a appuyé sur le bouton pour que la rue Giacosa se transforme, on a causé des troubles, non pas à l'ordre public, mais à la clientèle, parce qu'il y avait des bosses, il y avait des creux, il y avait de la poussière, il y avait du bruit, il y avait de tout. Il a fallu qu'ils résistent, et ils ont résisté. On n'a eu aucun dépôt de demande d'indemnisation. Deux jeunes se sont même installés en face d'Incurvaja, la boucherie chevaline. C'est le renouveau. C'est la vie.

C'est la raison pour laquelle je continue, en tous cas pour Cagnes-sur-Mer au moins, avec tous ces chiffres et le fait qu'il y en ait six avant même qu'on lance l'appel à candidatures qui s'inscrivent pour reprendre le petit bar.

On va continuer, si les Cagnois le souhaitent, avec cette vision partagée les uns avec les autres, mais une vision extrêmement dynamique et ambitieuse.

C'est ce que je pouvais vous dire sur les informations municipales de la commune de Cagnes-sur-Mer.

M. Touzeau-Menoni a demandé la parole.

M. TOUZEAU-MENONI. - Monsieur le Maire, d'abord, je repars sur Indigo, puisque cela fait trois quarts d'heure que vous avez la parole. Vous nous avez annoncé que l'hôtel Indigo cagnois n'avait pas de problème en lui-même, mais qu'il y avait un conflit entre l'ancien propriétaire et l'actuel exploitant. C'est exact. Saviez-vous que l'hôtel Indigo s'était fait escroquer par le Art Beach de 800 000 € ? Saviez-vous que le groupe Réaumur, propriétaire de l'hôtel Indigo, est en redressement depuis le mois de juin ? Savez-vous que les deux projets, comme vous l'avez vu dans le journal, celui de Saint-Laurent-du-Var et celui de Villeneuve-Loubet, ont été stoppés ? Il n'y a plus de sous. Mécaniquement, celui de Cagnes-sur-Mer aura des soucis, même si sa gestion est presque équilibrée.

Vous nous avez balancé des chiffres impressionnants : 1 200 unités réservées par un groupe américain. Si je prends la calculette, 1 200 divisé par 80 chambres, ça fait qu'ils ont réservé 15 jours. Connaissez-vous le prix moyen d'une location d'une chambre ? Non. Le prix moyen d'une location d'une chambre avec le petit-déjeuner ? Non. Vous cherchez. Cela représente 15 jours. Il n'y a pas de quoi sauter au plafond.

Sachez aussi que l'hôtel Indigo, s'il est équilibré aujourd'hui et à peine, c'est qu'il bénéficie d'un contrat de remplissage avec l'aéroport. C'est-à-dire que tous les avions qui ne partent pas, on les rapatrie sur Cagnes. Ce n'est pas parce qu'il est au Béal qu'il est intéressant, mais parce qu'il y a de la place. Ces gens qui vont dans des hôtels un peu plus luxueux et mieux situés sont obligés d'aller là. Cela, je vous l'ai appris. L'escroquerie, vous verrez. Le Art Beach a fermé ses portes. Officiellement, ils sont en vacances, mais vous ne le savez pas, parce que c'est négatif. Il y a du positif et il y a du négatif.

Le narcotrafic, vous avez évoqué ce sujet en disant que c'était une cause importante et qui est très présente. Je ne vais pas vous l'enlever, c'est vrai sur la Côte d'Azur et jusqu'à Marseille. J'ai aussi noté un cas de narcotrafic local pas très loin. On a eu une belle vidéo à Mougins où un camp de gitans sédentarisés fabriquait avec son petit labo et diffusait dans la région. Je vous préviens, on ne va plus trafiquer de la carcasse de voiture et du carter d'huile, on passe au niveau supérieur. Si vous regardez bien, et je sais que vous le savez, il s'en passe des choses.

Vous avez parlé de la brigade de nuit qui revient et que vous aviez proposée. Merveilleux, je me suis exprimé sur le sujet. Je n'ai qu'une question : est-ce que c'est un coup électoral ou vous nous la faites pour 3 mois ? Parce que j'ai bien compris, c'est une brigade de nuit pour 3 mois, avec 4 policiers communaux, qu'il a fallu abonder de primes, c'est normal, en heures de nuit, en heures supplémentaires, avec un RIFSPPEP renforcé. Pour le public, c'est une prime. Il faut être là, il faut être présent partout et vous avez votre prime, c'est la carotte.

Pour ces policiers qui ne vont plus trop avoir de vie de famille, mais qui sont volontaires, on ne peut pas le retirer, vous avez mis le paquet. Pour moi, c'est un coup politique. C'est très mal joué parce que Jean-Paul et moi, nous demandons du renfort de police depuis très longtemps. Cette brigade de nuit n'est pas inutile.

Après, quand vous nous dites : « Pourquoi faire ? Il y a 31 appels sur 3 mois » Mais, mon pauvre Monsieur...

[Huée.]

...quand il y a des fêtes dans le Val de Cagne, c'est 31 appels par nuit, sauf que l'on ne décroche pas, Monsieur !

Au Val de Cagne, ils rigolent quand vous dites ça. Il ne se passe peut-être rien devant ceux qui ne regardent pas par la fenêtre pendant qu'ils dorment. Mais en attendant, quand des feux d'artifice sont tirés dans Cagnes, pas plus loin que de l'autre côté de la rue. Il y a une belle boutique où on vend de l'alcool et l'on vend même de la vodka dans des bouteilles d'eau. Il y a des trafiquants à cet endroit-là, vous ne le savez pas. « Prenez un coup. » Il y a même un beau petit autocollant qui indique les points de deal. Que faites-vous ?

Heureusement, il y a Mme Germain qui va gérer les dealers. Je n'ai plus de problème avec cela. Vous avez dit la faune. Je ne vais pas être trop impertinent. Je vous donne des informations. Vous avez les vôtres et j'en ai pris plein les oreilles. C'est merveilleux, mais je n'ai pas les mêmes. Beaucoup de gens le voient aussi, même vous sur les réseaux sociaux puisque vous likez mes publications. Le bowling, vous n'en vouliez pas, il y a 10 ans. Maintenant, vous l'appellez de vos vœux. Il faudrait savoir ce que vous voulez.

Et nos commerces ? On en parle depuis plusieurs conseils. Peut-être que ces résultats sont mérités. Je ne les conteste pas. Je veux voir les tableaux de l'étude, les analyses. C'est ce qui m'intéresse. Mais, il y a plus de 100 commerces à vendre à Cagnes-sur-Mer. Avant, il y en avait 80. Or, vous me dites que tout est merveilleux. C'est comme les appels que l'on passe et qui ne sont pas décrochés, il n'y a pas d'incident. Cela ne va pas si bien, mais je me réjouis franchement pour les commerçants qui tiennent. C'est important.

Maintenant, si vous aviez fait quelque chose pour le bord de mer avec des douches fermées, une zone rouge impitoyable, peut-être que les commerçants du bord de mer n'auraient pas été jusqu'à moins de 50 % de chiffre d'affaires. Il y en a certains qui ont fermé depuis. Tout ne va pas bien, Jean-Marc. Le commerçant du centre-ville dont tu parlais, il a une cave aux environs du centre-ville. Ce commerçant ne voyait plus ses clients. Ses clients lui disaient, comme tu l'as dit : « Je ne peux pas stationner, il n'y a plus de place, c'est impossible ». Il ne faut pas remettre en cause le secteur, même si je partage les habitudes de consommation d'un Français qui pèse un peu sur le vin. Mais, il y a d'autres commerces qui s'ouvrent, notamment une commerçante à Cagnes.

Est-ce que je continue pour le monsieur derrière ? Des commerçants du Béal sont descendus à moins de 50 % pour certains d'entre eux, entre 30 et 50% : « Ah, mais ils ont redressé la barre ». Monsieur le Maire, vous savez quoi ? Ils n'ont pas pris de vacances. Ils ont travaillé pendant que

tout le monde allait se promener, parce qu'ils n'ont pas voulu laisser leur entreprise être en difficulté, dans le rouge. Rappelez-vous, la place de Gaulle, c'est merveilleux. Vous avez dit : « Je l'ai refaite, vous avez vu le dynamisme ». Combien ont souffert quand vous avez dit : « Moi, je trie le bon grain de l'ivraie, les bons commerçants sont ceux qui font des travaux quand on est fermé ». Mais, je vous rappelle qu'un commerçant se paye sur l'entreprise s'il y a de l'argent qui rentre. Jean-Marc, tu ne vas pas me dire le contraire. Il y a des charges à payer. J'espère que c'est bon.

M. RIHAN.- [Hors micro] Je l'ai vu ce midi, il me disait qu'il cherchait un deuxième restaurant parce que cela marchait du feu de Dieu. Ça marche.

M. TOUZEAU-MENONI.- Je crois qu'il va partir. Je n'ai pas les mêmes informations que toi.

[Silence dans la salle.]

Bon, André, il ne faut pas répondre. C'est Voldemort !

Je vous remercie de m'avoir laissé parler. Creusez un peu plus sur Réaumur et Indigo et arrêtez de penser qu'un 4 étoiles en centre-ville, c'est normal.

M. LE MAIRE.- Madame, vous avez la parole.

Mme UTRAGO.- Vous nous avez parlé de votre vision. Je vais vous parler de la mienne : une vision artistique pour Cagnes.

M. LE MAIRE.- Cela change un peu.

Mme UTRAGO.- Je veux revenir un peu sur l'exposition temporaire de l'œuvre de Calou. Votre premier adjoint va être au courant, mais je parle avec vous, Monsieur, pas avec lui, parce qu'il sait que je râle... [Rires.]

M. LE MAIRE.- N'en faites pas trop, cela va jaser.

Mme UTRAGO.- L'année dernière, j'ai présenté à M. Constant un artiste cagnois qui n'est pas le premier venu. Il a fait Le Golfeur à Biot, qui est une sculpture gigantesque. Pour Cagnes, il a fabriqué une sculpture de plusieurs mètres pour remplacer la sculpture de Calou. J'ai présenté cet artiste à M. Constant. Il n'y a rien eu. Sa sculpture de plusieurs mètres est toujours chez lui. Je vous invite, Monsieur le Maire, à aller la voir. Je l'ai vue, cette sculpture est très belle. Elle a été faite pour Cagnes-sur-Mer par un artiste cagnois. Attention, je ne dis pas que l'œuvre de Calou n'est pas belle.

M. CONSTANT.- [Hors micro.] Merci.

Mme UTRAGO.- C'est un artiste de Mougins. Je suis pour promouvoir les artistes de Cagnes en priorité.

M. CONSTANT.- On le sait depuis longtemps.

Mme UTRAGO.- Je sais que vous le savez, mais vous ne l'appliquez pas. Vous lui rachetez son œuvre. J'aurais aimé que l'artiste que je vous ai présenté, qui n'est pas le premier venu, qui est un artiste qui expose à New York ait pu, au moins temporairement, en tant qu'artiste cagnois payant des impôts à Cagnes, pouvoir exposer son œuvre.

D'autre part, je voulais remercier le groupe Frey qui a mis à l'honneur des street artistes au Polygone. Je trouve cela admirable.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Madame.

M. CONSTANT.- Madame Utrago, parle-t-on de l'artiste dans le Val de Cagne ? Ne voulez-vous pas dire son nom ?

Mme UTRAGO.- Oui. C'est Thomas Modschiedler.

M. CONSTANT.- Qui est Cagnois et qui est né à Cagnes ?

Mme UTRAGO.- Non.

M. CONSTANT.- C'est comme Foujita qui est né au Japon.

Mme UTRAGO.- Il habite à Cagnes. Parmi vous, des gens habitent à Cagnes depuis 20 ou 30 ans et ne sont pas forcément nés à Cagnes.

M. CONSTANT.- Sur le plan artistique, ce n'est pas forcément un critère de sélection d'habiter à Cagnes. Je suis désolé, Madame Utrago, ne croyez pas que je fais mes choix tout seul dans mon coin en disant : « Ça, c'est bien, je veux ».

Ce n'est pas moi qui vous l'avais présenté, mais je suis allé sur place pour voir cette pièce. J'ai été très bien reçu, on a eu un dialogue tout à fait correct. J'ai pris des photos de cette œuvre, en long, en large, en travers. Je les ai ramenées ici, je les ai montrées au comité de sélection que nous avons en interne avec le conservateur et plusieurs personnalités du monde de l'art. Cette structure n'a pas été unanimement appréciée. Que voulez-vous que je vous dise ? C'est tout, cela s'arrête là.

Mme UTRAGO.- Vous n'avez pas le monopole du goût.

M. CONSTANT.- Bien sûr, je suis en train de vous dire le contraire.

Mme UTRAGO.- Il aurait fallu l'exposer et le montrer...

M. CONSTANT.- Je n'ai pas envie d'exposer quelque chose qui ne plaît pas au comité de sélection. Autrement, il ne sert à rien. Comment fait-on ? Dites-moi un peu. Quand un conservateur doit choisir des œuvres, il fait appel à des commissaires d'exposition qui font une sélection et ils choisissent.

Mme UTRAGO.- Imaginez quelqu'un qui regarde vos bijoux du musée du bijou et qui n'a aucune connaissance, peut-être qu'il va les trouver moches ou quelconque. Alors on ne l'expose pas ? Non, vous êtes passé au-dessus. Vous avez un certain goût en la matière. Vous avez exposé vos goûts. Je veux simplement dire que si un jour, j'ai le bonheur d'être à votre place, et je l'espère, les artistes cagnois auront la priorité.

M. CONSTANT.- Sans commentaire.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Papy a demandé la parole.

Mme PAPY.- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonsoir. Je voulais revenir sur la question du commerce que vous avez évoquée longuement, Monsieur le Maire. J'ai demandé la parole il y a déjà plusieurs minutes parce que vous évoquiez l'implication des commerçants. À la fin, vous avez cité les associations de commerçants, je vous en remercie.

Pour avoir travaillé quelque peu avec eux, que ce soit les associations de commerçants, mais aussi, vous ne l'avez pas cité – je pense que c'est un oubli –, la Fédération des commerçants, c'est un vrai travail collaboratif. Ce sont des gens qui sont bénévoles, rappelons-le, impliqués sur un territoire, qu'ils essaient de dynamiser chacun à leur façon en proposant chaque année des actions de qualité en collaboration avec la Ville pour accompagner les commerçants.

Je rappelle que la Fédération des artisans et des commerçants a été reconnue comme la meilleure fédération de France. On est même monté à Paris pour le Prix de l'Innovation, parce qu'ils ont engagé énormément d'énergie et fait preuve d'imagination pour accompagner l'ensemble des commerçants.

J'invite aussi tous les commerçants à se rapprocher des associations pour pouvoir adhérer, grandir et être plus forts, pour pérenniser notre commerce local et éviter la vacance commerciale. Cela me semble essentiel. On cite la Fédération, les associations de commerçants et l'ensemble des commerçants pour leur dynamisme.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame, de cette intervention qui confirme ce que je disais. À Cagnes-sur-Mer, on n'a peut-être pas toujours tous les mêmes idées, mais l'on arrive à travailler ensemble dans l'intérêt supérieur à la fois du commerce et de la ville. Merci.

Puisque vous me parlez du commerce, je voulais simplement parler d'un témoignage de plus. Mademoiselle Grappe fêtait son premier anniversaire. Quand elle s'est installée, peu de gens lui donnaient un an. Au bout d'un an, elle devient un commerce de proximité qui éclaire toute la rue de l'avenue des Oliviers, tout simplement parce que Mademoiselle Grappe, comme son nom l'indique, est une demoiselle sympathique, agréable, qui vous invite avec le sourire, et vous avez d'abord cette chaleur humaine : L'accueil, l'accueil, encore l'accueil !

Quand vous rentrez dans ce commerce, vous vous apercevez que vous êtes bien traité. Le client est roi. C'est une vraie confirmation que ce commerce de proximité, quand il rajoute deux tonnes d'or sur le trottoir, deux chaises hautes, trois lampes. À 100 m, on la voit. Ce n'est rien, mais simplement, c'est du goût. C'est de la capacité à être justement quelqu'un qui a su se montrer, attirer les gens et leur faire plaisir. Elle s'appelle Delphine, mais Mademoiselle Grappe est un exemple de quelqu'un qui s'est installé il n'y a pas longtemps, un an, et qui réussit merveilleusement bien et qui donne à la rue des Oliviers une ampleur extraordinaire.

Vous avez en face des gens qui travaillent bien, Antoine le boucher, vous avez plusieurs charcutiers. Il y en a un dont on ne parle pas beaucoup, le bijoutier par exemple. Ce sont de vrais commerçants. Le service qu'ils rendent, personne, je ne dis bien personne, dans la situation actuelle n'est capable d'en faire autant. Ce ne sont pas les Chinois, ce n'est pas Shein ou le e-commerce, c'est autre chose. Ce ne sont pas non plus les grosses boîtes qui ne sont pas capables d'être à votre écoute comme ils le sont. C'est cela qui va sauver le commerce de proximité malgré le e-commerce, malgré tout ce que l'on voudra.

Quand vous allez chez eux, vous avez le sentiment d'être entendu, écouté, que l'on va s'occuper de vous, de votre problème et de vos besoins. Si nécessaire, on vous enverra chez le confrère qui, lui, a le produit qui vous manque et que l'on n'a pas chez nous. Quand on est à ce niveau de contact humain, on se dit que l'on a de la chance, à Cagnes-sur-Mer, d'avoir ces commerçants. On est bien d'accord. En vous remerciant les uns les autres de vos interventions qui montrent que c'est un travail incessant, renouvelé, matin, midi et soir, pour tout le monde.

La commune progresse en s'appuyant sur ces forces vives, mais en étant elle-même très active. Si vous restez, si vous ne bougez plus, vous êtes mort. Certains s'en souviennent ici, je n'aurais jamais dû être élu. Pourquoi ? Tout simplement parce que la commune n'était pas sur les podiums, n'était pas innovante. La commune, à l'époque, était devenue une commune « dortoir ». Les Cagnois ont souhaité quelque chose d'autre. Aujourd'hui, on est sur les podiums et plutôt en tête que derrière. Après, on peut toujours trouver un trou dans la chaussée, il n'y a aucun problème.

Je répète que quand on en fait 100, il y en a 10 000 encore à faire. Mais, les Cassandres qui sont incapables d'agir et sont tout à fait dans leur style négatif, ils critiquent. Cela n'amène rien. D'ailleurs, ils sont seuls. Ils sont complètement isolés. Ils se contentent de se regarder dans le miroir, de parler, et c'est tout. Mais, ce n'est pas ainsi que l'on gère une ville. Pour gérer une ville, il faut une vision. Si votre vision consiste simplement à dégommer le copain... Vous resterez à ce niveau.

Nous avons une autre ambition. Je souhaite que ceux que j'ai en face de moi aient une ambition aussi élevée, parce qu'il ne s'agit pas de nos petits nombrils à nous, il s'agit de la ville. Il s'agit de quelque chose qui nous dépasse et qui mérite que l'on donne le meilleur d'entre nous. C'est la raison pour laquelle on a envie de continuer à travailler.

Je rappelle qu'en 1995, on avait un taux de vacances commerciales qui était alarmant. On perdait des commerces mois après mois. Aujourd'hui, on est numéro 1. Merci à vous tous de contribuer.

M. HADDAD.- *Je voudrais ajouter un petit mot sur Mademoiselle Grappe que je visite de temps en temps. Il faut savoir, comme vous l'avez dit, qu'elle est là depuis un an et que c'est une très belle réussite, mais cela va aller encore plus loin, puisqu'aujourd'hui, elle lorgne le local d'en face. Elle ne le lorgne pas pour se dire : « Je vais prendre plus grand », mais pour doubler son activité,*

pour garder l'espace qu'elle a pour faire de la vente d'épicerie fines et, en face, faire le bar à vin. Elle est en discussion. Je ne sais pas si cela aboutira, mais en tous cas, elle est très ambitieuse.

M. LE MAIRE.- *Vous voyez, ce soir, sans y avoir pensé ni prévu, vous avez encore un exemple de commerçants très dynamiques qui arrivent à se développer et à acheter en plein marasme du commerce économique français. Cela fait plaisir. Bravo aux commerçants cagnois et crossois en particulier.*

Oui, Madame.

Mme GUIDON.- *Dans un tout autre registre, je vais être un peu moins aimable que vous et mes collègues, mais c'est quelque chose qui me tient énormément à cœur en tant qu'élue du protocole.*

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame la Directrice générale et Madame la Directrice des ressources humaines, vous allez comprendre pourquoi je prends la parole, comme moi, vous avez pu constater que l'ordre et la discipline n'étaient plus de mise dans cette assemblée. J'en suis vraiment navrée, je n'ai pas du tout été éduquée ainsi.

La majorité de mes collègues ici et des gens qui sont dans la salle sans doute doivent en faire le constat. Quand il s'agit d'un manque de valeur de la part d'un élu ou de plusieurs élus, je trouve cela navrant et inquiétant. Je m'insurge contre le manque de respect, le manque de politesse et le manque de bienséance de ce qui s'est passé lors de la cérémonie du 1^{er} novembre, car, vis-à-vis de nos agents municipaux, je trouve cela déplorable. C'est pourquoi je vous ai citées, Mesdames.

Je trouve cela déplorable, car nous avons des agents qui font un excellent travail. En tant qu'agent du protocole, je vais me permettre de parler de ce qui s'est passé, de ce qu'a subi ou de ce qu'a vécu notre directeur du protocole ce jour-là. Les grimaces, par exemple, à son encontre. Les grimaces relèvent plutôt de la petite enfance. Dans ce cas, je pense que c'est tombé dans la trivialité.

Quant aux réflexions désobligeantes, est-ce de la malveillance ? Je ne pense pas. Est-ce un manque de savoir-vivre ? Sans doute, mais une méconnaissance intellectuelle du sujet, c'est certain. Je préconise à ces personnes d'acheter des ouvrages, notamment « Le protocole pour les élus et leurs services », parce que l'on vit dans une société de doute, parce que l'on doute toujours sur nos propos. On doute sur ce que dit notre directeur. Il faut savoir que le protocole est une discipline très difficile à mettre en place et surtout à faire respecter. Je vous conseille doublement « Le Guide du protocole et des usages ». Vous avez un chapitre énorme sur la politesse.

Cela me choque que l'on puisse, de nos jours surtout, être obligé d'écrire et de montrer ce que c'est que la politesse. C'est tout de même la première valeur que nos parents nous enseignent dès notre plus jeune âge. C'était une chose.

En revanche, j'ai une observation à faire qui me regarde, mais qui regarde évidemment le protocole. M. le Député a brillé par son absence lors de la cérémonie du 11 novembre. Je suis assez pantoise parce que c'est un élu en campagne et qu'il s'agit d'une cérémonie d'une importance capitale. Certes, cela ne me regarde pas, mais peut-être que les sympathisants l'auront sans doute remarqué.

Je vous remercie.

[Applaudissements.]

M. SKOTTUBA-STEPAN.- *Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je ne prends pas souvent la parole, mais ces dernières semaines, sur les réseaux sociaux, le sujet dont je voudrais vous parler 2 minutes, a pris des proportions assez incroyables. J'en souris même parce que c'est limite ridicule et risible.*

Je suis quelqu'un de posé, quelqu'un de normal. J'ai une vie de famille, j'ai un métier, en plus d'être élu. J'ai voulu m'engager auprès de vous, Monsieur le Maire. Vous m'avez écouté lorsque je suis venu vous voir, parce que je vous avais dit que je voulais être acteur pour participer à cette idée du contrat social que j'ai de la République vis-à-vis des citoyens et également de la mairie

vis-à-vis des citoyens, parce que c'est au niveau de la mairie que beaucoup de choses se font de façon concrète pour les citoyens.

Depuis le début de la campagne, même si elle n'a pas commencé officiellement, je vois des commentaires et des fils qui sont pris d'assaut par des trolls évidemment anonymes, très agressifs, insultants et de mauvaise foi. Ils sont tellement de mauvaise foi qu'ils en deviennent, comme je le disais avant, risibles et consternants. Ils sont tous à charge et soutiens, comment le qualifier, d'une droite très à droite. Chacun comprendra de qui je veux parler.

C'est devenu encore pire depuis plusieurs semaines, parce qu'ils se sont mis à attaquer des gens en nommant ces personnes et en sortant des propos vraiment « dégueulasses », j'ose dire le mot, « dégueulasses » et insultants. Ils ont nommé des élus, des collègues, des personnes, des services. C'est encore plus révoltant. Cela va vraiment trop loin. Cela me fait penser aux années 1930 du siècle dernier, aux méthodes employées par une certaine droite très à droite. C'est vraiment choquant.

Je n'ai pas les mêmes idées que ces personnes, et puis, au niveau politique, chacun pense ce qu'il veut. En revanche, je constate surtout que l'on n'a pas du tout les mêmes valeurs. Cela, j'en suis plutôt fier et cela me donne beaucoup de force, encore plus de force pour m'engager encore plus fort et vous soutenir, Monsieur le Maire. Vous avez déjà dit cette phrase, mais j'avais noté pour la dire et la répéter, parce qu'il y a des personnes qui, visiblement, ont besoin de l'entendre : « Pour être respecté, il faut être respectable ».

Merci, Monsieur le Maire.

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- *Je rajouterai un mot, Monsieur Skottuba. Ce que vous lisez, et on me le dit, c'est vrai. Je ne savais pas que vous alliez prendre la parole maintenant. Je l'ai dit tout à l'heure, ma position est constante depuis 1995. Lorsqu'en 1995, après mon élection municipale, j'ai été contesté et que j'ai été attaqué. On a attaqué ma maison. On a attaqué ma famille. J'ai été obligé d'éloigner mes enfants de 500 km. C'était il y a 30 ans. Cela n'a pas changé.*

Vous avez cité l'histoire contemporaine française qui confirme qu'il y a des gens dénonçant les autres. Même s'il y a un camp de concentration, ils vont dénoncer, ils vont tuer à travers leur écrit. Il y a des gens maintenant qui, dans les réseaux sociaux, se cachent derrière un compte fictif. Je le dis et je le répète à qui veut l'entendre ici : ma réaction en 1995 est la même que maintenant. Je ne descendrai pas, ni mon équipe à qui j'ai interdit de descendre, dans la fange, dans la boue.

Je laisse ceux qui dénoncent leurs collègues, ceux qui attaquent le personnel de la commune en disant qu'il ne fait pas son travail. J'ai entendu cela tout à l'heure. Il ne s'en rend pas compte, mais il l'a dit : des gens qui ne font pas leur travail. Ils sont salariés, ils gagnent 1 500 €, 1 800 € par mois, sont attaqués par des gens supérieurs, incontestablement, c'est la « race supérieure » sans doute. On les méprise en public, on leur dit : « Vous ne faites pas votre travail ».

Ce n'est pas du tout ma vision. Je suis à des années-lumière de cette vision. J'entends ne pas descendre. Je ne descendrai pas. Je préviens, puisque la campagne électorale a visiblement déjà commencé, vous avez raison.

Quelle que soit la bassesse de comportement de certaines personnes, je n'ai pas envie que l'on y ressemble. J'ai envie de pouvoir me regarder dans le miroir. À partir de là, il n'y a aucun problème. Je suis insensible aux pressions quelles qu'elles soient. Je suis insensible à la critique si elle vient d'aussi bas. En revanche, quand Mme Utrago me dit que l'on peut penser différemment, je suis d'accord. C'est autre chose.

Tant que je serai maire de Cagnes, je voudrais que l'on respecte les autres. Ceux qui ne respectent pas, comme tu l'as très bien dit, ils ne sont pas respectables, on les laisse dans le caniveau. Nous avançons, nous traçons la route. Que ceux qui veulent suivre ces gens, qui donnent une image très négative de l'humanité, les suivent. Si demain matin, on choisit d'avoir n'importe qui à la tête

de la commune, c'est le choix du peuple, mais je ne changerai pas. Notez-le bien les uns et les autres. Je ne changerai ni mes valeurs, ni mes convictions, ni mes sentiments à l'égard de la commune et des citoyens.

La classe politique est décriée comme ce n'est pas possible. Il y a d'autres classes, d'autres corporations, comme maintenant les juges, les journalistes et tout le monde. Mais nous, c'est pire que tout. C'est vrai que l'on prête le flanc à la critique en descendant aussi bas, quelle image ! Quand vous voyez ce qui se passe à l'Assemblée nationale, vous avez les cheveux qui se dressent sur la tête. Il n'y en a pas qu'à l'Assemblée nationale, on le constate tous les jours. On le voit et on l'entend à tout moment. Il y en a qui se sentent bien à ce niveau, qu'ils y restent. Nous traçons, c'est ce que l'on fait.

[Applaudissements.]

Ça s'appellerait un rappel au règlement à l'Assemblée ou au Sénat.

Mme RAVARY.- *Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je voudrais simplement rebondir rapidement sur les propos tenus par Yvan. Bien évidemment, comme lui, je condamne les attaques qui ont pu être faites sur les réseaux sociaux à l'égard de certains de nos collègues de la majorité. J'aimerais surtout en profiter pour rebondir sur les méthodes utilisées par ces différents comptes sur les réseaux sociaux.*

Au-delà de critiquer, je fais partie des élus de la majorité qui ont été bloqués sur certains groupes Facebook, comme le groupe « J'habite Cagnes-sur-Mer », qui est administré par des personnes qui tiennent des propos justement diffamatoires à l'égard de certains collègues. J'ai été bloquée. Mon tort, je l'estime en tout cas sur ce groupe, c'est d'avoir réagi à certains posts sur des sujets qui me tiennent à cœur, parce que je ne prends pas la parole sur tout et n'importe quoi. Je prends la parole simplement quand j'estime maîtriser mes sujets de façon respectueuse, de façon argumentée.

Parmi ces sujets, il y en avait notamment un sur les violences faites aux femmes. J'aimerais profiter de ce conseil municipal pour rebondir là-dessus, puisque le 25 novembre n'est pas loin. La journée de lutte contre les violences faites aux femmes, c'était il y a seulement quelques jours. J'ai été particulièrement choquée par un post qui a été publié le 25 novembre par une certaine Claire. C'est probablement un faux compte parmi d'autres qui circulent sur les réseaux. Je n'ai pas pu y répondre publiquement, c'est pour cela que je me permets de le faire aujourd'hui à ce conseil municipal. Vu que j'ai été bloquée, je ne pouvais pas prendre la parole sur les réseaux, donc je me permets, parce que c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et pour lequel j'estime que l'on n'aurait pas dû s'en servir et l'instrumentaliser. Le 25 novembre méritait mieux.

J'aurais aimé ce jour-là, plutôt que l'on ait des conflits politiques sur les réseaux, que l'on se souvienne et que l'on ait une pensée sincère pour des victimes de féminicide et pour toutes les femmes qui vivent des violences au quotidien. Je pense notamment aux deux féminicides que nous avons connus sur la commune : Salomé qui avait 21 ans et qui a été assassinée en 2019, et Gigi qui avait 44 ans et qui a été assassinée en 2024.

Oui, on peut avoir des désaccords politiques. C'est même normal, c'est notre quotidien. Mais, ce sujet ne devait pas être un prétexte à la polémique. Il mérite du respect, de la dignité et du sérieux. Personnellement, ce que je peux voir à Cagnes-sur-Mer depuis que nous sommes élus, pour ne parler que depuis 2020, c'est qu'au-delà des clivages politiques, on avance. On avance pour protéger les plus fragiles et notamment les femmes victimes de violences. Comme chaque année, le mois de novembre a été consacré à des actions de prévention et de sensibilisation. Je citerai notamment les expositions, les projections débats, les ateliers de self-défense et bien d'autres actions que pourraient détailler davantage Noëlle, Aurélie ou bien Laurence.

Ce que je veux surtout rappeler, c'est qu'à Cagnes, on a des engagements très concrets. Pour cela, je citerai la Maison régionale des femmes qui a été dévoilée en juillet dernier et dont l'inauguration se fera très bientôt. C'est une véritable ressource parce que c'est un lieu d'accueil et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales ainsi que

pour leurs enfants. Ce sera un espace de protection, de soins, d'écoute, de reconstruction avec un accompagnement global et pluridisciplinaire qu'il soit juridique, social ou psychologique.

J'aimerais aussi en profiter, puisque nous ne sommes que le 1^{er} décembre et que le mois de novembre vient de se terminer, pour vous donner quelques chiffres qui montrent l'importance de continuer à agir sur ce sujet et de ne pas se tromper de combat, de ne pas instrumentaliser ce type de journée.

Nous sommes le 1^{er} décembre et le collectif Nous Toutes a aujourd'hui arrêté ses chiffres à 155 féminicides recensés en France depuis le 1^{er} janvier 2025. C'est 14 de plus que l'année 2024. Au moins 89 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, laissant derrière elles 135 orphelins. Ce sont des chiffres de la MIPROF du 20 novembre dernier, d'il y a déjà plus de 10 jours. Entre 2023 et 2024, c'est plus de 11 % de féminicides conjugaux. Je rajouterai qu'en France, 1 femme est victime toutes les 2 minutes de viol, de tentative de viol ou d'agression sexuelle, 1 femme sur 4 est victime de violences économiques, 1 femme est victime toutes les 23 secondes de harcèlement sexuel, d'exhibition ou d'envoi non sollicité de contenu sexuel.

Pour vraiment rebondir sur le post qui a été publié le 25 novembre, j'aimerais que l'on ne confonde pas tout. Les désaccords politiques, c'est une chose, mais ceux qui choisissent d'aller contre la majorité, parce que c'est ce qui était dit dans ce post ce jour-là ; c'était un post fait pour défendre des femmes qui étaient dans la majorité municipale et qui en sont parties. Ceux qui choisissent d'aller contre la majorité et qui, pour cela, perdent leur délégation ne sont pas des victimes de violences. Il ne faut pas confondre. Ce sont simplement les conséquences logiques de leurs actes et du débat démocratique.

Les victimes, les vraies, ce sont celles qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer, celles qui vivent sous emprise, celles qui ont peur, celles que nous devons protéger. C'est pour elles que nous devons continuer d'agir ensemble, sans aucune récupération politique.

Merci de votre attention.

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- Madame Trastour-Isnart.

Mme TRASTOUR-ISNART.- Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais rebondir, non pas sur ce qu'a dit Margaux, je la remercie pour ce qu'elle a dit, mais surtout sur cette journée du 25 novembre, avec d'abord le rendez-vous qui a été donné à la Maison régionale des femmes, avec tous les partenaires qui nous accompagnent dans cette lutte contre les violences. Je ne sais pas si tu vas en rajouter un peu après, Noëlle, sur le sujet. Je vais te laisser cette partie.

Je voudrais surtout parler de l'après-midi et des jeunes collégiens que l'on a accueillis au cinéma, puisque l'on parle beaucoup de violences sur les réseaux. Ces jeunes collégiens sont venus pour être sensibilisés aux violences faites aux femmes, mais en même temps, en animant le débat, puisque l'on a regardé deux petits courts-métrages, « Fred et Marie » et « Marie et Fred », pour leur montrer comment cela peut être difficile, comment les violences ne sont pas que physiques, comment les violences peuvent être verbales, peuvent être psychologiques, morales, numériques et aussi économiques.

On a surtout axé cet échange entre les jeunes sur le problème du numérique et de la violence qui est aujourd'hui sur les réseaux, sur le problème du harcèlement aussi entre les jeunes, parce que critiquer l'autre, c'est du harcèlement. Dénigrer l'autre, c'est du harcèlement et c'est une violence. Tout cela, ce sont des sujets que l'on a abordés.

Je tiens à saluer l'écoute de ces jeunes et surtout l'échange avec eux, parce qu'ils avaient beaucoup de choses à dire. Nous avons une belle jeunesse. Nous avons deux établissements présents, le collège Jules Verne et le collège des Bréguières. Ces jeunes avaient vraiment des remarques pertinentes sur ces difficultés, sur cette violence qui était très bien décrite dans le court-métrage. La violence peut être une simple moquerie ou simplement écrire quelque chose de violent sur quelqu'un en disant : « Je ne parle pas de lui, je parle de quelqu'un d'autre. Toute

personne qui pourrait se reconnaître dans ce poste, c'est absolument faux, ce n'est absolument pas de cette personne dont je parle ». C'est une violence, c'est du harcèlement.

Quel message, quel modèle le pouvoir politique donne-t-il à cette jeunesse ? Ils ont des cours contre le harcèlement, on les sensibilise, mais quelle image leur donne-t-on ?

On a un discours en leur disant : « Attention, faites attention entre vous, ne vous harcelez pas, ne vous critiquez pas, ne vous dénigrez pas. Apprenez à vivre ensemble » et en même temps, on leur montre une image désastreuse. Comme j'ai pu l'écrire dans un post, le débat politique, c'est un débat d'idées, un débat de projets. Où est ce débat d'idées et ce débat de projets ? Les Cagnois, c'est cela qui les intéresse. Ce sont les projets pour Cagnes et pas d'aller regarder ce qui se passe chez le voisin ou chez la voisine parce que je ne l'aime pas et que je vais la critiquer.

On ne peut pas avancer comme cela. Ce n'est pas ainsi que l'on va construire la société de demain. Ce n'est pas comme cela que l'on va pouvoir faire des propositions concrètes. Merci de m'avoir donné la parole, Monsieur le Maire.

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- Madame Palazzetti.

Mme PALAZZETTI.- Merci, Monsieur le Maire. Cette journée a été marquée par une organisation de longue date qui a permis de recevoir dès le matin l'ensemble des partenaires qui, aujourd'hui, travaillent avec nous à Cagnes-sur-Mer et qui font que, chaque jour qui passe, une Cagnoise peut trouver une réponse à une problématique liée à la violence.

Nous avons inauguré au mois de juillet la Maison régionale des femmes, qui est la deuxième maison du département à être labellisée « région ». C'est l'association Arpège qui porte cette Maison régionale des femmes. Grâce à la ténacité et à la volonté de l'équipe et de M. le Maire, nous avons obtenu ce label. Ce label est une victoire que nous avons portée avec mes collègues, Laurence et Aurélie, pour obtenir un accueil dédié.

Un accueil avait été précédemment mis en place au CCAS, puisque, depuis 2 ans, nous avions déjà le point femme qui permettait d'accueillir les femmes victimes de violences à Cagnes. Aujourd'hui, ce ne sont pas des discours, ce ne sont pas des projets, ce sont des réalités, des actions, des mots. Ce sont 50 victimes de violences avérées qui ont été reçues l'année dernière. Aujourd'hui, il y a du résultat. On va continuer à avancer sur ce sujet. On aura la possibilité pour ces femmes d'être reçues à la Maison régionale des femmes pour déposer leur plainte, puisque nous avons un accord avec la police nationale.

C'est souvent très difficile de passer la porte d'un commissariat pour aller raconter son histoire. Aujourd'hui, on fera l'inverse. Les policiers viendront dans les locaux et pourront recueillir les plaintes. Il y a une vraie avancée depuis ces deux derniers féminicides. On n'est pas restés sans action. On a voulu prendre le sujet à bras-le-corps. Aujourd'hui, on a du résultat.

Je me permettrai, Monsieur le Maire, de rajouter que nous avons eu des témoignages des différents partenaires qui ont participé à cette journée :

- *la police nationale : « excellente initiative, souhaite prolonger ce type d'intervention ».*
- *L'ARPAS : « adolescents très intéressés par le sujet ».*
- *La MSD, la Maison départementale du conseil départemental : « échange très riche, action à reconduire ».*

C'est un parcours qui est long, mais Cagnes-sur-Mer est présent et j'espère que nous pourrons continuer à mener cette action qui sera reconduite et amplifiée.

Merci de votre attention.

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- Je rajouterai, quant à moi, que dans ce domaine, en discutant justement à la Maison régionale des femmes et dans les autres manifestations, nous avons eu le soutien lors de cette journée des clubs services tel que le Rotary, Inner Wheel, le Lion's Club. Tout le monde a joué le jeu.

Enfin, je regarde cette journée que nous avons organisée à Cagnes parce que nous avons maintenant une sensibilité plus forte peut-être que la moyenne. Il y a eu environ 500 personnes. Du matin au soir, on a réussi à mobiliser 500 personnes autour de cette lutte contre les violences faites aux femmes. On est tellement conscients du fossé qu'il y a... C'est cela qui m'interpelle beaucoup. Ici, on a eu deux féminicides. C'est deux de trop.

Quand vous regardez la courbe des féminicides depuis que l'État a annoncé que c'était une cause nationale, que se passe-t-il ? La courbe augmente. Cela veut dire quoi ? Que l'on balade les gens, c'est ce que cela veut dire. Parce que, si cela devient une cause nationale, je peux vous dire comment cela se passe.

Quand je demande au procureur de la République de me donner le nom des Cagnois qui ont un comportement qui mériterait d'être revu. Ils vont dire : « Je ne peux pas, c'est confidentiel. Défense » et la femme va mourir à côté. Pourquoi ne fait-on pas la même chose qu'en Espagne ? En Espagne, le gouvernement, à un moment, lui aussi, a tapé du poing sur la table. Il a dit : « Ras-le-bol ». Il a pris une série de dispositions qui font qu'aujourd'hui, l'Espagne est à la pointe dans la lutte. Cela marche. Vous n'allez pas vous amuser à vous rapprocher de trop près parce que vous avez un bracelet. On peut le faire. Pourquoi ne le fait-on pas chez nous ?

Les communes, les maires n'ont pas non plus le droit de le faire. À mon niveau seulement, il y a la première Maison régionale des femmes dont je suis très fier. Je remercie le conseil régional pour cela, tout l'arrondissement de Grasse. Deuxièmement, en discutant avec les associations, avec cette Maison régionale, nous aussi, Madame Corbinais, on va essayer de former. Encore une fois, c'est de l'éducation. Il faut former les gens, notamment les nôtres, notamment la police municipale, et c'est déjà le cas, des agents d'accueil, mais également tout le personnel que l'on pourra former ne serait-ce que pour lui-même. Avec un peu de chance, il est possible qu'il vive avec une autre personne de sexe opposé. À ce moment-là, on passera un message d'éducation.

Comme on essaie de le faire chez les enfants, on essaie de le faire chez les adultes parce que le nombre de féminicides n'a jamais été aussi élevé. Que fait-on ? C'est l'échec des politiques qui nous gouvernent. Nous qui sommes sur le terrain, parce que l'on fait partie des politiques, on nous dit : « Vous êtes inefficaces ». Je l'entends. Je demande que l'on puisse faire beaucoup plus et beaucoup mieux. On va essayer avec vous tous.

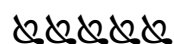
Sur ce sujet, ce n'est pas du tout partisan. C'est transpartisan. Il faut que l'on fasse passer ce message. Il est déplorable de lire ou de voir certaines fois des choses un peu bizarres. Mais, encore une fois, qui les lit y ressemble.



LISTE DES DÉCISIONS

M. LE MAIRE.- Sur les 115 décisions commentées, y a-t-il des questions ?

Il n'y a pas de questions. Je passe au point suivant.



MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Ce sont les informations obligatoires sur les marchés à procédure adaptée. Madame Germano.

Mme GERMANO.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous présenter les derniers marchés passés depuis le dernier conseil municipal.

On attaque page 22 sur votre tableau.

- La réalisation de marquages et signalétiques de supports de communication pour un montant maximal de 250 000 € ;
- Un contrat de fourniture pour la livraison de papier pour les imprimantes et photocopieurs, avec papier blanc, 80 000 € et papier recyclé, 20 000 € ;

Ce sont des montants maximaux annuels.

- La réalisation d'études géotechniques approfondies pour la stabilisation du versant du chemin des Grailles estimée à 70 000 € ;
- La fourniture et la livraison de matériel électrique pour les besoins de la ville pour un montant maximal annuel de 100 000 € ;
- La mise en place et la gestion des installations électriques provisoires qui sont nécessaires à toutes les manifestations de la commune pour un montant maximal annuel de 150 000 € ;
- La prestation d'entretien des aménagements paysagers sur les voiries de grande circulation comme l'avenue des Alpes pour un montant maximum quadriennal de 2 M€ ;
- La fourniture de petits équipements urbains destinés aux espaces publics pour un montant maximal annuel de 100 000 € ;
- La réalisation de prestations de signalisation horizontale pour les besoins de la ville, c'est relatif aux cours d'école, à tous les marquages que l'on peut retrouver, pour un montant maximal annuel de 120 000 € ;
- La fourniture, livraison, installation et mise en service d'équipement des jeux extérieurs avec la fourniture et la pose des sols amortissants que l'on retrouve dans nos écoles, mais aussi dans les parcs comme le nouveau jardin du Val Fleury pour un montant maximal annuel de 450 000 €.
- Pour le Château-musée Grimaldi et la restauration de la salle des boiseries, on a trois lots : (1) maçonnerie et décors, 23 031,15 € ; (2) menuiserie, 37 838 € ; et (3) électricité, 14 468,87 € ;
- Dans la continuité de la politique de sécurité menée par M. le Maire et par notre équipe, l'acquisition et la maintenance de 35 caméras individuelles et de plates-formes de chargement pour notre police municipale qui servira à chaque intervention et qui est estimée à 90 000 € ;
- Un contrat de manège petit train pour un montant de 19 500 €, relatif aux animations prévues pour le marché de Noël qui se tiendra du 13 au 31 décembre ;
- Un contrat de manège pousse-pousse pour un montant de 22 000 € ;
- Un contrat pour l'achat de la sculpture de poisson pour un montant de 9 000 € ;
- Pour la bibliothèque municipale, un contrat d'achat pour des portiques et des étiquettes pour un montant de 9 545 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame. Nous allons passer après les marchés au premier point à l'ordre du jour. Vous verrez apparaître trois dossiers très importants dans ce conseil municipal. Il n'y a pas énormément de délibérations de projets, mais il y en a quelques-unes. Il y en a trois ou quatre qui méritent que l'on s'arrête un instant.

FINANCES

1. BUDGET PRIMITIF 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Suite à l'adoption du budget primitif 2025 le 3 avril 2025 et conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, il convient de procéder à des ajustements comptables.

La présente décision modificative s'équilibre globalement en dépenses et recettes à la somme de 2 535 000,00€ et section par section comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	2 535 000,00€	2 535 000,00€
Section de fonctionnement	0,00€	0,00€
Total	2 535 000,00€	2 535 000,00€

Il s'agit principalement de prévoir des crédits supplémentaires pour :

- **L'achat de terrains au Val de Cagne (1 000 000 €).** En effet, dans la continuité de son action entreprise depuis 1995 et suite à la création du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP), pionnier du département et véritable atout pour la commune, des parcelles agricoles ont été identifiées en vue de leur acquisition. Ces premières actions concrètes du PPEANP permettront l'installation de nouveaux agriculteurs, mais également la création d'une ferme pour développer la production locale et approvisionner les restaurants scolaires ;
- **La sauvegarde de notre patrimoine (430 000 €).** La commune envisage d'acquérir une parcelle, 10 chemin des Caucours, afin de permettre l'accès et la mise en valeur de la Chapelle Sainte-Anne appartenant à la ville et enclavée à ce jour. Edifice de 57 m² dont il reste les quatre murs et l'abside voutée, elle est le dernier témoin d'un pan de l'histoire de Cagnes-sur-Mer au Moyen-Age. L'Architecte en Chef des Monuments Historiques, avec le soutien du Conservateur général en charge de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France, a établi un projet de confortement de la voûte de l'abside inscrit au budget primitif 2025 ;
- **L'achat de fonds de commerce (500 000 €) et de locaux commerciaux (500 000 €) dans le cadre de la politique communale de développement économique.**
L'objectif du droit de préemption est de permettre à la commune de maîtriser son développement économique, d'assurer le maintien de l'attractivité de ses quartiers, d'apporter une réponse adaptée aux problématiques des zones de chalandises ainsi que de veiller à la diversité des commerces de proximité indispensables pour satisfaire les besoins de la population.
En complément de ce dispositif, la commune peut se porter acquéreur amiablement de murs commerciaux en vente, en vue d'installer, après appel à candidatures, des activités qui viendront compléter, diversifier l'offre commerciale existante et également lutter contre la mono-activité et/ou la disparition des commerces.

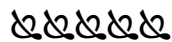
Ces dépenses sont autofinancées par un virement de la section de fonctionnement.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer en faveur de cette décision modificative n°1.

Le Conseil adopte par 41 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

3 abstention(s) : Marie ROFIDAL, Raphaël ROFIDAL, Isabelle UTRAGO



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *La première, ce sont des décisions modificatives qui nous permettent d'équilibrer le budget en transférant de l'argent de A à B. Que va-t-on faire avec cet argent ? Trois politiques sont confirmées à travers ces investissements que nous vous proposons. Le premier, c'est une enveloppe extrêmement lourde de 1 M€ dans le Val de Cagne agricole pour racheter un terrain et passer la vitesse supérieure.*

J'en reparlerai tout à l'heure dans une autre délibération, mais nous avons établi, et c'est confirmé par le Conseil départemental que je remercie, le PPEANP. C'est le premier des Alpes-Maritimes. Cagnes continue à être une commune innovante qui montre la voie aux autres. Ce PPEANP est un cadre légal qui nous permet d'intervenir. Il y a des actions à mettre en œuvre. On les met en œuvre avec la métropole et le conseil départemental qui nous ont aidés et suivis jusqu'au bout. C'est bien.

Ce n'est pas parce qu'Éric Ciotti ne s'entend pas très bien avec moi, si j'ai bien compris, qu'il faut que je dise quelque chose qui soit faux. C'est ma mentalité, peut-être qu'elle n'est pas adaptée au monde moderne, je n'en sais rien, mais quand quelqu'un fait quelque chose de bien, arrêter de lui taper dessus.

Mme PAPY.- [Hors micro.] *C'est M. Ginésy, le président du Conseil départemental.*

M. LE MAIRE.- *Il semblerait qu'il soit président de la commission des finances. Je n'ai aucun problème avec M. Ginésy ou les LR. [Rires.] C'est peut-être Éric qui a dit qu'il allait soutenir Bryan Masson. Je lis la presse. C'est là où j'ai peut-être un petit différend. Ceci étant, pas de problème. Je reconnais et je rends à César ce qui appartient à César. Cela me paraît être le minimum.*

Tout à l'heure, je vous ai demandé de ne pas vous asseoir, si possible, dans l'escalier, parce que, si l'on avait un policier dans la salle ou un sapeur-pompier, il nous parlerait de l'évacuation. Il y a encore un siège. Quand c'est bourré, d'accord, mais quand il y a un siège, merci de l'utiliser. Si Mme Papy, vice-présidente du Conseil départemental, trouve un obstacle alors qu'il y aurait le feu dans la maison, cela la foutrait mal. Je tiens à la vie de Mme Papy. Merci de m'aider.

[Rires.]

[Discussion générale.]

M. CONSTANT.- [Hors micro] *L'avis avec S ou la vie avec E ?*

Mme PAPY.- [Hors micro] *Les deux.*

M. CONSTANT.- [Hors micro.] *Les deux, mon général. C'est ce que j'allais dire en conclusion.*

M. LE MAIRE.- *Vous m'interrompez, Monsieur le premier adjoint, Monsieur le conseiller départemental.*

M. CONSTANT.- [Hors micro.] *Si je me fais « cramer » en sortant, tu ne diras rien. [Rires.]*

M. LE MAIRE.- *On m'a appris, mais c'est un problème d'éducation, Monsieur le Premier adjoint, les femmes et les enfants d'abord.*

Je reviens à l'achat du terrain. On va prendre 1 M€ d'argent public pour sauver un terrain. Ce terrain va nous permettre, vous le verrez plus tard dans une autre délibération, de passer à l'action. Nous avons le cadre légal avec le PPEANP qui vient d'être voté par la dernière assemblée délibérante du conseil départemental. Maintenant, tous les feux légaux sont au vert et l'on peut entrer dans l'action. On entre dans l'action, on n'hésite pas et l'on va créer une ferme.

Ensuite, vous avez 20 % de recettes en moins dans cette commune. Qu'est-ce que l'on a à « vendre » ? Mme Utrago dirait l'art. C'est vrai. On a aussi le patrimoine. Le patrimoine, il passe

à travers les décennies et les siècles. Il est là. Si nous n'avions pas le château Grimaldi, Notre-Dame de Protection, la chapelle du Cros, le musée Renoir et le bijou contemporain, on serait moins attractifs.

Mme UTRAGO.- [Hors micro.] C'est ce que j'allais dire.

M CONSTANT.- [Hors micro.] Je n'ai rien dit. [Rires.]

M. LE MAIRE.- On veut permettre l'accès et la mise en valeur de la chapelle Sainte-Anne. Il nous reste une partie de cette chapelle qui date du XII^e siècle, avant le château. On ne le savait pas. La chapelle Sainte-Anne, personne ne la connaît parce qu'elle est enserrée dans un terrain qui la bloque. On n'a pas accès à la chapelle. On vous propose d'acheter l'accès et de réaliser la mise en valeur de la chapelle Sainte-Anne. On a un projet inscrit au budget primitif de 2025 qui a été validé par l'architecte en chef des monuments historiques, avec le soutien du conservateur général en charge de l'archéologie et de l'architecte des Bâtiments de France. C'est rarissime. On a un alignement des planètes intellectuelles de l'architecture, qui nous soutient dans cette démarche.

C'est notre patrimoine, c'est notre histoire. Cela remonte à quasi bientôt 1 000 ans. C'est sans doute la ruine la plus ancienne de la commune de Cagnes-sur-Mer. On a un tableau des années 1930, qui montre les ruines du monastère de Saint-Véran. En 1930, un siècle après, nous n'avons plus retrouvé de trace des ruines du monastère, qui a été un des premiers monastères à s'établir sur la Côte d'Azur, dans les années 800 avec les Sarrasins. Il ne nous est resté que Saint-Honorat. Sur la Côte d'Azur, de ce monastère de Saint-Véran, on n'en a retrouvé qu'un tableau qui montre quelques vieilles pierres, une sorte de pilier, lui aussi vieux de plus de 1 000 ans, 1 200 ans en arrière. Il n'y a plus rien. On n'a plus rien retrouvé. En revanche, la chapelle de Sainte-Anne, c'est ce que l'on a de plus ancien.

Ensuite, troisième politique forte qui s'annonce dès la délibération n°1, c'est la politique que nous maintenons face à l'inconsistance de la volonté de l'État, qui manque totalement sur le sujet. Vous n'êtes pas les premiers à constater que l'on a une floraison de commerces. Un article sur le sujet a été émis ce matin. Ce sont des barbers, des bars à chichas. On se demande comment on peut acheter, quand on a 20 ans, des commerces de cette catégorie. On a eu une réponse dans Nice Matin : il y a beaucoup de blanchiment d'argent. La police fait ce qu'elle peut, mais finalement, cela se développe.

On a le droit d'avoir un barber. Il n'y a pas de problème, mais quand il n'y a plus que des barbers, cela devient bizarre. En tous les cas, le commerce de proximité à Cagnes-sur-Mer n'est pas vu ainsi par Louis Nègre et par son équipe. Un barber, oui, deux barbers, cela fait beaucoup, et trois, c'est anormal. On essaie avec Jean-Marc de voir ce que l'on peut faire. Il vous a déjà expliqué en plein conseil municipal que, 4 fois sur 6, la commune n'est pas informée légalement. On découvre que quelqu'un s'est installé. Quelle que soit la commune en France, et quel que soit ce que vous pouvez représenter, on le découvre après et c'est trop tard.

Que fait-on ? On vous demande d'engager des financements lourds. Si vous voyez le dernier paragraphe, j'ai 500 000 € de fonds de commerce, 500 000 € de locaux commerciaux, 1 M€ d'argent public, qui sont cohérents avec notre philosophie. On veut éviter la multiplication des commerces qui n'ont rien à faire. Qu'il y en ait un, c'est OK, mais deux ou trois, on ne comprend plus.

Puisque l'État ne nous donne pas, à nous, les communes, le pouvoir d'agir, le commerce ouvre, il fait ce qu'il veut. Le maire est spectateur ; les communes sont spectatrices en France. On m'oblige à faire 30 % de logements sociaux. On ne me demande pas mon avis. On me dit : « Tu fais » et l'on est obligé. Tout le monde le fait, y compris nos voisins d'à côté. Avez-vous vu combien ils construisent ? Ils ont ouvert la bouche et puis ils l'ont fermée. On est obligé de faire des logements sociaux. Il en faut.

Dans le commerce, on ne me donne pas le choix. On ne me dit pas : « Monsieur le Maire, choisissez une diversité commerciale qui permet d'établir un équilibre du commerce ».

En conséquence, je vous propose d'engager 1 M€ d'argent public, cette fois-ci, pour racheter des murs. Quand l'on rachète des murs, on devient propriétaire. Je pensais à tout quand j'étais maire au début, il y a 30 ans, mais je ne savais pas que j'allais devenir, en tant que commune, propriétaire de murs. On devient propriétaire, de cette manière, on peut choisir le locataire. Vous rendez-vous compte ? Le détour qu'il faut faire pour arriver à la conclusion.

Voilà pourquoi je vous propose, dans cette première délibération, trois axes très lourds d'une volonté politique complète. J'évoquerai après le problème de l'année 2025 avec une bonne nouvelle financière. Cela existe. Ceci permet de faire cela.

Madame Hartmann, vous avez demandé la parole.

Mme HARTMANN.- *Merci. Bonsoir à tous. Vous avez exercé un droit de préemption sur la brasserie, rue des Oliviers. Où en est-on dans cette affaire ?*

M. LE MAIRE.- *On est toujours en discussion. Le juge de l'expropriation doit en déterminer le prix. Le vendeur a proposé un prix que nous trouvons trop élevé. Nous avons proposé un prix différent, mais le vendeur a dit : « Ah non, moi, c'est ce prix ». À ce moment-là, nous n'achetons pas au prix du vendeur. On demande au juge d'expropriation de nous fixer le vrai prix selon ses connaissances de ce commerce pour que la commune ne soit pas lésée financièrement. Monsieur Dolciani.*

M. DOLCIANI.- *Monsieur le Maire, merci. Je retiens deux points extrêmement importants et positifs. C'est rigolo, on s'entend avec ceux-là. C'est pas mal. C'est beaucoup mieux.*

M. LE MAIRE.- *Nous sommes en progrès constant.*

M. DOLCIANI.- *La première concerne le PPEANP et le développement concret de la production locale que j'appelle personnellement de mes vœux depuis 2016 ; l'autonomie alimentaire étant une nécessité vitale pour notre territoire. Le second point concerne la volonté politique d'agir sur le développement économique de notre commune et, plus particulièrement, vous l'avez dit, dans les zones connaissant des changements radicaux dans la diversité du type de commerce.*

Avec mes deux collègues, et vous le noterez, car ce n'est pas tous les jours, nous voterons pour cette délibération, mais reviendrons sur ces points lors de l'étude des points 8, 17, 18 et 19.

M. LE MAIRE.- *Merci beaucoup pour cette bonne nouvelle.*

[M. le Maire procède au vote.]

Je dois donner quelques précisions sur cette décision modificative qui engage quasiment 2,5 M€ d'argent public. On peut le faire notamment parce que la Ville a eu le remboursement de la SPL pour la Villette. Un remboursement d'une avance de 2 136 120 € en octobre 2025 et le versement de la subvention pour le parc des Canebiers de 1 680 228 € en novembre, soit 3 816 000 € qui sont rentrés dans les caisses de la commune. Une partie de la vente de la Villette de 5,7 M€ va être versée prochainement à la Ville sur les 11 M€ de la cession des terrains.

Je souhaiterais que l'on puisse répondre à Mme Hartmann sur la question que vous avez posée sur le différentiel. C'est un sujet pour lequel vous nous avez relancés en disant : « Je n'ai pas tout compris ».

Le rappel de la problématique est le suivant : la Ville de Cagnes-sur-Mer vend à 11,4 M€ à la société publique locale, qui, elle, revend à 28,5 M€ à Bouygues. Où s'est évaporé l'argent ? Où est le différentiel de 17 M€ ?

[Projection document.]

Il est transparent. Il y a des commissaires aux comptes. Il y a des experts-comptables. Il y a beaucoup de monde derrière. Si nous nous étions servis dans la caisse, vous nous l'auriez dit les uns et les autres, vous nous auriez dénoncés. Le différentiel passe dans les études et les travaux d'aménagement du site pour transformer le parking et la friche industrielle en un espace

constructible, c'est-à-dire tous les éléments qui permettent de construire dessus : les réseaux, les voiries, les plantations. Le différentiel est là. Il n'y a aucun miracle, aucun mystère.

On vous a sorti ligne par ligne les frais financiers, la rémunération, le parc des Canebiers, la renaturation, la création, la requalification d'espaces publics, les travaux de démolition, les acquisitions foncières et les études. On a essayé de vous donner le maximum de précision avec ce camembert que l'on peut préciser à la ligne.

J'ai dit : « Les camemberts, c'est bien, mais si on rentre dedans, qu'est-ce que ça donne ? » Cela donne le financement des études, des études d'impact, de la faune et de la flore, de la loi sur l'eau, de l'acoustique, de l'hydraulique, des honoraires pour les conseils techniques et juridiques, afin de sécuriser les opérations de la SPL.

Vous voyez l'étude de la faune et de la flore. Cela vous dit-il quelque chose ? Vous qui avez suivi depuis 15 ans ce dossier, vous devriez vous en souvenir, y compris ceux qui sont passés de l'autre côté. Vous avez voté l'étude de la faune et de la flore. C'est une obligation que l'on a en France, selon les normes françaises, de regarder pendant 12 mois d'affilée, soit 4 saisons, la faune et la flore. Vous payez une étude d'un écologue certifié, garanti, qui va venir regarder sur votre parking où il y a 10 cm de béton ou d'enrobés, si d'aventure il n'y a pas une petite fleur spéciale qui pousserait.

Je ne suis pas écologue, mais je suis capable de vous dire au bout de 1 mois, peut-être même de 15 jours, peut-être même de 1 semaine, que là, il y a peu de chances que vous voyiez apparaître une orchidée. Il y a peu de chances. Vous payez une étude pendant un an pour que quelqu'un rende un rapport. Il rend le rapport tous les trimestres. Il est payé pour et il dit : « Ah ben non, je n'ai rien vu ». Quand vous atteignez ça, cela ne m'étonne pas qu'ensuite, cela coûte de l'argent.

Les acquisitions foncières, ce sont les terrains Audibert et Pichon qui complètent l'ensemble. On compte aussi les frais pour trier, les frais financiers, les travaux de démolition, les travaux nécessaires à l'aménagement du quartier, la création et la requalification à 5,4 M€.

Certains m'en ont parlé, mais on n'a pas le cours du 11 novembre. C'est le cours du 11 novembre prolongé, c'est-à-dire qu'il n'est pas fait, on n'a pas encore payé : ce sont les équipements publics, le docteur Féraud prolongé de l'autre côté, l'allée des Tilleuls requalifiée, l'aménagement du chemin des Petits Plans. Il y en a pour 5,4 M€. Ce n'est pas fait encore. Pour l'instant, on creuse le parking de 510 places. On est au rez-de-chaussée. Cela avance.

Puis, on a le parc des Canebiers à 1,4 M€ pour les 2 opérations avec les subventions déduites et la rémunération de la SPL. Ce sont 3 emplois de cadres supérieurs, d'ingénieurs en chef.

Enfin, vous avez les frais financiers et les intérêts des emprunts contractés.

Les 17 M€ sont là. Ils ne se sont pas évaporés. Ils ne sont pas partis. Ils sont sous vos yeux. Si quelqu'un peut faire mieux qu'il me le dise. On a fait cela avec tous les experts, les commissaires aux comptes, les associations, etc. Il n'y a pas d'enrichissement de la SPL. En fin de bilan, en 2029, si vous avez un bilan en déficit – j'espère que cela ne sera pas le cas –, c'est la métropole qui compensera les comptes de la SPL, et si vous avez un excédent, il sera reversé à la commune. Nous espérons bien qu'il y aura un excédent, parce que l'on fait tout pour. Vous avez les informations. Encore une fois, on est à votre disposition, Madame Hartmann, pour rentrer éventuellement dans des détails encore plus détaillés. Tout ceci a été validé par le commissaire aux comptes, alors je dors tranquille.

Les travaux de terrassement des îlots B et C sont terminés. Ceux du parking silo sont terminés à 90 % au 1^{er} décembre. Le chantier est parti. Il avance à vitesse normale, mais il avance bien. Le sous-sol du parking silo sera terminé pour Noël, c'est-à-dire que les deux niveaux de sous-sol seront réalisés ainsi que le plancher. Les murs du rez-de-chaussée vont commencer à s'élever sous vos yeux. Puisque les gens doutaient, ils nous disaient : « Ah, vous le dites, mais on ne voit pas », on a fait deux fenêtres dans la palissade à la demande des Cagnois pour qu'ils voient que le parking de 510 places, comme je l'ai dit, sera le premier bâtiment créé de toute la ZAC Vilette.

Les gens s'arrêtent, ils regardent le parking monter. Dans un an, il y aura un parking de 510 places qui ouvrira, sachant que le parking actuel de la Villette de 360 places n'est jamais plein.

Ensuite, 5 sondes de géothermie ont été positionnées par Dalkia entre 60 et 80 m de profondeur pour utiliser l'énergie renouvelable. Vous avez le marché pour la première phase de travaux des espaces publics, qui va être attribué en décembre par la SPL. Ce sont les chiffres. Ils sont à votre disposition : intervention de la commune dans le périmètre. Participe au renouvellement. Brigadier Claverie, mais pas uniquement, la commune intervient dans le cadre de ses compétences. On finance la partie espace vert des infrastructures et les infrastructures sont financées par la métropole.

C'est une répartition légale entre les communes et les EPCI. C'est ce que je pouvais vous dire, Madame Hartmann. Encore une fois, je suis prêt, avec les services de la SPL, de la mairie et de la Métropole, à rentrer encore plus dans les détails.

Mme HARTMANN.- *Ce n'était pas une attaque, Monsieur le Maire.*

M. LE MAIRE.- *Non, Madame. Si j'avais pris cela pour une attaque, vous vous en seriez aperçue. Vous avez entendu ce que j'ai dit pour certains. Je n'ai pas cette vision de vous, Madame. Je vous respecte. Quand vous posez des questions, je vous réponds, parce que vous êtes une femme respectable, sinon je ne vous répondrais pas. Pour être respecté, il faut être respectable.*

Il s'agit des travaux de la SPL et tous les travaux vont continuer encore pendant 4 ans. Les 11,7 M€ ne sont pas dépensés ce soir. Il y a une partie qui a été dépensée, mais pendant 4 ans, les travaux vont continuer. Pour arriver au bout avec la désimperméabilisation du sol, la reconstruction des pistes cyclables, des trottoirs, des chaussées, on va devoir tout refaire. Derrière, il y a encore de l'argent. Cet argent a été provisionné, il n'y a pas de problème.

C'est pourquoi je peux vous répondre, Madame, que l'on a sur l'écoquartier : zéro recours.

Les gens disent que l'on manque de concertation, mais c'est totalement faux. Je les prends la main dans le sac avec une fake news. Ce n'est pas parce que l'on ne les a pas vus, parce qu'ils étaient ailleurs, qu'ils ne sont pas venus ou qu'ils n'ont pas voulu s'intéresser. Il y a des noms que je vois apparaître depuis 15 jours, mais que je n'ai jamais vus dans la commune. Pendant 5,5 ans, bientôt 6 ans, on ne les a jamais vus, ces gens. Maintenant, la tête enfle. Vous avez la même conclusion que moi. Cela enfle un peu. Ils se prennent pour ce qu'ils ne sont pas.

S'ils s'étaient intéressés à l'intérêt général de la commune, on les aurait vus apparaître. Je ne les ai pas vus du tout ni de près ni de loin. Les Cagnois feront leur choix. Il s'agit d'opportunistes de la dernière heure, mais le Christ a été gentil avec les opportunistes de la dernière heure, moi, peut-être un peu moins.

JURIDIQUE - FONCIER - DROIT DES SOLS

2. BUDGET PRINCIPAL VILLE - AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT (APCP) - MISE A JOUR

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Par délibération en date du 5 février 2003, le Conseil municipal a adopté le principe de vote d'autorisations de programme - crédits de paiement, permettant la prise en compte du caractère pluriannuel des investissements et une approche prospective des équilibres financiers.

Pour 2025, les APCP ont été mis à jour par délibération en date du 3 avril 2025. Il convient, par la présente délibération, de les actualiser.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la présente mise à jour.

Le Conseil adopte par 39 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 4.

1 contre(s) : Isabelle UTRAGO

4 abstention(s) : Marie ROFIDAL, Raphaël ROFIDAL, Michel LEBON, Karin HARTMANN

FINANCES

3. BUDGET PRINCIPAL VILLE - OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2026

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Dans l'attente du vote du budget 2026, la commune doit être en mesure de poursuivre pleinement sa politique jusqu'à la fin de son mandat pour répondre aux attentes des Cagnois et ce, dans la grande période d'incertitude économique que nous connaissons.

Cependant, et c'est un atout, la dette communale est maîtrisée et figure parmi les plus faibles de France, avec seulement 222 € par habitant et un ratio de désendettement de 1,7 année qui permet de dégager encore plus d'épargne brute pour les investissements futurs. L'investissement maximal en fonction des capacités budgétaires de la commune permet de garantir la sécurité et la qualité de vie des Cagnois en aménageant la ville et nos équipements publics pour s'adapter et lutter contre le changement climatique.

Aussi et conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, une ouverture anticipée de crédits peut être réalisée dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, afin d'assurer la continuité du service public.

Il convient donc de procéder à l'ouverture par anticipation sur le budget primitif 2026 des crédits suivants par chapitre, pour un total de 7 468 030 € :

Chapitres	Libellés	Montants
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) <i>frais d'études, brevets, licences, logiciels...</i>	543 750 €
204	Subventions d'équipement versées <i>subventions foncières, fonds de concours...</i>	375 729 €
21	Immobilisations corporelles <i>terrains, aménagements de terrains, constructions, matériel et outillage techniques...</i>	3 350 890 €
23	Immobilisations en cours <i>Travaux</i>	55 000 €
10	Dotation, fonds divers et réserves	2 500 €
27	Autres immobilisations financières <i>avances en compte courant</i>	2 855 140 €

Concernant les opérations pour compte de tiers (notamment pour les conventions de maîtrise d'ouvrage), plusieurs chapitres sont concernés :

- 4541112 : 17 500 €
- 4541113 : 12 500 €
- 4541114 : 12 500 €
- 458145812 : 242 521 €

TOTAL 7 468 030 €

Par ailleurs, le budget de fonctionnement sera accessible aux services, comme chaque année, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les dépenses de fonctionnement seront bien entendu maîtrisées. Elles sont financées principalement par les impôts des Cagnois dont les taux n'ont connu qu'une seule augmentation en 28 ans et sont actuellement les plus faibles des vingt plus grandes villes du département des Alpes-Maritimes.

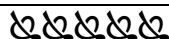
Cette bonne gestion financière, reconnue tant par la Direction Générale des Finances Publiques avec l'attribution de la note de 9,6 sur 10 que par la Chambre Régionale des Comptes qui n'a émis aucune recommandation, permet à la ville de maintenir et renforcer ses investissements sans emprunter, pour éviter d'alourdir le budget de charges financières, tout en gardant des ressources pour financer le futur équipement culturel.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer en faveur de cette ouverture de crédits d'investissement par anticipation dont le montant de 7 468 030 € sera repris dans le projet de budget primitif 2026.

Le Conseil adopte par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 7.

7 abstention(s) : Marie ROFIDAL, Raphaël ROFIDAL, Michel LEBON, Karin HARTMANN, Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ



DISCUSSION

Mme LESCANE.- *Chaque année, on procède à l'ouverture des crédits au niveau des investissements, si besoin. On le fait jusqu'à hauteur de 25 %.*

[Projection de document.]

Contexte budgétaire

M. LE MAIRE.- *On procède aux ouvertures de crédits en attendant le vote du budget par la nouvelle municipalité. La période est difficile pour la préparation budgétaire. Je vais vous en parler. Il n'est pas évident de construire un budget aujourd'hui, parce que nous ne savons pas ce que nous donnera l'État. C'est l'État qui alimente en partie le budget de la commune. Personne ne sait ce qu'il va faire. On ne sait pas, parce que l'on n'a pas de budget au niveau national. C'est bête, mais c'est le budget national qui irrigue les budgets des Régions, des Départements et des communes. On n'a toujours pas voté le budget national, on est très en retard. On ne sait pas s'il sera voté. On va vers une loi spéciale ou une ordonnance. C'est le flou le plus total.*

Nos services spécialisés des budgets me disent : « Monsieur le Maire, on ne sait pas combien l'on recevra, donc on ne peut pas établir un budget », ce que je comprends. Ensuite, pire que tout, il y a une incertitude sur les prélèvements effectués par l'État. Non seulement l'État est impécunieux et gère très mal l'argent public, mais en plus il nous fait les poches au lieu de nous donner de

l'argent. Il fait DILICO : une mesure prise par l'État pour aller pomper de l'argent dans les collectivités. Il fallait le faire. C'est pour vous dire que l'on est complètement « à la ramasse » en France.

Aujourd'hui, le fameux spread, c'est-à-dire l'écart de taux entre le meilleur (taux allemand) et le taux français, vient encore de s'agrandir. Désormais, le taux d'emprunt des Italiens est meilleur que le nôtre. C'est la première fois depuis que je suis né que je vois cela. C'est dire dans quel état est notre pays. Si vous regardez un peu la littérature dans ce domaine, je ne sais pas où je serai dans 4 ou 5 mois, mais je vous informe – ce sera noté au procès-verbal – que ce qui nous attend à la sortie des municipales en France, ou à la sortie de la présidentielle, sera une correction de trajectoire qui va ressembler à une correction pour nous tous, pour tous les Cagnois et tous les Français. Je m'attends à une situation très délicate.

On a 3 400 Md€ de dettes et notre premier budget va désormais devenir le remboursement de l'emprunt. C'est très négatif. Je n'arrive pas à comprendre. Vous, en tant que ménage, si vous ne gérez pas votre argent, vous êtes rattrapé par la patrouille de la Banque de France, vous n'aurez plus de chéquier, vous n'aurez plus rien. Nous, si l'on fait des choses extravagantes, la commune est mise sous tutelle. L'État continue, nos députés quels qu'ils soient, bien que l'on soit au fond du gouffre, continuent à creuser. Je le dis à hautes et intelligibles voix. On ne peut pas dire un jour : « Je suis contre les augmentations d'impôts » et puis voter 40 Md€ d'impôts. On est au fond du gouffre et l'on continue à creuser.

On a 3 400 Md€ de dettes au niveau national et nos députés ont encore voté des augmentations d'impôts. Ce n'est pas comme cela que l'on gère. Si j'avais géré ainsi, j'aurais été viré à juste raison depuis longtemps. Vous m'auriez viré et vous auriez eu raison. Cagnes est géré à l'opposé de ce que font les gouvernements successifs, y compris à l'époque du mien.

On est à l'opposé de ce que l'on fait à Paris. Quand je les rencontre, je leur dis : « Vous rendez-vous compte du désastre. Vous êtes un contre-exemple parfait ». Vous voyez l'austérité qui nous attend. On risque d'avoir de très mauvaises nouvelles pour tous, quel que soit celui qui sera élu demain, il risque d'avoir affaire à une difficulté majeure.

Orientations cagnoises

Nous allons continuer notre politique qui n'a pas changé depuis 30 ans. C'est une politique en bon père de famille de l'argent que l'on a et pas au-delà. Si l'on a 100, on ne dépense pas 120 à Cagnes-sur-Mer. C'est la raison pour laquelle j'attends de voir ce que l'on va répondre au camarade Woignier. La prudence conduit notre politique. Je m'inquiète. Je ne sais pas ce que vous allez faire, j'attends et je regarde.

Les orientations cagnoises, c'est 0 % d'augmentation du taux. Je vous rassure, on va continuer. Ensuite, vous avez ce tableau qui le confirme. On peut casser tous les thermomètres, mais ce tableau est celui de la réalité de Cagnes-sur-Mer. Parmi les 10 premières villes de la Côte d'Azur, nous sommes les champions de ceux qui prélevons le moins avec notre taxe foncière. Celle que l'on peut toucher ici, ensemble, est la plus faible. Il y a des différences, des villes plus riches que nous qui prélèvent plus que nous. C'est une réalité.

Section Investissement

Si l'on passe aux investissements, la philosophie, tu l'as dit tout à l'heure, Sarah, c'est un quart des crédits. C'est un investissement maximal toujours basé sur la philosophie qui est la nôtre. Je voulais vous transmettre qu'il n'y a aucun changement. C'est toujours un budget à la fois sécuritaire, parce que l'on a besoin de rassurer nos compatriotes, et un budget de transition écologique parce qu'il faut prévoir l'avenir de nos enfants et la santé de nos populations. Certains parmi nous ont des cheveux blancs, ils sont parents ou grands-parents.

Que leur donne-t-on comme avenir à nos jeunes ? On a toujours une dette parmi les plus faibles de France, c'est-à-dire 83 % de moins, et l'on peut rembourser en 1,7 année. La dette par habitant est la plus faible. Bien entendu, certains esprits ont dit qu'il suffit d'emprunter. Cagnes a de la marge. Je vous attends quand vous allez me dire : « Nous empruntons ». Je vous dirai alors

certaines choses que vous avez l'air d'ignorer complètement. Je me contente de celle-ci pour le moment.

BP

Pour rappel sur le BP, les recettes sont inférieures à la moyenne de la strate : - 22 %. J'attends que l'on m'explique comment l'on pourrait faire mieux. La gestion financière cagnoise est prudente, en bon père de famille. Je ne suis pas sûr que cela fasse plaisir à mon opposition, mais je ne suis pas systématiquement là pour cela, même si je respecte Mme Utrago ou Mme Hartmann. Zéro recommandation, c'est rarissime et 9,6 sur 10, c'est une des meilleures notes à ma connaissance du département des Alpes-Maritimes. C'est le ministère des Finances et de l'Économie qui le dit. Ce n'est pas moi.

Ce sont les orientations que j'entends prendre, continuer à appliquer avec cette ouverture de crédit à l'investissement. Ce n'est pas parce que nous sommes à la veille des élections que je vais dépenser et jeter de l'argent par les fenêtres. Bien au contraire, je suis respectueux de l'argent public que l'on prend dans la poche des Cagnois, je ne dépenserai que dans la limite de ce que j'ai le droit de dépenser en étant assuré de mes arrières.

Dans les dépenses de fonctionnement, je ne vais pas embaucher à tour de bras pour avoir des électeurs. Je continue à être un bon père de famille, à agir avec une prudence. On ne dépensera pas un centime de plus de ce que j'ai. Il n'y a aucun miracle, aucun mystère, aucun secret sur la manière dont est géré Cagnes-sur-Mer. C'est cela qui me désole le plus. Il n'y a aucune poudre de perlimpinpin là-dedans. Tout le monde peut faire la même chose, y compris l'État, et il ne le fait pas.

[M. le Maire procède au vote.]

4. ATTRIBUTION ANNUELLE D'ACOMPTES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Comme chaque année, des associations subventionnées et organismes para-municipaux ont sollicité le versement d'acomptes sur la subvention de fonctionnement qui leur sera attribuée par la ville dans le cadre du budget primitif 2026.

Pour assurer la continuité dans leur fonction et dans l'attente du budget 2026, il est proposé, s'ils justifient leur besoin, de leur verser cet acompte qui ne pourra excéder le quart de la subvention 2025.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer les acomptes de subventions aux organismes suivants, pour un montant total de 1 926 750 € :

- | | |
|--|-------------|
| - Caisse des Ecoles
(Montant de la subvention attribuée en 2025 : 4 650 000 €) | 1 162 500 € |
| - C.C.A.S. Aide Sociale
(Montant de la subvention attribuée en 2025 : 2 260 000 €) | 565 000 € |
| - A.S.C.C. (Association Sportive Cagnes le Cros Football)
(Montant de la subvention attribuée en 2025 : 150 000€) | 37 500 € |
| - Entente Sportive Cros de Cagnes Handball
(Montant de la subvention attribuée en 2025 : 20 000 €) | 5 000 € |

- USC Basket (Montant de la subvention attribuée en 2025 : 50 000 €)	12 500 €
- USC Volley (Montant de la subvention attribuée en 2025 : 42 000 €)	10 500 €
- USC Escrime (Montant de la subvention attribuée en 2025 : 8 500 €)	2 125 €
- USC Handball (Montant de la subvention attribuée en 2025 : 30 000 €)	7 500 €
- USC Cyclisme (Montant de la subvention attribuée en 2025 : 10 000 €)	2 500 €
- USC Tennis (Montant de la subvention attribuée en 2025 : 23 000 €)	5 750 €
- USC Athlétisme (Montant de la subvention attribuée en 2025 : 32 000 €)	8 000 €
- USC Judo (Montant de la subvention attribuée en 2025 : 8 000 €)	2 000 €
- Association « Culture Cagnes Destination talents » <i>Gestionnaire du Centre Culturel</i> (Montant de la subvention attribuée en 2025 : 360 500 €)	90 125 €
- Fédération Régionale Méditerranéenne des Maisons des Jeunes et de la Culture <i>Gestionnaire du Cinéma Espace Centre</i> (Montant de la subvention attribuée en 2025 : 55 000 €)	13 750 €
- Comité de Jumelage (Montant de la subvention attribuée en 2025 : 8 000 €)	2 000 €

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**5. UN QUARTIER, UN JARDIN : CREATION DU JARDIN PUBLIC DES LUCAYAS
INCLUANT UN PARC CANIN RECREATIF - APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN
DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer dispose de 11 parcs naturels urbains et poursuit le développement de jardins de proximité dans chaque quartier afin d'offrir aux Cagnois des îlots de fraîcheur en ville. Les derniers parcs réalisés ont de plus intégré des espaces dédiés et sécurisés pour les chiens accompagnés de leurs maîtres.

C'est dans ce contexte que la commune va créer un jardin public à l'angle de l'avenue des Chênes et de l'avenue Val en Sol, sur un espace très arboré d'une superficie de 2 200 m².

Le projet a fait l'objet d'une concertation avec les Cagnois au travers d'un atelier participatif en février 2025 à la mairie annexe du Val Fleuri et d'une réunion avec le comité de quartier ABCV le 17 novembre 2025.

Le jardin intégrera 3 espaces distincts sécurisés par un système de vidéoprotection, des clôtures et portails :

- Un parc canin récréatif de 1 100 m² avec un parcours d'agilité d'environ 150 m de longueur et équipé de 12 agrès,
- Un jardin public convivial ombragé de 750 m² avec des bancs, tables de pique-nique, fontaine,
- Un vallon sec clôturé de 370 m² dont l'accès sera réservé aux services en charge de son entretien.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 286 710,43 euros hors taxes.

La commune va déposer des demandes de subventions auprès de partenaires institutionnels (Etat, Région et Département) qui nécessitent de transmettre le plan de financement prévisionnel détaillé en annexe, adopté par le Conseil municipal.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation du projet de création du jardin public des Lucayas conformément au plan prévisionnel de financement joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer les demandes de subventions et toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte par 41 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.

3 contre(s) : Marie ROFIDAL, Raphaël ROFIDAL, Isabelle UTRAGO



DISCUSSION

[Projection de document.]

M. LE MAIRE.- *C'est la création du fameux jardin public des Lucayas qui inclut un parc canin récréatif. Avant de passer au PowerPoint, il y a l'approbation du projet du plan de financement. On va créer quelque chose que l'on avait d'ailleurs promis. On tient parole, vous le voyez. On a dit que l'on ferait le parc des Lucayas. Je suis allé le dire aux habitants de l'immeuble des Lucayas, il y a quelques mois. J'ai dit : « On le fera » et on le fait.*

Vous avez un jardin qui existe déjà, que nous avons acheté et que l'on a bloqué. C'est une réserve foncière. On aurait pu construire dessus, on ne construit pas, parce qu'il faudrait du triple vitrage sur l'arrière. On n'a pas envie que les gens soient mal logés, même si c'est du vitrage de qualité supérieure, vous êtes trop proche de l'autoroute selon nous. On a préféré acheter ce terrain pour qu'il n'y ait pas un promoteur qui fasse, lui, un immeuble privé, parce que lui, il l'aurait vendu sans problème. On a acheté ce terrain, on l'a bloqué pour faire « Un quartier, un jardin ». C'est de l'argent public, c'est clair.

Aujourd'hui, le jardin sort sous nos yeux. Il comporte deux espaces :

- 1. un parc canin récréatif, le plus important, de 1 100 m² avec un parcours d'agilité d'environ 150 mètres de longueur équipé de 12 agrès,*
- 2. un jardin public convivial ombragé de 750 m² pour les gens qui ont envie, comme à la Maison des Orangers, de se poser sur un banc, de discuter, de faire un pique-nique éventuellement avec les enfants.*

Voilà la photo du site, ce que cela donne. Nous l'avons clôturé pour qu'il n'y ait pas d'intrusions. On l'a nettoyé et maintenant, on va attaquer les travaux. Sur la deuxième page, vous constatez que le parc a été divisé en deux à la demande de Mme Chantal Germain qui nous avait dit : «Ce serait parfait pour y établir un parc canin récréatif de 1 100 m² ». On n'a pas d'équivalent à ce jour. Vous avez ce parc canin de 1 100 m², avec 12 agrès pour les chiens. Vous avez un sas équipé de bancs. Vous aurez une fontaine à boire pour les animaux et un distributeur de sacs.

Vous avez sur la partie haute le jardin convivial de 750 m², des bancs, des tables de pique-nique, des corbeilles, et encore une fontaine pour les gens. Le vallon sec est en bas, il est clôturé, il y a 310 m².

Deux concertations ont eu lieu en février et en novembre, avec le comité de quartier, des riverains, et nous ont permis d'aboutir à ce projet. Pour définir le projet :

- l'espace jardin convivial, partie haute, sera espace ouvert pour aménager une aire de pique-nique et des aires de vue dégagées,
- l'espace canin, on va le voir plus en détail tout à l'heure,
- le cheminement piéton sera à aménager entre l'espace jardin et l'espace canin du parc.

On commence l'aménagement. Le jardin convivial est une zone de biodiversité en prairie fleurie. La partie haute, c'est l'espace pique-nique, la méridienne et la fontaine à boire, puis vous avez un pointillé rouge qui délimite la partie sud, qui est la partie canine. Vous avez le parcours canin, le cheminement, le sas d'entrée, la fontaine, le distributeur à sacs, le sas, une clôture rigide séparant les deux espaces et la partie autoroute avec 2 caméras avec haut-parleurs. On s'aperçoit que les caméras cagnoises associées aux haut-parleurs sont très efficaces. Quand l'un d'entre vous se fait tirer les oreilles par le haut-parleur à 30 m autour, tout le monde s'arrête et regarde. Cette pression sociale amicale et affectueuse fait que le gars qui a laissé tomber par mégarde un kleenex se penche et ramasse.

Vous rendez-vous compte ? On n'a pas besoin de taper. On n'a même pas besoin de mettre un PV. Le haut-parleur suffit. Le haut-parleur marche et il regarde 24/24 heures, 7/7 jours, 365 jours dans l'année. On regarde. Si l'on vous prend avec une incivilité forte, à ce moment-là, ce n'est pas le haut-parleur, mais c'est la police municipale qui arrive et qui verbalise.

On me dit qu'il y a une grande panne électrique sur le secteur est du Cros-de-Cagnes. Les services d'urgence sont alertés, il n'y a pas d'éclairage public et il n'y a plus d'éclairage particulier, « chouette ». Vous rendez-vous compte ? Quelqu'un a-t-il du nouveau ?

M. PEGUILLET.- C'est moi qui vous ai averti. C'est le noir complet.

M. LE MAIRE.- Les services interviennent. Vous voyez le parc canin, le parcours d'agilité, il y a 12 agrès. C'est signé, Chantal. C'est elle qui a défini, qui a trouvé, avec les associations, avec les maîtres, ce qu'il fallait mettre, quelle qualité, quel objet. Il y a même une balançoire pour les chiens. J'attends de voir. Il y a le saut d'obstacle, la passerelle, les murs, la palissade, l'escalade.

Mme GERMAIN.- [Hors micro.] Des chiens grimpent. Les chiens de secours font ce genre de choses. Tous les chiens sont capables de le faire normalement, sauf quand ils sont dans les bras.

M. LE MAIRE.- On continue avec la palette végétale. Elle a été soignée par nos services. Je tiens à remercier Corinne et Mme Corbinais. Il n'y en a pas qu'une palette végétale, il y en a trois. D'abord, concernant les arbres, vous constatez qu'il va y avoir du mûrier blanc, du catalpa et du micocoulier de Chine. Les a-t-on fait venir de Chine avec Shein ? Je n'espère pas. [Rires.]

Mme GERMAIN.- [Hors micro.] Ce sont des arbres mellifères et à croissance rapide.

M. LE MAIRE.- Très bien. La deuxième palette contient 176 arbustes. Comme ils ont un nom latin, j'en déduis qu'ils ne viennent pas de Chine. La troisième palette, ce sont les plantes grimpantes que l'on mettra notamment sur le grillage qui sépare le jardin convivial du parc canin.

On a le mobilier avec des fontaines différentes, les sacs, la méridienne, la table de pique-nique, les corbeilles, les bancs. Je précise que nous mettrons des sacs à la condition qu'ils ne disparaissent pas.

Nous avons mis des distributeurs de sacs en ville, le soir à 17 h, il n'y avait plus de sacs, alors qu'il y en avait 1 000 à 9 h le matin. Nos caméras ont fonctionné, on est allé regarder ce qui se passait. Qu'a-t-on constaté ? Il y avait deux types d'intervention sur les sacs. La première fois, c'était des gosses, et ils dévidaient comme un rouleau de papier hygiénique. Ils étaient contents, ils couraient et ils parlaient avec. Ils avaient 8 ans. Puis, il y avait une deuxième catégorie de gens que l'on a surpris. C'étaient des adultes. Eux, ils piquaient des sacs. Ils ne dévidaient pas tout, mais ils en prenaient une bonne partie. Quand on est intervenu et qu'on leur a demandé : « Pourquoi en prenez-vous autant ? Vous avez une meute de chiens chez vous ? ». Ils n'avaient pas de chiens, même pas de chats, mais cela servait de sacs à congélation. On les a pris sur le fait.

Depuis, pour éviter de gaspiller l'argent public, il n'y a plus 1 000 sacs à ces distributeurs de sacs. Il n'y a plus de distributeurs. Mais, on va en remettre dans l'espace canin, on verra bien si cela tient. Si cela disparaît au bout d'une semaine, on avisera.

Mme GUIDON.- On en avait déjà dans l'aire pour chiens en liberté et cela avait tenu.

M. LE MAIRE.- Tout dépend. C'est un budget de 344 000 € TTC. C'est ce que nous pouvons faire. Y a-t-il des questions ? M. Touzeau-Menoni a posé une question.

M. TOUZEAU-MENONI.- C'est plus des remarques. Les propriétaires de ce terrain du parc des Lucayas ont cédé ce terrain en précisant qu'ils ne voulaient pas que l'on bâtit en face de chez eux. C'est une clause de précaution. La seconde chose, c'est que la lumière vient de revenir au Cros, rue des Orangers.

M. LE MAIRE.- Monsieur Rofidal.

M. ROFIDAL.- Merci. Mme Rofidal et moi-même allons voter contre cette délibération, tout simplement, car avant de construire des nouvelles choses, je pense qu'il faut entretenir les anciennes.

Beaucoup de gens, à mon avis, ne savent pas encore que je ne fais plus partie de la majorité, ils continuent à m'envoyer des problèmes d'incivilité. Dernièrement, avec Mme Rofidal, nous avons pu faire le tour de trois parcs : le parc de la Méditerranée, ensuite, nous sommes allés au parc qui se trouve à côté de la place Saint-Pierre et nous avons terminé par les Canebiers. On a constaté qu'énormément de mobilier avait mal vieilli. Le bois est fissuré à certains endroits, tandis qu'à d'autres, les toilettes sont inaccessibles.

Je crois qu'il y a même des posts Facebook sur le sujet où des gens ont trouvé derrière les arbustes des excréments. C'est-à-dire que les gens, ils n'allaient même pas dans les toilettes du parc de la Méditerranée, ils allaient directement derrière les espaces verts. Sur le principe, on est pour la construction de nouveaux parcs, mais avant, il vaut mieux entretenir ce que l'on a déjà. Sinon, on le transmet à ceux qui viennent après.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Palazzetti demande à intervenir.

Mme PALAZZETTI.- Merci, Monsieur le Maire. Je pose une question à Monsieur Rofidal. Avez-vous immédiatement fait remonter l'information au service contre les incivilités ?

M. ROFIDAL.- Si vous faites allusion aux plus de 1 500 signalements que j'ai faits sur la totalité du mandat, où certains élus sont venus me regarder les yeux dans les yeux en me disant que je n'avais rien fait. Le problème, c'est que le dernier signalement que j'ai fait, je l'ai fait directement à M. le Maire par e-mail. J'attends toujours la réponse. J'attends que l'on ait terminé quelque chose avant d'en entamer une nouvelle.

Mme PALAZZETTI.- La plupart des e-mails concernant la lutte contre les incivilités sont traités au cabinet, puisque je suis en charge de cette nouvelle délégation, cela me concerne directement. C'est une incivilité qui nécessite un signalement. Je posais la question pour savoir si

le signalement de ce sujet avait été fait au service concerné, c'est-à-dire : nouscontacter@cagnes.fr. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur Peguillet.

M. PEGUILLET.- Je vais rebondir sur ce que vient de dire M. Rofidal. Je vais lui poser une question à mon tour. Durant ces 5 ans, il parle de très nombreuses incivilités. Généralement elles se traitent au niveau de la commune. Lorsque les incivilités sont caractérisées, leur auteur, si l'article 40 du Code de procédure pénale n'est pas mis en route, relève du rappel à l'ordre.

Je me pose la question : comment se fait-il que toutes ces incivilités ne m'aient pas été remontées par le biais du cabinet de M. le Maire afin que l'on puisse faire des rappels à l'ordre adéquats. Cela aurait dissuadé un certain nombre d'incivilités. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur Perez.

M. PEREZ.- Ce qui vient d'être dit est vrai. J'avais signalé à plusieurs reprises la présence de rats sur la place De Gaulle, on n'a jamais rien fait et l'on ne m'a jamais...

[Discussion générale.]

M. LE MAIRE.- Les conseillers de l'opposition, vous voyez, je vous laisse la parole. Vous dites ce que vous voulez, quand vous le voulez, comme vous le voulez. C'est ma vision d'une démocratie. Après, je ne suis pas obligé de vous répondre. En effet, je ne réponds pas quand cela descend trop bas. Monsieur Pérez, vous dites que vous avez vu des rats. Moi aussi, j'ai vu des rats. J'ai vu des rats à Cannes, j'ai vu des rats à Villeneuve-Loubet, ça existe. Il y a pratiquement autant de rats que d'êtres humains en France, c'est à peu près le ratio.

Nous avons été alertés par votre interpellation. J'ai demandé au service de mettre en place et de faire une campagne anti-rats. Pour les gens qui arrivent dans un conseil municipal pour la première fois, cela fait 30 ans que Monsieur Perez, vous êtes là, cela fait 30 ans que je suis là, le rat est un combat permanent.

Si demain matin vous êtes à ma place, je ne le souhaite pas honnêtement, mais on ne sait jamais, vous feriez le combat contre les rats des champs et les rats des villes. Vous le ferez, vous le mènerez, et dans le meilleur des cas, vous maintiendrez un certain nombre de rats vivants, parce que l'on s'aperçoit que les rats sont des animaux très intelligents, au moins autant que certains, et qu'à partir de là, ils sont capables de s'adapter. Quand il y en a un qui mange de la mort aux rats, les tueurs de rats m'expliquent que le rat s'adapte. M. Rofidal pourrait nous en parler, notamment de la façon que l'on a d'aborder les rats. Même M. Rofidal qui est pourtant un grand garçon, il n'a pas réussi à éradiquer les rats. Personne, Monsieur Perez, personne n'arrive à éradiquer les rats.

En revanche, on fait régulièrement des campagnes anti-rats. On met des produits et l'on ajoute des produits. Certains se sont demandé ce qu'étaient ces boîtes noires que l'on mettait le long de la Cagne. Ils m'ont dit : « C'est quoi ça ? », j'ai répondu : « C'est pour les rats de M. Perez ». C'est un problème constant dans toutes les communes de France, c'est le même.

M. PEREZ.- [Hors micro.] Ce n'est pas ce que je vous ai dit, c'est que vous n'avez pas répondu à ma demande

M. LE MAIRE.- Faites le numéro annoncé par Noëlle, et vous aurez la réponse. On a une personne dédiée aux réponses au lieu de taper sur le personnel. Je dis cela comme ça, mais vous tapez sur le petit personnel. Vous ne vous en rendez pas compte.

M. PEREZ.- [Hors micro.] Mme Palazzetti nous a envoyé un courrier il n'y a pas longtemps concernant une personne de 76 ans qui cherche un appartement. Depuis 8 ans, il fait sa demande, vous ne lui avez même pas répondu. Il vient de me téléphoner. Je n'ose pas lui répondre.

[Discussion générale.]

M. LE MAIRE.- Monsieur Perez, vous nous ferez la copie de ce que vous avez envoyé et pour lequel vous n'avez pas eu de réponse a priori. Je regarderai. Il peut y avoir de bonnes raisons. Il est arrivé que l'on nous écrive en recommandé avec accusé de réception et que l'on ne reçoive pas le courrier. Il y a des erreurs de temps en temps. La Poste a de moins en moins de courriers, donc de moins en moins de...

M. PEREZ.- Internet n'est pas La Poste.

M. LE MAIRE.- Je dis qu'il peut y avoir des erreurs. Je rechercherai quand c'est arrivé et ce que l'on a fait. Monsieur Peguillet.

M. PEGUILLET.- Je vais revenir sur ce que je viens de dire, parce que je ne veux pas lâcher le morceau. Je suis un peu énervé. Je ne comprends pas M. Rofidal. Nous avons « partagé » tous les deux pendant 5 ans un bureau, je mettrais le mot partagé entre guillemets, parce que je n'avais pas mis ma photographie à l'entrée de la porte du bureau.

Nous nous sommes vus relativement souvent et vous ne m'avez jamais parlé de ces incivilités. Vous saviez que j'avais en charge et que je suis connu un peu sur le secteur géographique pour traiter les rappels à l'ordre avec la plus grande sévérité dans le cadre des services de M. le procureur de la République. C'est vrai que je ne vous ai jamais entendu. Vous auriez pu me demander, tout dépend de comment vous m'appeliez, soit M. Peguillet, soit Jean-Claude : « J'ai tel et tel d'incivilité, est-ce que tu veux le noter ? »

À ce moment-là, je me serais mis en relation avec Alain Lucas, le directeur du cabinet du Maire, et l'on aurait mis en place une procédure demandant, comme le prévoit la loi, l'autorisation du parquet. Pendant ces 5 ans, vous ne m'avez jamais parlé d'incivilité. Si vous m'en aviez parlé, vous connaissez mon caractère relativement ferme sur le sujet, les choses n'auraient pas traîné. Merci.

M. ROFIDAL.- Est-ce que je peux répondre ?

M. LE MAIRE.- Oui, jusque-là, tout va bien.

M. ROFIDAL.- Je n'ai pas l'habitude de venir comme ça dans les renforcements.

Quand vous avez eu votre problème avec la dame qui nourrissait des pigeons à côté de chez vous. Vous m'avez dit : « Monsieur Rofidal, est-ce que vous pouvez me régler mon problème ? Cette dame, il faut la faire verbaliser, l'envoyer en unité psychiatrique ». Vous êtes allé très loin. Il n'y a pas de problème.

La personne qui me donne des ordres ne s'appelle pas Jean-Claude Peguillet, il s'appelle Alain. C'était Alain Lucas qui traitait les demandes. Il prenait les demandes, il les montait, et après, il les faisait redescendre. S'il y a des problèmes avec la hiérarchie, c'est comme ça.

Il y avait ma photo sur la porte, mais vous avez oublié de dire que derrière votre bureau, il y avait une photo de vous, en 4×4, sur un monument aux morts. J'avais l'impression d'être avec le général de Gaulle sur mon épaule. [Rires.]

M. PEGUILLET.- Je m'en flatte.

M. ROFIDAL.- Je n'ai fait qu'apposer la photo du Maire au-dessus pour observer ce qui se passe.

[Applaudissements.]

Merci de m'avoir écouté, mon Général.

[Rires.]

M. LE MAIRE.- Je remercie. Il n'y a pas beaucoup de conseils municipaux où ça se passe ainsi. On arrive à faire parler la majorité et l'opposition, il n'y a pas d'interruption du maire qui écoute avec le premier adjoint très intéressé. Maintenant, on a dépassé M. Perez. On est dans les hautes sphères et tout le public, toutes sensibilités confondues, éclate de rire. C'est parfait. On a le droit d'échanger. C'est cela aussi une démocratie vivante, c'est le cas de le dire. Merci des informations

que vous avez pu amener. On en était à la délibération 5, « Un quartier un jardin ». Madame Papy.

Mme PAPPY.- C'était très sympathique, ce petit intermède. Cela fait du bien à l'ensemble de l'auditoire. Cela nous a bien fait rire, cet échange avec M. Peguillet, mais les incivilités ne sont pas toutes identifiées, on n'a pas forcément quelqu'un derrière. Ce que faisait Raphaël, parce que je travaillais beaucoup avec lui dans le cadre de l'économie, c'était de notifier les problématiques que l'on pouvait avoir sur le territoire de détériorations et autres pour lesquelles on n'avait pas identifié de personne bien précise. Dans ce cadre, c'est difficile de faire un rappel à l'ordre. C'était simplement pour rappeler que l'on a des incivilités diverses et qu'elles ne sont pas limitées à une personne clairement identifiée.

M. LE MAIRE.- Merci. On ne va pas remettre une pièce dans la machine.

[M. le Maire procède au vote.]

JURIDIQUE - FONCIER - DROIT DES SOLS

6. GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SOCIETE CDC HABITAT SOCIAL POUR FINANCER L'ACQUISITION DE 31 LOGEMENTS SOCIAUX DANS UNE OPERATION IMMOBILIERE SITUEE AVENUE ANATOLE FRANCE/RUE LOUIS NEGRO

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La commune de Cagnes-sur-Mer, dans le cadre de sa politique en faveur de la production de logements pour actifs, apporte son soutien aux bailleurs sociaux, par le biais des subventions qu'elle accorde, ainsi que par les garanties d'emprunt qu'elle consent.

Dans un immeuble, réalisé par la société SAS EIFFAGE IMMOBILIER et composé de 92 logements, la société CDC HABITAT SOCIAL a procédé à l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 31 logements sociaux se répartissant comme suit :

- 10 logements relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
- 21 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS).

A ce titre, CDC HABITAT SOCIAL sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 % de l'emprunt d'un montant de 3 231 683 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de l'acquisition de ces logements.

Conformément à l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, CDC HABITAT SOCIAL consent à la commune, sur les 31 logements sociaux de cet ensemble concernés par ce prêt, la réservation de 20 % du nombre de logements acquis avec la garantie de la commune, soit 6 logements réservés qui viennent s'ajouter aux 10 logements réservés au titre de la subvention accordée par la commune, soit 16 logements réservés dans ce programme.

La commune accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 231 683 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°172948 constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 231 683 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la garantie de la commune à la société CDC HABITAT SOCIAL à hauteur de 100 % des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°172948, ce contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre le bénéficiaire de la garantie et la commune.

Le Conseil adopte par 41 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.

3 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *On passe à la garantie d'emprunt en faveur de la société CDC Habitat. Il s'agit de 31 logements sociaux : 10 relèvent du PLAI, 21 du PLUS. Nous avons une garantie d'emprunt, comme d'habitude, de 3,2 M€, ce qui nous permet d'avoir 16 logements sur le papier, mais peut-être que l'on en aura d'autres.*

Mme PALAZZETTI.- *On a déjà 48 %.*

M. LE MAIRE.- *Noëlle confirme que nous poursuivons la méthode cagnoise avec efficacité grâce à elle et à ses services. Nous étions à 20 % légaux et nous sommes à 48 % ce soir. Le jour où l'on mettra les gens en place, on dépassera peut-être ces 48 %.*

[M. le Maire procède au vote.]

7. GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SOCIETE VILOGIA POUR FINANCER L'ACQUISITION DE 15 LOGEMENTS SOCIAUX DANS UNE OPERATION IMMOBILIERE SITUEE 8 AVENUE DE LA COLLE

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La commune de Cagnes-sur-Mer, dans le cadre de sa politique en faveur de la production de logements pour actifs, apporte son soutien aux bailleurs sociaux, par le biais des subventions qu'elle accorde, ainsi que par les garanties d'emprunt qu'elle consent.

Dans un programme dénommé « Les Santolines », situé 8 avenue de la Colle, réalisé par le Groupe GAMBETTA et comportant 50 logements, la société d'habitation à loyer modéré VILOGIA a procédé à l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 15 logements sociaux se répartissant comme suit :

- 5 logements relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
- 6 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS),
- 4 logements relevant du prêt locatif social (PLS).

A ce titre, VILOGIA sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 % de l'emprunt d'un montant de 1 374 454 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de l'acquisition de ces logements.

Conformément à l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, VILOGIA consent à la commune, sur les 15 logements sociaux de cet ensemble concernés par ce prêt, la réservation de 20 % du nombre de logements acquis avec la garantie de la commune, soit 3 logements réservés qui viennent s'ajouter aux 3 logements réservés au titre de la subvention accordée par la commune, soit 6 logements réservés dans ce programme.

La commune accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 374 454 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°178863 constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 374 454 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la garantie de la commune à la société VILOGIA à hauteur de 100 % des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°178863, ce contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre le bénéficiaire de la garantie et la commune.

Le Conseil adopte par 39 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 3.

2 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ

3 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Michel LEBON, Karin HARTMANN

~~~~~

**DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- Nous avons là du BRS. C'est très important parce que c'est une politique constante de notre part. Nous assumons de construire de manière équilibrée, mais sans être les fous furieux qui disent : « Moi j'habite dans le béton et j'interdis à quiconque d'habiter ». Ce n'est pas cela. Je constate que dans les écrits, à part les extrémistes que vous pouvez avoir, vous avez prévu du logement social. Merci. Il y en a d'autres qui ont dit : « Chez moi, non ». C'est la nuance. J'arrive à faire la nuance. Ne vous retournez pas. Je ne visais personne.

On obtient avec Vilogia 15 logements, un PLAI, un PLS et du BRS. Il y en a pour 1,3 M€. Le BRS, encore une fois, c'est l'accession à la propriété. C'est très important de pouvoir donner la possibilité de vivre et de travailler au pays. Il y a ceux qui en parlent et ceux qui agissent. Nous agissons. Nous faisons du BRS. Je vous propose cette délibération pour loger nos actifs à Cagnes-sur-Mer.

[M. le Maire procède au vote.]

**Mme PALAZZETTI.**- Il y a une petite contradiction. Monsieur Perez, vous votez contre les deux délibérations et vous défendez un dossier de logement social pour une réponse qui vous a été faite le 24 novembre.

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] Absolument.

**Mme PALAZZETTI.**- Le logement social est très demandé à Cagnes-sur-Mer : on a plus de 2 200 demandes de personnes cagnoises qui habitent Cagnes-sur-Mer et 13 000 qui habitent hors de la commune et qui voudraient habiter à Cagnes-sur-Mer. Le logement social est une utilité, puisque vous défendez le dossier qui n'est pas le seul, vous êtes contre, vous votez contre les logements sociaux. Malheureusement, de temps en temps, vous venez avec des dossiers en disant : « Oui, mais ce monsieur... » La réponse qui vous a été faite, c'est une réponse d'un service qui ne peut dévoiler les détails de certains administrés dans le cadre du respect des données. Ce monsieur attend depuis longtemps, mais il y a des raisons. Je ne vais pas débattre des raisons qui n'intéressent personne et vous le savez très bien.

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] Est-ce que je peux répondre ?

**M. LE MAIRE.**- Vous pouvez. C'est le conseil municipal de Cagnes.

**M. PEREZ.**- Merci. Quand nous sommes arrivés à la municipalité il y a 6 ans, il y avait exactement 1 400 demandes de logements sociaux. Aujourd'hui, nous sommes à 2 500 grosso modo de demandes de logements sociaux. Avec tous les logements que l'on construit, que l'on arrive à avoir, puisqu'à chaque conseil municipal, on arrive à avoir environ 40 logements, comment se fait-il que le nombre augmente ? Parce qu'il y a plus de demandes ? Non, ce n'est pas ça. C'est parce que vous logez l'extérieur avant l'intérieur. J'en suis absolument persuadé.

**M. LE MAIRE.**- Vous en êtes persuadé. Si vous pouvez nous en amener la preuve, je prends.

**M. PEREZ.**- La preuve est arithmétique.

**Mme PALAZZETTI.**- Non, elle est légale.

**M. PEREZ.**- La preuve est arithmétique. Il y avait 1 400 demandes de logement il y a 6 ans. Combien a-t-on construit de logements en 6 ans ?

**Mme PALAZZETTI.**- La dernière année, par exemple, 245 logements qui ont été attribués.

**M. PEREZ.**- Comment se fait-il que le nombre de demandes de logements augmente ?

**Mme PALAZZETTI.**- Parce qu'il y a de plus en plus de demandes. Parce que les gens ont du mal à se loger. C'est simple à comprendre.

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] Non, ce n'est pas vrai.

**Mme PALAZZETTI.**- Il y a les familles monoparentales.

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] On construit trop. Le fait qu'il faut qu'il y ait 40% des logements sociaux sur le nombre d'habitants. On se mord la queue sans arrêt.

**Mme PALAZZETTI.**- *Que vous dénonciez un système qui semble pervers, on peut être d'accord sur le sujet. Mais, que vous vous étonniez, avec les difficultés économiques qu'ont certaines familles à obtenir un logement dans le privé, qu'il y ait de plus en plus de demandes, c'est être en dehors de la réalité des choses.*

**M. PEREZ.**- *Il faut loger les Cagnois, vous savez très bien ce que je veux dire.*

**M. TOSCANO.**- [Hors micro.] *La démographie augmente. Il faut arrêter un peu.*

[Discussion générale.]

**Mme PALAZZETTI.**- *La démographie augmente. Les Maralpins souhaitent venir habiter à Cagnes-sur-Mer, c'est une chose qui est indiscutable. Vous savez, je vais vous donner une petite anecdote. J'ai envoyé un message privé à la suite d'une demande par une personne de Cagnes pour lui dire : « Si vous avez besoin, contactez-moi, donnez-moi votre téléphone ». J'ai énormément de demandes de gens qui habitent à l'extérieur de Cagnes : « Madame, aidez-nous ». Partout, il y a des demandes de logements sociaux, même dans les petits villages.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] *On loge les autres avec les nôtres.*

**Mme PALAZZETTI.**- *C'est faux. Je ne peux pas vous laisser dire ça. Qui que ce soit sera obligé d'appliquer la règle. Vous avez 30 % de logement dont le préfet a la main dessus, même si nous arrivons à obtenir nos 64 % « de préférence » aux Cagnois. Personne ne pourra changer la loi, personne ne pourra aujourd'hui se contenter, et c'est anormal, de loger uniquement des gens de Cagnes. Vous avez des gens qui habitent aujourd'hui à Cannes ou à Grasse et qui vont venir travailler à Cagnes et veulent y habiter. Pourtant, ce ne sont pas des Cagnois, ce sont des gens qui habitent dans une commune. Action Logement ne fait qu'envoyer des gens qui travaillent à Cagnes et qui veulent habiter et scolariser leurs enfants à Cagnes.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] *Je ne suis pas d'accord.*

**Mme PALAZZETTI.**- *C'est votre droit.*

**M. DOLCIANI.**- *Si je peux rebondir sur ces propos et répondre en partie à Jean-Paul. Cela fait un peu plus de 10 ans que je siège au conseil d'administration de l'ADIL 06 et cela fait un peu plus de 20 ans que je participe aux travaux, entre autres, de l'ADIL.*

*En 25 ans, on est passé de 21 000 demandes de logements sociaux par an à 35 000. On a passé la barre des 35 000 sur le département. On a une problématique avec la loi SRU. On est tous d'accord sur le sujet. On a une problématique de gens qui ont besoin de se loger. On est normalement à peu près tous d'accord là-dessus aussi.*

*On a un problème de fond qui est vraiment profond : en France, la population s'appauvrit.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro.]

**M. DOLCIANI.**- *Sur une ville comme Nice, 70 % de la population est éligible à un logement social tous niveaux confondus, c'est-à-dire pas forcément du PLS. Plus le temps passe, plus les gens ont droit à ces logements sociaux. Jean-Paul, je suis aussi d'accord, mais on ne peut pas trouver de solution avec l'économie actuelle et avec la direction vers laquelle on va au niveau du pays.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] *Si l'on stoppait l'immigration, par exemple, on trouverait des solutions.*

[Discussion générale.]

**M. DOLCIANI.**- *Si l'on stoppait l'immigration, je te rejoins sur environ 250 000 logements par an.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] *Quand nous sommes rentrés d'Algérie, on ne nous a pas donné de logements sociaux. On s'est débrouillé.*

**M. DOLCIANI.**- *L'Ariane a été construite pour les Pieds-Noirs.*

[Discussion générale.]

*L'Ariane a été construite pour les Pieds-Noirs pour répondre à une demande.*

**M. LE MAIRE.-** *Je confirme ce qu'a dit M. Dolciani. Nous avons, selon moi, un appauvrissement de la population. Monsieur Perez, vous avez été pharmacien, j'espère que vous avez assuré votre retraite, mais tout le monde n'est pas dans cette situation. Que ce soit Noëlle, que ce soit moi, ou d'autres collègues, on reçoit des gens qui sont des travailleurs pauvres parce que, quand l'on vous donne 1 000 €, l'État en prélève 1 500 € pour faire autre chose. Vous croyez avoir un salaire. Pour l'entreprise, c'est un salaire très élevé qu'elle est obligée de déboursier, mais pour le travailleur, non. Vous avez de plus en plus de gens qui ont du mal à finir le mois. La pauvreté, Monsieur Perez, augmente dans ce pays. Ce sont les chiffres, c'est vrai.*

**M. PEREZ.-** [Hors micro.] *C'est logique, on fait rentrer de plus en plus de gens. On reçoit toute la misère du monde. Il faut partager le gâteau.*

**M. LE MAIRE.-** *On arrêtera la discussion là-dessus. Monsieur Lebon a demandé la parole.*

**M. PEREZ.-** *C'est logique, on fait rentrer de plus en plus de gens. On reçoit toute la misère du monde.*

**M. LEBON.-** *Merci. J'avais eu l'occasion de m'exprimer sur les logements sociaux. Je vais recommencer. Avant, je voudrais comprendre cette distinction entre des logements pour les Cagnois et des logements pour les autres. Pour moi, cette distinction n'existe pas. Quelle est la définition du Cagnois ? On interdit déjà aux Français d'être des Français de souche. Par contre, on pourrait être des habitants cagnois. C'est assez bizarre comme distinction. Celle-là, je la retire.*

*Ensuite, s'agissant des logements sociaux, quand on prend en charge des logements sociaux, cela fait un système de pompe aspirante. À partir du moment où l'on accepte, ça se dit : « Tiens, à Cagnes, on a plus de chances d'avoir des logements sociaux qu'ailleurs ». Sans compter les gens qui font des demandes de logements sociaux dans plusieurs villes en même temps, en se disant : « Le premier que j'aurai cela sera tant mieux ». Au bout d'un certain temps, on ne peut pas être pour une ville avec de l'écologie et augmenter sa population sans arrêter.*

*Le principal problème écologique dans ce monde, c'est l'homme. Il n'y a que lui qui pollue et personne d'autre. Plus on met d'habitants dans une ville, plus on pollue. C'est inéluctable. Par conséquent, ces gens qui veulent des logements sociaux, si j'étais maire – peut-être, la prochaine fois, je n'en sais rien – je dirais aux gens : « Mesdames et Messieurs, vous voulez un logement social, c'est très bien, je n'en ai pas. J'ai 2 500 personnes qui attendent, je vais vous mettre en dessous, et l'on vous appellera quand il y en aura un qui se sera libéré. Je ne suis pas entrepreneur de maçonnerie, je ne suis pas une agence immobilière, je n'ai pas de logement, je n'en ai pas. » Ce n'est pas compliqué à dire : « Je n'en ai pas, et je vous le dis tout de suite, vous en aurez peut-être un dans 4 ans, dans 5 ans ou dans 10 ans, peut-être ».*

**M. LE MAIRE.-** *Monsieur Lebon, vous m'assisterez quand le samedi matin, je reçois sans rendez-vous. La dernière fois, j'ai eu 7 ou 8 demandes de gens qui sont venus pour du logement. Je réponds : « Je ne peux pas. Je ne peux pas parce que l'on nous accuse de trop bétonner ». Quand on regarde de près, les copains d'à côté bétonnent beaucoup plus que moi, mais il y a des aveugles.*

*Prenez les chiffres d'à côté, allez voir des villes beaucoup plus petites que nous. Je réponds que je peux donner un logement sous certaines conditions, si tant est que je l'aie. Quand Monsieur Perez, vous dites à chaque conseil municipal : « Il y a 40 logements ». J'ai 2 500 demandes, et uniquement de gens qui habitent à Cagnes, Il est normal que des gens qui habitent à Cagnes, on ne va pas leur proposer un logement à Menton. Cela m'est arrivé de voir cela. Si l'on peut les loger à Cagnes, on les logera à Cagnes.*

**M. PEREZ.-** [Hors micro.] *Vous donnez des logements à 50 familles d'Ukrainiens, ce ne sont pas des Cagnois.*

**M. LE MAIRE.**- *Le jour où vous serez attaqués par la Russie et il faudra vous réfugier en Russie, on verra.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] *On se fera attaquer par quelqu'un d'autre. On est déjà attaqué.*

**M. LEBON.**- *Je me permets de rajouter un autre problème, celui de cette politique qui consiste à faire de la mixité dans les cages d'escalier. Dans la cage d'escalier, on va avoir des personnes qui auront un logement social et puis d'autres qui ont un logement normal. Je trouve cela lamentable que finalement, les gens qui ont un logement normal payent plein pot et les gens qui ont un logement social, on leur fait des arrangements.*

*J'ai un exemple personnel proche. Mon propre fils était intéressé par un logement à Saint-Laurent-du-Var, un 4 pièces à 500 000 €. Je lui ai expliqué comment cela se passait. Dans cette propriété, il y a 30 % de logements sociaux. Je lui dis : « Ce n'est pas compliqué, ton logement, il est excessivement cher, parce que d'une certaine manière, de façon intelligente, c'est toi qui finances les 30 % de logements sociaux de ton groupe immobilier ».*

*Enfin, il a renoncé à acheter ce logement, comme il va renoncer à partir de maintenant à prendre un logement dans ces promotions immobilières dans lesquelles il y a des logements sociaux. Il cherche pour l'instant dans le vieux, parce qu'il n'y a pas d'autre solution.*

**M. LE MAIRE.**- *Monsieur Lebon, c'est ce que nous répétons à qui veut l'entendre depuis des années. Quand un locataire, dans un logement social, paye 500 € un 3 pièces qui dans le privé coûte le double, la différence c'est votre fils, c'est vous, c'est moi, c'est nous tous qui la payons. Pourquoi le logement à 500 € ? Parce que c'est de la solidarité, tout simplement. Au lieu de faire payer 1 000 € au prix que cela vaut, on fait payer 500 €. La différence, c'est que le promoteur, l'architecte, qui ont construit tant de logements, de toute manière, que ce soit du logement social ou pas, cela coûte tant le mètre carré, il faut les payer. Nous, avec de la solidarité nationale, avec nos impôts, avec la TVA, avec tout cela, on paye la différence pour que les gens qui ont des revenus limités puissent accéder à un logement décent.*

*Vous allez voir, il y a une délibération qui aurait dû attirer votre œil, Monsieur Lebon. Vous allez voir ce que je vais vous demander de voter ce soir. Tout cela pour faire en sorte que les Cagnois qui sont à Cagnes puissent être logés dans des conditions décentes. Que demandent les citoyens en France, à Cagnes, à Nice, à Paris et ailleurs ? Ils demandent tout simplement que nous, les élus, essayions de leur amener la meilleure qualité de vie possible. Ils s'en fichent de notre couleur politique. Ce qu'ils veulent, c'est la meilleure qualité de vie possible.*

*Chez Mme Corbinais, elle est patronne de 900 employés, 80 % aujourd'hui relèvent du logement social. Ils ont des salaires tellement bas. Ce n'est pas la peine d'aller les chercher ailleurs, aux États-Unis ou en Australie, je les ai chez moi. Ce sont les siens. C'est du personnel communal dont 80 % habitent à Cagnes. Ces gens relèvent du logement social et l'on ne peut pas les loger.*

[Discussion générale.]

**M. LEBON.**- *À ce moment-là, je vous entends bien, Monsieur le Maire. Les gens n'ont pas les moyens. Mais, au bout d'un moment, dans une société, les gens n'ont qu'à se battre pour avoir des salaires décents, pas pour avoir des logements gratuits, à moins d'être dans un pays communiste.*

**M. LE MAIRE.**- *Encore une fois, on n'a pas « inventé l'eau tiède », je suis très prudent sur le sujet, donc je regarde ce que font les autres. Les autres en général ont tout simplement moins de charges, le salaire que les gens touchent est alors plus élevé en moyenne et par conséquent, ils se retrouvent, comme disait Lionel tout à l'heure, avec davantage d'argent et ils peuvent prendre, y compris dans le privé.*

*La conclusion que l'on peut mener les uns et les autres, c'est qu'en France, quand on compare, on appauvrit notre population, on a une politique de gauche, de socialiste. Je ne vise personne.*

[M. le Maire procède au vote.]

## **8. PERIMETRE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS DU VAL DE CAGNE - PROGRAMME D'ACTION**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Par délibération en date du 19 juin 2025, la commune a émis un avis favorable sur le programme d'action du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP), définitivement approuvé par le Département, le 7 novembre 2025, au titre de la compétence qui lui est attribuée par le code de l'urbanisme.

Pour mémoire, le programme d'action s'articule autour de 4 axes :

- 1 / Mobiliser le foncier et les outils réglementaires,
- 2 / Atténuer les risques, préserver l'eau, la biodiversité et les paysages,
- 3 / Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts,
- 4 / Faire vivre le programme d'action.

Il peut désormais être mis en œuvre dans un cadre multi-partenarial public – privé qui réunira, outre la commune, des professionnels du monde agricole (SAFER), des institutionnels (Chambre d'agriculture), des associations, etc.

Ainsi et dans la continuité de son action depuis 1995, la commune a encore récemment acquis de nouvelles terres agricoles – plus de 2 hectares, et s'est rapprochée de propriétaires vendeurs, afin de maîtriser une ancienne exploitation, de plus de 3 hectares, susceptible d'accueillir de nouveaux agriculteurs (en agriculture biologique), une ferme, un lieu mutualisé de stockage et de transformation des produits agricoles, pour les agriculteurs et les produits du Val de Cagne, ainsi qu'un point de vente.

La création du PPEANP du Val de Cagne, accompagnée d'une concertation avec les acteurs locaux, donne un nouveau souffle à l'activité agricole et dans ce cadre, Monsieur et Madame BRANDA, jeunes agriculteurs déjà installés dans le Val de Cagne, se sont rapprochés de la commune pour présenter un projet innovant de partenariat, qui pourra prendre la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), qui s'inscrit pleinement dans la philosophie du PPEANP.

Ce projet ambitieux a pour objectif de fédérer les agriculteurs du Val de Cagne mais aussi d'autres professionnels de l'alimentation, comme les pêcheurs locaux, ainsi que des acteurs financiers, pour valoriser les terres du Val de Cagne, développer les circuits courts, fournir les cantines et ainsi éduquer les enfants à une alimentation saine, locale et durable.

Selon des modalités qui restent encore à définir, la commune pourra intégrer ce partenariat, notamment en mettant à disposition des terres agricoles.

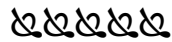
Afin de permettre la poursuite du montage de leur projet, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver et soutenir la démarche engagée par Monsieur et Madame BRANDA.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

*Départ de Carine PAPY à 21h59*

**QUORUM :** 39 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice.



## DISCUSSION

**M. LE MAIRE.** - *Je le disais tout à l'heure qu'il y a 3 ou 4 délibérations dans ce conseil qui méritent que l'on s'y arrête. Je vais m'arrêter sur cette délibération, parce que Mme la Vice-présidente du Département, le 7 novembre, il y a un mois, a définitivement approuvé le PPEANP. C'est la raison pour laquelle je remercierai qui vous voulez là-bas, à commencer par le président Ginésy. Je ne veux pas d'esclandres au Conseil départemental.*

*Ce PPEANP fixe le cadre légal qui va pouvoir s'exprimer dans le Val de Cagne. Que l'on aime ou que l'on n'aime pas, c'est ce que nous avons fait ensemble, c'est ce qui a été approuvé par le Conseil départemental, par la commune et par la Métropole. Désormais, j'ai le cadre légal qui me permet d'intervenir sur quatre axes. Il faut mobiliser le foncier, les outils, atténuer les risques, préserver l'eau, la biodiversité, redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts, et puis faire vivre le programme d'action.*

*On s'est lancé là-dessus et l'on a acquis au fil des années plus de 2 ha. Vous l'avez voté tout à l'heure, maintenant on va acheter une propriété de 3 ha. Cela nous donne la possibilité, la masse critique, qui va nous permettre de rentrer dans le vif du sujet.*

*C'est une de mes plus anciennes politiques, une politique constante dont grâce à vous, je n'ai jamais dévié. Vous m'avez toujours soutenu pour défendre ce qui, il y a 30 ans, était à l'opposé de ce que l'on faisait d'habitude.*

*Cette politique a consisté à sauver le Val de Cagne à une époque où l'on considérait que les zones agricoles étaient des zones d'expansion de l'urbanisation. Mme Sauvaigo était en poste à l'époque et avait créé une zone agricole. Quand j'ai été élu, j'ai eu la possibilité d'éventuellement supprimer la zone agricole. En 1995, les terres agricoles étaient considérées comme une zone d'expansion. J'ai maintenu cette position que je trouvais légitime et juste. Trente ans après, je m'en félicite tous les jours.*

*Maintenant, les politiques, les institutions ont basculé. Ils ont compris que si l'on n'avait pas d'agriculteurs, on n'aurait pas d'agriculture. Si l'on n'avait pas d'agriculteurs ni d'agriculture, on ne mangerait plus. Ils ont fait bac +10 pour certaines personnes pour s'en rendre compte à Paris. Ils ont évolué, il n'y a pas longtemps. Sauf que, quand vous voyez le Mercosur, vous vous posez des questions.*

*Depuis 30 ans, je poursuis, contre vents et marées, contre les institutions, une politique qui consiste à récupérer le Val de Cagne comme une zone agricole. Je parle sous votre contrôle, Madame la Directrice générale, il y a eu près de 200 contentieux. Il n'y a aucun maire qui a fait cela. C'est-à-dire que je peux être constant dans mes positions, voire un peu tenace. Deux cents contentieux, cela signifie que l'on a mis le paquet à mon niveau à moi, parce que la justice était un peu le faible du jeu. C'est une triste nouvelle parce que c'est une institution importante pour l'équilibre des pouvoirs. Cela s'améliore.*

*C'est ce qui nous a permis de récupérer 2 ha et d'engager près de 2 M€ d'argent public pour bloquer les terrains et éviter qu'ils aient un usage détourné avec un camp de gitans. Regardez comme c'est joli. C'est de la poésie. Vous m'avez suivi et je vous en remercie. Aujourd'hui, on a lancé ce programme d'action. On vient d'acquérir le 22 octobre : 20 540 m<sup>2</sup> de terrain inscrits en zone agricole pour 15 000 m<sup>2</sup> et en zone naturelle pour 5 000 m<sup>2</sup> au prix de 438 000 €. Tout à l'heure, je vous ai demandé de vous engager pour 1 M€, c'est-à-dire 3 ha supplémentaires avec des bâtiments dessus.*

*On a eu de la chance, cela arrive, d'avoir M. et Mme Branda. Qui sont-ils ? Ce ne sont pas des paysans de base, ce sont des ingénieurs nucléaires. Ils sont jeunes et ils veulent donner du sens à leur vie. Un jour, ils changent et ils deviennent agriculteurs. Il faut le faire. Ce sont de vrais agriculteurs, pas des faux, pas des bobos. Ils descendent dans l'arène, sur le terrain, et ils produisent.*

Ils produisent de manière telle que désormais ils sont répertoriés dans les Alpes-Maritimes puisque ce sont eux qui font la fameuse bière À la fût. Ces gens qui ont payé de leur personne, moi le maire qui écoute les discours, qui regarde les actions, les actes et les résultats, j'ai été convaincu par eux. La France devrait être heureuse d'avoir des gens comme cela qui sont capables de faire cette reconversion professionnelle dans un domaine difficile.

Aujourd'hui, la bière À la fût se développe dans tout le département des Alpes-Maritimes. Elle est reconnue. C'est une bière un peu particulière, parce qu'elle est bio. Toutes les bières ne sont pas bio. En l'occurrence, c'est un choix de santé, un choix de politique. Ils ont choisi de faire du bio, ils pourraient ne pas le faire. Je connais un autre agriculteur dans le Val de Cagne qui ne fait pas de bio. C'est dommage. Il était parti en bio avec notre aide, notre soutien, mais, peu importe, c'est comme cela la vie.

Cette délibération est une des plus importantes que j'ai à vous soumettre dans ce conseil municipal, parce que les époux Branda ont débarqué au Val de Cagne, en disant : « Il me faut de la culture pour faire de la bière, il me faut du houblon ». Je ne savais pas ce que c'était le houblon. Ils m'ont dit : « On va faire du houblon sur la Côte d'Azur », « Êtes-vous sûr de ce que vous faites ? » Ils m'ont dit oui et ils ont fait du houblon. Maintenant, j'ai une campagne de ramassage de houblon participative avec des gens qui viennent aider à récupérer le houblon. Ce n'est pas folklorique du tout, parce que le houblon, cela donne de la bière À la fût et la bière se vend. Ils s'étendent, ils se développent, et ils ne demandent que cela.

Comme ils ont une vision environnementale assez poussée, j'aime bien. Ils ont pris 4 ou 5 moutons. À quoi servent les moutons ? Non pas à faire les grillades, Monsieur Perez, vous me regardez, mais ce n'est pas pour faire du méchoui. Les moutons servent à nettoyer les lianes de houblon jusqu'à 80 cm de hauteur. Par conséquent, on n'a plus besoin de passer la débroussailleuse, de payer quelqu'un. Regardez ce calcul qui est à la fois écolo et très rentable sur le plan financier. On a un couple de jeunes qui bousculent un peu l'ordre établi quelque part et qui progressent. Ces jeunes débarquent en 2019, vu ce qu'ils faisaient, la commune leur accorde un bail en 2020. Cela fait 6 ans qu'on les suit du coin de l'œil. Ils voulaient se développer à Cagnes-sur-Mer, mais ils n'avaient pas au début la possibilité de le faire, compte tenu du cadre légal. Ils se sont développés sur une autre commune des Alpes-Maritimes, et cela marche très bien.

Comme ils étaient là, on a discuté, on les a rencontrés, ils m'ont dit : « Monsieur le Maire, on aimerait développer un projet de ferme ». Ce n'est plus de la bière. « On sait que vous voulez du bio dans vos cantines, vous êtes obligé d'acheter du bio. Tant qu'à faire, plutôt que d'aller chercher à l'est ou au nord de la France, si l'on avait du bio local, cela serait encore mieux ». Oui, ce serait mieux, ce serait du circuit court. Ils proposent dans cette délibération numéro 8 un vrai projet. C'est un projet complètement innovant de partenariat dans le cadre d'une société coopérative d'intérêt collectif, une SCIC.

Cagnes, avec, par exemple, ses commerçants, peut être innovante, mais avec ses agriculteurs, elle peut être très innovante. En créant une SCIC, ils vont très loin. Ils vont dire : « Attendez, on est au bord de mer ici, il y a des pêcheurs. Les poissons bio, ils ne sont pas nourris avec des granulés solides. On pourrait récupérer les pêcheurs, faire travailler les pêcheurs, les englober dans la société, et faire en sorte que les pêcheurs reçoivent un salaire qui tombe tous les mois en s'appuyant sur leur pêche à eux ». Je dis : « Pourquoi pas, effectivement », et ils me disent : « Mais, Monsieur le Maire, il faut des acteurs financiers autour de la table ». Cela nous amène à un projet. Ce projet, tel qu'il vous le propose, c'est le projet FERM. Ce sera la ferme du Val de Cagne, mais **FERM**, cela veut dire :

- **Fédérer** : réunir les uns et les autres, non pas diviser pour régner.
- **Éduquer** : il y a beaucoup à faire dans ce domaine.
- **Relocaliser** : parce que si l'on peut avoir de nouveau une agriculture sur la commune de Cagnes-sur-Mer, j'y suis favorable.

- **Manger** : on en a tous besoin, mais manger écologiquement.

Cette FERM a besoin maintenant d'avoir un outil. L'outil, c'est la SCIC, qui va nous permettre d'avancer. Le projet soumis de la ferme du Val de Cagne, la commune l'a vu. On leur a donné les chiffres que nous avons, la commune est obligée de se servir de tous les produits bio que l'on peut avoir, mais qui viennent quelquefois de très loin. On pourrait s'imaginer produire local et manger local dans nos cantines en priorité.

Cette SCIC aurait une qualité et une traçabilité intégrale. L'objectif est de couvrir à terme 100 % des produits en bio. Il nous faut une production locale, diversifiée et traçable. Il y aurait les fruits et légumes biologiques issus du Val de Cagne avec une mise en avant des variétés anciennes et locales. Ils ont vraiment travaillé sur le sujet. Les grands semenciers mondiaux sont des entreprises comme Exxon, comme Total, qui ont fait disparaître les semences locales. Eux veulent remettre à l'honneur la tomate cœur de bœuf, la courge longue, l'oignon rose de Menton, les brocolis de Nice, la courgette ronde de Nice. Savez-vous qu'il est très difficile de trouver des courgettes rondes ? Alors que c'est un délice, par rapport à la courgette, que j'appellerais banale pour le patrimoine industriel. J'ai été élevé à la courgette ronde de Nice. Mes parents, mes grands-parents ne connaissaient pas la courgette industrielle. Quand vous avez une courgette ronde de Nice, c'est au-dessus de la moyenne. Vous aurez des œufs biologiques parce que l'on va faire un poulailler.

**Mme GERMAIN.**- Est-ce que je peux rajouter également qu'ils sont prêts à récupérer les restes des cantines pour éviter le gaspillage et pour pouvoir alimenter les poules qui seront dans leur poulailler.

**M. LE MAIRE.**- On connaît tous les poulaillers industriels, où les poules se bouffent entre elles tellement elles sont denses sur du béton. Ce sera des poulaillers bio, c'est-à-dire normaux. Ils sont mobiles sur pâture tournante. On changera. Le poisson local sera issu de la pêche artisanale locale. Cela garantit une faible empreinte carbone. Ils ne pourront pas tout produire. Les produits complémentaires par exemple la farine et la viande seront sourcés en agriculture biologique régionale. On essaiera de se procurer sur la région PACA uniquement auprès de partenaires.

Les époux Branda me disent « Tout cela n'est possible que si l'on peut transformer, surgeler, parce que, tant qu'à faire, autant être professionnel et le faire bien ». À ce moment-là, pour assurer la régularité de l'approvisionnement, la maîtrise de la qualité, la SCIC doit exploiter un atelier de transformation et de surgélation.

Je suis allé voir comment fonctionnait le lycée agricole privé du Var. Si vous n'avez pas la transformation, la surgélation, quand vous produisez trop, vous balancez, donc c'est une catastrophe. Ce qu'il faut, c'est produire, surgeler, transformer.

En l'occurrence, ils sont très innovants, ils me disent : « Écoutez, on constate qu'à Cagnes-sur-Mer, il reste encore un certain nombre de jardins, avec des agrumes qui ne sont pas récoltés ». Ils sont prêts à collecter dès lors que les propriétaires sont volontaires, dans le cadre d'un service de récolte et de valorisation, ce qui serait une opération incontestablement anti gaspillage. Puis, ils me disent : « On va pousser le bouchon, parce que c'est une vision d'ensemble, et de moyen/long terme. On va faire un magasin pédagogique ». Il y aura un magasin de vente dans le Val de Cagne pour leurs produits. Le Cagnois se déplacera du centre-ville s'il le veut. Ce sera un lieu de vente et une visite de sensibilisation. On accueillera les écoles. On va avoir une vitrine vivante de ce qu'est une alimentation naturelle et correcte. C'est ce qu'ils nous proposent.

Pour approvisionner à 100 % les cantines scolaires, garantir la qualité sanitaire, il faut que l'on ait plusieurs agriculteurs et au moins deux pêcheurs pour avoir la masse de produits suffisante pour assurer. Ensuite, cela crée des emplois, même s'ils sont peu nombreux. Comme tu l'as dit tout à l'heure, Chantal, ils sont capables de valoriser les biodéchets en récupérant les épiluchures de nos cantines. Les restes alimentaires, on les transforme soit en compost pour les cultures, soit en alimentation animale pour les poulets. Le recyclage parfait existe. La poule, vous lui donnez

*pratiquement tout, c'est l'équivalent d'un cochon. Je ne connais pas les cochons, mais les poules, je connais. J'ai toujours eu des poulaillers, j'en ai un actuellement.*

*[Discussion générale.]*

*Les poules, ça vous mange tout, cela vous laisse un sol nickel derrière. Il n'y a plus rien qui dépasse et cela produit des œufs. C'est remarquable, les œufs frais. J'ai gobé des œufs frais, je les sens encore dans ma bouche. Si l'on me dit que l'on est capable de faire ça, j'écoute. Après il faut éduquer, éduquer, éduquer. Même pour le pharmacien qu'est M. Perez, je suis sûr qu'il participera à la démarche d'éducation pour la santé publique, non pas pour vous ruiner, Monsieur le Pharmacien, mais au moins pour que l'on ait une information. Vous le savez mieux que moi, on a une augmentation catastrophique des cancers, y compris chez les jeunes. Vous me le confirmez, merci.*

*Quand j'interroge les toubibs, on me dit que c'est l'environnement qui est pollué, soit c'est l'air, soit c'est ce que l'on mange, soit c'est ce que l'on boit. Si l'on a une alimentation plus saine pour nos enfants, pour ceux qui nous succéderont demain, c'est mieux. Quand quelqu'un vient nous proposer, en nous disant : « J'ai fait mes preuves », parce que cela fait 6 ans qu'ils travaillent, pas 6 mois, cela m'intéresse. Qui plus est, il vient nous le proposer à nous, à Cagnes.*

*Je ne rentre pas dans les détails. Le projet FERM nécessite 4 à 5 ha, avec un objectif de 8 à 10 ha en 3 ans. L'investissement global est de 1 M€. Il y a un prêt, des subventions et les apports. La Ville serait garante. Elle s'engagerait, c'est clair. À terme, le chiffre d'affaires à maturité serait d'environ 1,2 M€. C'est costaud. Ce n'est pas l'agriculteur du dimanche après-midi. C'est un outil opérationnel que je vous propose, si vous êtes d'accord, de lancer ce soir à travers la délibération numéro 8. Mme Utrago a demandé la parole.*

**Mme UTRAGO.**- *Il est évident que M. et Mme Branda sont des gens très entreprenants, intelligents. On ressent le côté ingénieur, ingénieux, c'est sûr. Seulement, vous avez parlé de concertation. Lorsque j'ai vu la délibération, j'ai interrogé un agriculteur pour savoir si vous aviez aussi proposé aux autres agriculteurs. Cette personne n'était absolument pas au courant. Si je lui en ai parlé, c'est parce qu'il y a quelques mois, il m'avait demandé si la commune pouvait mettre à disposition de nouveaux terrains. C'est un agriculteur du Val de Cagne, soyons clairs.*

*Monsieur le Maire, pensez-vous, malgré ce beau projet, on vous le reconnaît, qu'il n'aurait pas été équitable d'en parler peut-être aux autres agriculteurs ? Est-ce qu'ils vous auraient fait un projet aussi magnifique ? Je n'en suis pas sûre, mais par équité.*

**M. LE MAIRE.**- *Ma question est la suivante : est-ce que c'est un agriculteur bio ? C'est une des conditions que je pose.*

**Mme GERMAIN.**- *Il n'est plus agriculteur bio.*

**M. LE MAIRE.**- *Je ne sais pas de qui l'on parle. C'est une des conditions que j'ai posées depuis le départ.*

**Mme UTRAGO.**- *Il l'était.*

**M. LE MAIRE.**- *La commune a pris une option. Chacun est libre de faire ce qu'il croit devoir faire. Quand on met 80 % alors que la loi en demande 20 % maximum, c'est que la majorité municipale a pris une option pour le bio. À partir de là, je ne vais pas chercher des non-bio parce que c'est autre chose. On cultive différemment avec des insecticides, des pesticides, des fongicides. Cela existe. La plupart du temps, ce que nous mangeons de l'agriculture a été conservé avec ces produits. C'est peut-être aussi parce que nous avons une agriculture basée sur l'industrie chimique que nous avons aujourd'hui des cancers. On n'explique pas l'augmentation très forte des cancers sans les choses bizarres que l'on peut ingérer soit par l'air, soit par l'eau, soit par ce que nous mangeons. Nous avons des produits ultra-transformés.*

*Je vais prendre un exemple : la cyperméthrine. En avez-vous entendu parler ? Il y a eu une loi : la fameuse loi du glyphosate, la loi Duplomb. Qu'est-ce qu'elle dit ? C'est une loi faite à la demande du plus grand syndicat d'agriculteurs de France. Ce sont des costauds. Ils ont imposé,*

*pour moi, au gouvernement la défense d'une loi dans laquelle on allait défendre la cyperméthrine, un pesticide qui a été interdit en 2018 parce que l'on trouvait qu'il était un peu violent. Sous la pression de quelques agriculteurs, des gros, pas les vendeurs de noisettes, je m'aperçois que vous avez de gros agriculteurs de betteraves dans le Nord de la France, qui ont besoin de cet insecticide pour continuer à cultiver de manière industrielle.*

*Le Muséum d'histoire naturelle quand on se renseigne, Madame Utrago, nous apprend que l'on pourrait éviter cet insecticide si l'on avait des méthodes culturelles différentes, mais on perdrait un peu en rendement, en argent en bon français. Certains ne font pas l'impasse sur l'argent. On peut les comprendre. Ils vivent de cela. Je ne jeterai pas trop la pierre. Vous voyez, j'ai pris position contre mon parti d'ailleurs qui a voté la loi Duplomb en disant : « Non, ce n'est pas ma vision de la société ».*

*Je défends une certaine vision, mais attention, chacun est libre de défendre la sienne, d'une société plus saine par rapport à la santé. J'ai des enfants, j'ai des petits-enfants, et quand je vois tout ce qu'on lit sur 50 millions de consommateurs... Lisez 50 millions de consommateurs. Lisez ce qui s'est passé au niveau de l'eau minérale, qui n'a rien à voir avec nos agriculteurs, les petits ou les gros. Qui y a-t-il dedans ? Avec l'État supérieur qui ferme les yeux, vous mangez plus de plastique que d'eau aujourd'hui. Ils le savaient. Ils ne nous l'ont pas dit, malgré l'ARS ou le ministère de la Santé. Les industriels savaient. Je n'ai pas envie d'être baladé par qui que ce soit, y compris par le gouvernement et par les ministres qui sont en place.*

*Trente ans de job de maire vous amènent à faire ce que disait déjà un grand philosophe de chez nous, qui s'appelait Montaigne. Il disait : « Que sais-je ? » Avant de prendre position, Madame, regardez ce que l'on peut savoir sur l'état de l'art. On ne sait pas tout. Il y a encore des millions de choses que l'on ignore, mais au moins, on essaie de se renseigner et l'on fait des choix. Cela ne nous pose pas de problème. On a le droit de choisir Duplomb. Ce n'est pas le mien. Je défends une vision de santé publique à travers l'alimentation.*

*Si cet agriculteur nous avait proposé un projet bio avant Branda, j'aurais été à l'écoute, vous voyez comment je le suis. Malheureusement, il n'y a que Branda. On travaille avec lui depuis 6 ans. On le voit, on le regarde et l'on aboutit au bout de 6 ans de travail intellectuel, d'échanges à ce qu'il nous propose, une ferme très détaillée. C'est un vrai travail de fond. Personne, je dis bien personne n'a proposé cela. Maintenant que l'on a un PPEANP qui nous donne le cadre légal, l'outil pour intervenir, je vais bouger avec Branda, si vous votez la délibération.*

*On va demander aux agriculteurs bio du Val de Cagne, puisque c'est du bio que l'on veut donner aux gosses, quels qu'ils soient, avec ce projet que je soumetts à votre sagacité pour faire quelque chose de bien à Cagnes-sur-Mer, dont on doit être fiers.*

*Monsieur Dolciani.*

**M. DOLCIANI.** - *Monsieur le Maire, chers collègues. Tout d'abord, je suis ravi de voir que les informations que j'ai demandées durant des mois concernant les consommations ont pu être transmises à ces agriculteurs. Ce sont ces informations qui permettent au final de réfléchir et de monter un projet. C'étaient mes demandes d'il y a quelques mois.*

**M. LE MAIRE.** - *Nous le reconnaissons, Monsieur Dolciani.*

**M. DOLCIANI.** - *Merci, Monsieur le Maire. J'en suis ravi. Comme évoqué dans le point 1, nous sommes vraiment ravis que cet espace agricole se concrétise, qui affirme une volonté communale d'implication dans le développement économique et agricole bio de notre commune. Pour ceux qui se le rappellent, je l'ai porté personnellement en 2020 lors des dernières élections municipales sous la forme d'une proposition de régie municipale.*

*Aujourd'hui, vous nous proposez la réalisation d'une SCIC et c'est un outil très intéressant. On y a réfléchi aussi et l'on est arrivé à la conclusion que par rapport à la régie municipale il y a un avantage certain, en tout cas pour la commune, puisque la gestion du personnel est reportée vers le professionnel dont c'est le métier et qui a la connaissance, ce qui au final reste une bonne chose pour la commune.*

*C'est pour cela qu'avec nos deux collègues nous voterons pour ces deux délibérations, et j'appelle tous mes collègues de l'opposition à en faire de même parce qu'il s'agit d'un sujet bien au-dessus des clivages politiques. On est en train de parler vraiment d'une amélioration importante pour notre commune, pour nos gamins. Cela permet aussi d'apporter notre pierre à l'édifice au niveau des problématiques d'autonomie alimentaire. On le sait, on l'a déjà dit : 2 % d'autonomie alimentaire dans le département, c'est catastrophique. On ne sait pas ce qu'il peut se passer demain et il s'agit d'une réponse concrète qui ne peut qu'améliorer les choses.*

**M. LE MAIRE.**- *Merci, Monsieur Dolciani. Vous l'avez très bien conclu pour moi parce que ce sont des réponses concrètes. On essaie d'avancer. C'est un long parcours de combattants que je vois avec plaisir arriver. Cela fait 30 ans que j'attends de sortir un dossier de « FERM » et que je regarde comme vous ce qui se passe. À Valbonne, je l'ai vu sortir. J'ai vu les effets. Valbonne est un exemple. Ils ont beaucoup plus de moyens que nous. Ils mettent des employés communaux pour faire les paysans. Nous n'avons pas les moyens. C'est la méthode cagnoise. C'est pour cela que nous avons besoin d'agriculteurs de qualité qui connaissent le métier, qui savent compter et qui vont assurer, parce que ce sont les Branda, les responsables. Je m'adresse à eux, après on les adore, mais c'est à eux à qui je fais confiance.*

*Cela veut dire beaucoup de choses. On a des comptes à rendre, moi, le premier, devant tout le monde. Eux aussi. Cela signifie qu'il faudra s'engager sur un projet qui aujourd'hui, si vous en êtes d'accord, va être lancé avec le soutien de la commune incontestablement. Je ne suis pas là pour prendre des baffes. Ce n'est pas expérimental. C'est pour réussir. La réponse que nous pouvons faire à cette proposition que nous trouvons particulièrement bienvenue et intéressante, c'est d'abord de dire merci aux époux Branda. Deuxièmement, de leur dire : « Soyez à la hauteur ». Parce que nous jouerons le jeu. Faites-en sorte que, dans quelques années, pas dans quelques semaines, on soit fiers d'avoir, grâce à vous, et grâce au conseil municipal peut-être ce soir, créé cette ferme dans le Val de Cagne. C'est ce que je vous propose ce soir.*

[M. le Maire procède au vote.]

*Monsieur Dolciani, vous êtes plus convaincant que moi. Je le constate.*

[Applaudissements.]

*C'était une des grosses délibérations. C'est une orientation forte, vous nous aidez. Je vois, Madame Utrago, que vous avez voté pour. Merci. C'est bien, parce que ce sera le mieux. Ce sont des efforts importants, des difficultés plus importantes pour Branda, et il faut être à leur hauteur.*

## **9. PROJET " MARCEL PAGNOL " - REALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENT 100 % SOCIAL, D'UN ECOCAMPUS ET DE LA MEDIATHEQUE - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUM**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Par délibération en date du 19 juin 2025, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une nouvelle convention d'intervention foncière en opération d'ensemble en phase de réalisation sur le site Marcel Pagnol, entre la Métropole Nice Côte d'Azur, l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA) et la commune.

Aux termes de ladite convention, signée par les parties le 25 juin 2025, l'EPF PACA s'est vu autorisé à réaliser les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'un programme de logements 100 % social, d'un écocampus et de la médiathèque, par voie amiable, par préemption ou voie d'expropriation.

Afin de finaliser la maîtrise foncière de l'opération déjà pratiquement achevée par l'EPF PACA (5 des 7 propriétaires concernés ayant donné leur accord pour céder leur bien), la Métropole Nice Côte d'Azur

va engager une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLUm pour la réalisation du projet qui comportera :

- une centaine de logements sociaux pour permettre le logement sur place des étudiants, mais aussi du personnel intervenant (professeurs, personnels administratifs et techniques...);
- un écocampus destiné à accueillir des établissements d'enseignement supérieur de haut niveau dont certains ont déjà manifesté leur volonté de s'y installer, comme l'école BESIGN, déjà implantée à Cagnes, qui compte aujourd'hui 96 étudiants de 32 nationalités différentes et qui a pour objectif d'atteindre 200 étudiants, ce que ses locaux actuels ne lui permettent pas ;
- une nouvelle médiathèque communale pour les Cagnois, en remplacement de celle existante, devenue trop exigüe. Elle répondra aux critères actuels du Ministère de la Culture et proposera une bibliothèque adulte et jeunesse, une vidéothèque, une BDthèque, un espace numérique, un espace de lecture et de travail... Elle sera facile d'accès car desservie par le futur Tram et à proximité de l'écocampus et des lycées ;
- du stationnement en sous-sol dont une partie sera ouverte au public ;
- des espaces verts (représentant 30 % de la surface du site) ouverts au public et des cheminements piétons reliant l'avenue Marcel Pagnol et l'avenue de la Gaude, desservant notamment l'arrêt de tramway de la future ligne T4 (Cagnes-sur-Mer/Saint-Laurent-du-Var/Nice). Ces aménagements paysagers constitueront un nouveau jardin dans le cadre de la politique « Un quartier, un jardin ».

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable au dossier de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLUm du projet « Marcel Pagnol », pour la réalisation d'une opération de logement 100 % social, la réalisation d'un écocampus et de la médiathèque.

*Le dossier est consultable au service Droit des Sols et Habitat, situé au 2, avenue de Grasse.*

**Le Conseil adopte par 35 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 2.**

6 contre(s) : Marie ROFIDAL, Raphaël ROFIDAL, Philippe TOUZEAU-MENONI, Michel LEBON, Karin HARTMANN, Isabelle UTRAGO

2 abstention(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ



## **DISCUSSION**

***M. LE MAIRE.-*** *On continue avec le projet Marcel Pagnol, qui est un dossier lourd. Pourquoi ? Il y a trois projets en un avec cette délibération. D'abord, il s'agit de la réalisation d'un programme de logements, ensuite d'un écocampus, et d'une médiathèque. Au bout d'années de travail, d'efforts faits avec tout le monde, avec le Conseil départemental, avec l'EPF et avec la Métropole, on arrive à sortir ce dossier dans lequel vous aurez du logement 100% social et un écocampus.*

*On a déjà chez nous une école de haut rang. C'est une école d'environ 100 étudiants de 32 nationalités. Elle se développe. Le monde entier grâce à ces étudiants vient étudier à Cagnes-sur-Mer. Le directeur me dit : « On est trop à l'étroit, on explose la demande, on voudrait monter*

à 200. On a la demande pour 200 ». Ils ont la demande à Cagnes-sur-Mer d'une école d'enseignement supérieur. L'écocampus est parfait. Je vous le rappelle que trois écoles nous ont demandé Cagnes-sur-Mer.

Puis, on voudrait en profiter. On a un problème avec la bibliothèque actuelle. Vous allez apprendre des choses. C'est la bibliothèque de mon médecin de famille d'il y a 70 ans. Ce médecin de famille, c'était le docteur Fernandez. C'était un médecin de famille extraordinaire, il recevait dans sa villa. Il est décédé et la commune, je ne sais plus quand, a racheté sa villa pour en faire la bibliothèque de Cagnes-sur-Mer. C'est mieux que rien, c'est vrai, mais tout le monde me fait des remarques en me disant que ce n'est pas exactement l'outil qu'il faudrait pour une ville de 50 000 habitants. On le comprend, j'y suis allé plusieurs fois. En plus, il y aurait peut-être des travaux importants à faire.

C'est le moment ou jamais de trouver un emplacement, parce que l'une des difficultés pour nous, c'est de trouver des emplacements de qualité. En face du Vallon des Vaux, il y a de la place, mais on ne va pas y faire la médiathèque. Il faut la faire en centre-ville. Sur ce terrain Marcel Pagnol, notre objectif, c'est de faire l'écocampus, d'y mettre les logements pour les étudiants et pour le personnel, pour vivre et travailler au pays, et puis, avoir en plus une médiathèque. On a trouvé et verrouillé le terrain les uns avec les autres.

Cela nous permet d'avoir trois effets à la fois. Le logement, le campus et la médiathèque, tout cela à portée du centre-ville avec le tram qui passe devant. C'est un projet dont je n'aurais même pas rêvé il y a 10 ou 15 ans que l'on va arriver à faire et pour lequel on déclare une utilité publique qui emporte la mise en compatibilité du PLU.

Je vous demande de nous suivre et de donner un avis favorable au dossier de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité pour la réalisation du logement, de l'écocampus et de la médiathèque.

Y a-t-il des remarques ? Monsieur Rofidal.

**M. ROFIDAL.** - Je vous remercie, Monsieur le Maire, d'avoir parlé de la médiathèque. Je voulais justement faire une intervention sur la vétusté de la médiathèque. Vous m'avez évité d'en parler. Avec Mme Rofidal, on va voter contre cette délibération, pas parce que l'on ne veut pas des logements sociaux, pas parce que l'on ne veut pas de l'écocampus ni de la médiathèque, mais tout ce projet est axé sur l'arrivée du tram.

Comme on a encore des doutes sur l'arrivée du tram, parce qu'à Nice, ils sont en train de parler du T5, j'ai l'impression que si dans les mois à venir, on vient voir le président de la Métropole et qu'on lui dit que l'on renonce à ce projet, qu'il serait tout à fait capable de dire : « Ok, Banco, on renonce là-dessus pour privilégier une autre voie du tram qui privilégiera plus les Niçois » et qui aura plus une valeur ajoutée concernant ces gens-là. Si demain, le tram est là avec les mecs en train de bosser, que les rails sont en train d'être posés, il n'y aura aucun problème, mais à l'heure actuelle, on a encore quelques doutes.

**M. LE MAIRE.** - Vous êtes jeunes, mais vous doutez beaucoup. Je sais qu'il y a un pays de France où l'on fait même voter les morts. Vous doutez de la parole du président de la Métropole. Pourquoi pas ? Politiquement, on peut ne pas être d'accord. C'est peut-être votre cas. Mais, personnellement, je ne doute pas de la parole du président de la Métropole, parce qu'il s'est exprimé déjà 25 fois là-dessus et que chaque fois, il a été cohérent, il a maintenu. Encore récemment, dans les derniers conseils, y compris en tant que maire, il a toujours confirmé que le T4 se ferait. Le T4 doit se faire durant ce mandat. Vous ne le savez peut-être pas, mais des appels d'offres sont lancés. On continue à racheter du terrain. Des lignes budgétaires chaque année sont inscrites pour permettre durant le mandat de faire le T4.

Est-ce que c'est une fantaisie ? Pas du tout. Ce n'est pas du tout une fantaisie du président de la Métropole, parce que le président délégué de la Métropole que je suis défend lui aussi, non pas en tant que maire de Cagnes, mais en tant que politique intéressée par la mobilité. Il paraît que je suis même président du GART à Paris. Je sais ce que c'est qu'un tram. Je suis allé en voir peut-

être 20. Je vois ce que cela donne. Je discute avec mes collègues élus. Depuis 2009, où l'on a fait le schéma directeur des transports, je suis persuadé que le tram est une nécessité à mettre en place pour la raison simple que l'on ne circulera plus correctement si l'on continue à utiliser uniquement la voiture. On a besoin de transports en commun.

Ces transports en commun sont très efficaces. Si vous voulez aller à Cannes ou à Monaco, ne vous enquiquinez pas, prenez le train. Vous aurez un train tous les quarts d'heure. À ce moment-là, vous ferez comme le métro à Paris. Avec le métro de Paris, vous ne regardez pas quelle heure il est pour savoir à quelle heure passe la rame. Vous descendez, vous attendez peut-être 2, 3 ou 5 minutes. Le train, c'est la même chose.

Cela fait 20 ans que je dis la même chose. Vous n'étiez pas nés la première fois où j'ai dit cela. Je le répète 20 ans après, pour circuler sur la Côte d'Azur, on n'a pas 56 solutions, Monsieur Rofidal, vous avez soit l'A8 bis, on y a pensé. Quand cela a coupé en deux Saint-Paul, cela a rafraîchi un peu les uns et les autres. On a dit : « On laisse tomber ». On a laissé tomber le système américain qui ne fonctionne que là-bas.

Je suis allée le voir. Quand vous allez à Los Angeles, vous avez l'autoroute A, puis au-dessus, l'autoroute B, éventuellement l'autoroute C. Vous avez non pas 3, 6, mais 12, 15 voies de circulation qui s'étendent sur 100 km, c'est beaucoup moins dense que chez nous, ça marche. Vous bousillez tout le paysage, il n'y a plus que des voies de circulation. J'ai vu que certains autour de vous aimaient les autoroutes, au point d'en faire leur vitrine, mais moi, non. L'autoroute, c'est bien, mais pour les autres. Je pars du principe que l'on a besoin, quand on est aussi nombreux sur des espaces urbains denses, on ne va pas mettre un tram en rase campagne. Tous les pays dans le monde le déclinent : une fois qu'ils ont trop de circulation automobile, ils font soit une autoroute supplémentaire, cela existe encore, ou alors ils passent au transport collectif.

Le transport collectif chez nous, l'idéal, celui qui emporte le plus de monde, c'est le train. On a eu une chance d'avoir Napoléon III. Vous ne connaissiez pas Napoléon III ? Ce n'est pas votre copain. Ce n'est pas le mien. Napoléon III, ce n'est pas Napoléon I, mais Napoléon III. Napoléon III a amené le train ici. Je le précise pour vous, Monsieur Rofidal, je ne suis pas sûr que vous le sachiez, la gare terminus du train qui venait de Paris s'appelait Cagnes-sur-Mer, avant que le comté de Nice devienne français. La ligne de chemin de fer s'arrêtait à Cagnes-sur-Mer. On était le pôle terminus. On partait de Paris, Lyon, Marseille et l'on arrivait à Cagnes. Puis les Niçois ont voté pour être intégrés à la France. À ce moment, Napoléon III, parce que c'était le nec plus ultra de la haute technologie de l'époque, leur a promis : « Alors, le train viendra chez vous ». Ils ont prévu le train qui traversait à ce moment-là le Var, 2 ou 3 ans après leur vote, ils ont prévu le train qui arrive à Nice. Après, il a fallu des années et des années pour arriver à Vintimille. C'est encore un autre problème.

Voilà pourquoi je crois – sans Louis Nègre ou M. Rofidal, cela ne change rien – en la nécessité absolue si nous voulons amener une qualité de mobilité soit du train, soit du tram, sinon les gens seront dans les embouteillages. Les embouteillages, ce n'est pas un plus, c'est un moins pour moi. Je vois certaines choses paraître qui sont contraires à toute la littérature scientifique. On a le droit de croire que la Terre est plate. Aux États-Unis, il paraît qu'il y a 10 % de la population qui y croient. Cela ne m'étonne pas, chez nous, que certains pensent que le tram, c'est excessif. Mais, toutes les études montrent que si l'on ne met pas le tram, on y met un BHNS. Le BHNS ne suffira pas en fonction du nombre d'usagers que nous aurons demain. Les études le confirment.

Je ne suis pas un spécialiste ingénieur, j'ai d'un côté les études qui me disent que l'on va passer à 40 000 passagers, à ce moment-là, le BHNS ne suffira pas, et de l'autre côté l'expérience qui vaut toutes les études. Monsieur Rofidal, mon expérience, c'est que, lorsque j'étais déjà le vice-président de la Communauté urbaine d'agglomération de Nice chargé des transports, quand on a voulu faire la ligne T1 gagnée à 4 voix (beaucoup de gens étaient sceptiques). Les bureaux d'études d'ingénieurs spécialisés nous ont dit : « Écoutez, à Nice, vu votre culture locale, si l'on atteint 50 000 passagers par jour sur le T1, on sera content, 60 000, on explose les plafonds ».

À combien on est aujourd'hui, Monsieur Rofidal, vous qui doutez ? On est à 120 000 passagers. On est obligé de tronçonner le tram que l'on a acheté, que j'ai acheté, pour ajouter des bouts de tram au milieu pour l'allonger, parce que cela ne suffit plus. On est dépassés par le monde. Vous pouvez regarder dans les rétroviseurs, c'est votre problème, pourtant vous êtes jeune. Je regarde de l'avant. Je vois ce qui se passe sur le terrain et si je veux répondre aux besoins, j'ai le train pour les distances moyennes et longues, j'ai le tram qui est à l'interdistance. Vous le savez, entre les arrêts de tram, c'est un peu comme le bus, c'est 350-400 m. C'est de l'interquartier. Vous ne prendrez pas le tram pour aller, par exemple, à Beaulieu. Il ne faut pas. Il faut éviter, même si tu as un T5. C'est pour quoi je défends cette position.

**M. ROFIDAL.**- Je ne doute pas une seconde de votre détermination. Mais, au début du conseil municipal, vous nous avez expliqué que l'État n'a plus d'argent, or l'État va financer aussi. Ce qui veut dire que l'on a des chances de tomber sur des gens qui disent : « Le T4, c'est bien, c'est très beau. La chose dont j'ai envie, c'est de faire des économies. » C'est surtout ça. Je ne doute pas du tout de votre détermination. À un moment, l'État dira que les robinets seront fermés et l'on développera des projets à taille humaine.

**M. LE MAIRE.**- Je ne pense pas cela du tout. Je rencontre le ministre des Transports, une fois par semaine. J'ai ce privilège, on en discute et je peux vous dire qu'il soutiendra le projet de tram et l'on dégagera les lignes budgétaires nécessaires, parce que c'est un projet indispensable. Je vous le rappelle et vous l'aviez oublié, on a les Jeux olympiques. L'État est en train de faire des acrobaties aériennes pour nous. Il faut que cela fonctionne pour les Jeux olympiques, sinon on perdra la face devant le monde entier, et la France ne pourrait pas se le permettre. Elle s'est débrouillée pour avoir des JO qui ont fonctionné. Il n'y a pas eu un attentat. Tout a bien fonctionné. Il s'agit de l'honneur du pays. Rien que pour cela, je suis optimiste.

**M. DOLCIANI.**- C'est pour vous remercier. En juin dernier, nous vous demandions d'intégrer dans la conception de ce projet, qui deviendra un nouveau quartier, l'intégration de cheminements piétons reliant l'avenue Marcel Pagnol à celle de la Gaude, afin de favoriser la circulation piétonne interquartier. C'est une chose qui me tient un peu à cœur avec l'ouverture des chemins communaux et autres, mais aussi par conséquent d'augmenter la zone de couverture du tramway, s'il arrive, qui s'étendra par là. Il arrivera, là-dessus je vous rejoins, en désenclavant toute la partie de l'avenue de la Gaude et en ouvrant l'accès au tramway en réduisant la distance directe. C'est chose faite, Monsieur le Maire, dans le cinquième point de cette délibération. C'est pour vous remercier d'avoir pris en compte cette demande.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie de vos remerciements. Monsieur Perez.

**M. PEREZ.**- Merci, Monsieur le Maire. Dans cette délibération, je ne prendrai pas part au vote. Je vais vous expliquer pourquoi. Dans ce quartier, il y a le lycée Renoir, le lycée Escoffier, la piscine, le tennis, les foots, une grande école en projet, le terminus du tram, et le projet Pagnol avec des logements sociaux, la médiathèque, des appartements pour seniors et étudiants. Mais, j'ai oublié quelque chose de très important, c'est qu'il y aura aussi un lieu de culte.

**M. LEMAN.**- [Hors micro.] Il y avait longtemps.

**M. PEREZ.**- Eh oui, je laisse à mes successeurs le soin de voter cette délibération.

**M. ALLEMANT.**- [Hors micro.] Il y a déjà un lieu de culte dans le secteur.

[M. le Maire procède au vote.]

**10. LIGNE 4 DU TRAMWAY - RENONCIATION A L'INTEGRATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL AU PROFIT DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR**

Rapporteur : Madame RAVARY Margaux

Dans le cadre de la réalisation de la ligne 4 du tramway et en particulier du parking relais du Val Fleuri, la Métropole Nice Côte d'Azur doit acquérir la parcelle cadastrée section AY n° 25, d'une superficie de 719 m<sup>2</sup> sise à Cagnes-sur-Mer, 130 avenue de Nice.

Cette parcelle, qui constitue l'assiette d'une voie privée desservant d'autres parcelles, elles aussi incluses dans l'emprise du futur parking relais, figure au cadastre au nom de Monsieur Victor Camille ROBINI, né le 28 septembre 1912 à Lantosque.

Les recherches effectuées par la Métropole ont permis d'établir que le propriétaire est décédé le 25 octobre 1995, soit depuis plus de trente ans et qu'aucun successible ne s'étant présenté pour faire valoir ses droits, la parcelle cadastrée section AY n° 25 constitue un bien sans maître au sens de l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Par ailleurs, l'article 713 du code civil dispose que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés et que par délibération du Conseil municipal, la commune peut renoncer à exercer ses droits, sur tout ou partie de son territoire, au profit de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre. Les biens sans maître sont alors réputés appartenir à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

En conséquence, et afin de permettre la réalisation du parking relais du Val Fleuri, il y a lieu de renoncer à l'intégration de la parcelle cadastrée section AY n° 25 dans le patrimoine communal au profit de la Métropole Nice Côte d'Azur, qui en deviendra propriétaire à l'issue des formalités de publication à la Conservation des hypothèques.

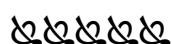
Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de renoncer à l'intégration de la parcelle cadastrée section AY n° 25 dans le patrimoine communal au profit de la Métropole Nice Côte d'Azur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**Le Conseil adopte par 39 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 1.**

3 contre(s) : Marie ROFIDAL, Raphaël ROFIDAL, Isabelle UTRAGO

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



**DISCUSSION**

***M. LE MAIRE.***- *On passe à l'étape suivante : la 10<sup>e</sup>, c'est la renonciation à l'intégration d'un bien au profit de la Métropole. Je donne la parole à Margot.*

***Mme RAVARY.***- *Cette délibération vise, dans le cadre de la réalisation de la ligne 4 du tramway, et en particulier du parking du Val Fleuri, à acquérir la parcelle cadastrée section A-25, située 130 avenue de Nice. L'idée, c'est que ce soit la Métropole qui puisse l'acquérir. Le*

*propriétaire de cette passerelle étant décédé depuis plus de 30 ans et aucun successible ne s'étant présenté pour faire valoir ses droits, il s'agit d'un bien sans maître, au sens de l'article du Code général de la propriété. Conformément à l'article 713 du Code civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.*

*Cette délibération vise à acter la renonciation à l'intégration de cette passerelle dans le patrimoine communal au profit de la Métropole Nice-Côte d'Azur. Le but étant de permettre la réalisation du parking relais du Val Fleuri. Merci.*

**M. LE MAIRE.**- *Y a-t-il des questions ? Monsieur Perez.*

**M. PEREZ.**- *A-t-on évalué ce bien ?*

**M. LE MAIRE.**- *Aucune idée. Ce n'est pas écrit.*

**M. PEREZ.**- *C'est pour savoir le cadeau que l'on va donner à la Métropole.*

**M. LE MAIRE.**- *Je rappelle que le propriétaire est décédé depuis 30 ans et qu'il s'agit d'une voie. L'assiette d'une voie privée ne va pas chercher loin aujourd'hui. Dans tous les cas, cela nous appartient et nous y renonçons au profit de la Métropole pour construire un parc relais. On pourra demander, mais cela ne doit pas valoir...*

**Mme ARNAUD-PIHOUE.**- [Hors micro.] *C'est un chemin qui doit faire 300 m<sup>2</sup>.*

[M. le Maire procède au vote.]

## **11. RETROCESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BE N° 326, SISE IMPASSE DES AMANDIERS**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

En vue du classement de l'impasse des Amandiers dans la voirie publique, la commune a acquis en son temps, la parcelle cadastrée section BE n° 326, d'une superficie de 44 m<sup>2</sup> située à l'extrémité de l'impasse des Amandiers.

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain ne prévoyant plus que cette impasse privée devienne publique, le propriétaire de la parcelle cadastrée section BE n° 112, dont est issue la parcelle cadastrée section BE n° 326, en sollicite la rétrocession.

Cette parcelle ne présentant pas d'intérêt pour la collectivité, il est proposé de la céder au prix fixé par France Domaine de 21 000 €, au propriétaire de la parcelle attenante cadastrée section BE n° 112.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la vente de la parcelle cadastrée section BE n° 326, d'une superficie de 44 m<sup>2</sup>, au prix de 21 000 € fixé par France Domaine, au propriétaire de la parcelle attenante cadastrée section BE n° 112, étant ici précisé que l'ensemble des frais liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer l'acte à intervenir, ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **12. CESSION DU TERRAIN D'ASSIETTE D'UN ANCIEN CHEMIN COMMUNAL SITUÉ ROUTE DE VENCE**

Rapporteur : Monsieur TOSCANO Loïc

Dans le cadre de la vente entre particuliers d'une propriété sise 850, route de Vence, il est apparu que celle-ci était traversée par un ancien chemin communal cadastré section CZ n°94, tombé en désuétude lors de la réalisation de la route de Vence.

L'acquéreur de la propriété susvisée sollicite la cession du terrain d'assiette du chemin cadastré section CZ n°94, d'une superficie de 201 m<sup>2</sup>, afin de régulariser la situation foncière.

Compte-tenu de l'ancienneté de cette situation qui remonte aux années 1960 et dans la mesure où ce chemin n'existe plus et ne présente pas d'intérêt pour la commune, il est proposé de le céder au prix fixé par France Domaine de 2 010 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la vente de la parcelle cadastrée section CZ n° 94, d'une superficie de 201 m<sup>2</sup>, au prix de 2 010 € validé par France Domaine, étant ici précisé que l'ensemble des frais liés à cette vente seront pris en charge par l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE**.- *M. Toscano va prendre la parole pour la cession du terrain d'assiette d'un ancien chemin communal situé route de Vence.*

**M. TOSCANO**.- *C'est un chemin qui traverse une propriété privée. Elle est actuellement en vente et est traversée par le chemin communal. Il est tombé en désuétude depuis 1960. Il a été utilisé lors de la réalisation de la route de Vence et plus depuis. C'est seulement une régularisation financière pour pouvoir permettre la vente entre deux particuliers. Le montant de rachat est de 2 010 €. C'est un prix validé par France Domaine pour 10 € du mètre carré. La décision est proposée au conseil municipal pour pouvoir faciliter la vente.*

[M. le Maire procède au vote.]

## **13. SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) D'ACTIVITÉS DES TRAVAUX**

Rapporteur : Monsieur SKOTTUBA-STEPAN Yvan

Par délibération en date du 19 juin 1997, le Conseil municipal de Cagnes-sur-Mer a approuvé le dossier de création et de réalisation de la ZAC d'activités des Travaux, plus connue sous le nom de « site COSTAMAGNA ».

Dans le cadre de la réalisation de cette ZAC, une convention d'aménagement et d'équipement a été signée le 1<sup>er</sup> mars 1999, entre la commune et la société BMC, aménageur de la ZAC, convention régulièrement renouvelée et dont l'échéance était fixée au 13 octobre 2010.

La convention prévoyait à la charge de l'aménageur une participation financière pour l'aménagement du chemin des Presses, du chemin des Travaux ainsi que du rond-point des Presses.

Cette participation était d'un montant total de 3 611 385 francs, ce qui représente aujourd'hui un montant de 550 552 € qui a été versé à la commune au fur et à mesure de la délivrance des permis de construire.

Pour mémoire, cette ZAC prévoyait la réalisation de 33 500 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette (SHON) correspondant à la briqueterie, le bâtiment « Le Rector », Costamagna Distribution, ainsi que de l'habitat.

Dans la mesure où l'ensemble des équipements publics visés dans le dossier de création et de réalisation de ZAC ont été complètement achevés et que la convention d'aménagement a pris fin, il est proposé au Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport de présentation relatif à la suppression de la ZAC des Travaux :

- d'approuver le rapport de présentation de suppression de la ZAC des Travaux,
- d'autoriser la suppression de la ZAC des Travaux,
- de prendre acte que cette suppression a pour effet de rétablir le régime de droit commun relatif à la perception de la taxe d'aménagement sur son périmètre,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans un journal dans le département, conformément aux articles R 311-12 et R 311-5 du code de l'urbanisme.

**Le Conseil adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *Concernant la suppression de la zone d'aménagement concerté, la ZAC des Travaux, je donne la parole à Yvan.*

**M. SKOTTUBA-STEPAN.**- *Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération purement technique et juridique que nous présentons ce soir relative à l'achèvement de la ZAC des Travaux, que l'on connaît aussi sous le nom de la ZAC Costamagna. On peut se souvenir que le site de Costamagna s'est développé sous la forme d'une ZAC, qui veut dire zone d'aménagement concerté. Les équipements publics induits par la réalisation de cette ZAC ont tous été faits. Elle est achevée et la forme juridique n'a plus lieu d'être. La conséquence de cette suppression est que le PLUm s'applique d'ores et déjà. La délibération concerne aussi l'approbation du rapport de présentation qui est en pièce jointe. Nous vous proposons de voter cette délibération de suppression de la ZAC des Travaux.*

**M. LE MAIRE.**- *Merci. Je rappelle que cette ZAC a été créée par nos soins avec la famille Costamagna en 1997. Deux années après que j'ai été élu, on lance avec l'entreprise, des Cagnois qui veulent bouger, la création d'une zone d'activité artisanale. C'est rarissime une zone d'activité artisanale. Il n'y en a pas des tonnes dans le département. Vous avez vu, 33 500 m<sup>2</sup> ont été autorisés : un tiers (11 000 m<sup>2</sup>) pour les logements ; deux tiers pour les activités.*

*Vous avez de l'artisanat, des bureaux, des services, et aujourd'hui, une installation sportive de la commune avec une salle où on accueille des activités sportives. C'est une réussite. C'était quelque chose qui était là aussi une sorte de pari. On ne se connaissait pas bien, mais on a fait ensemble quelque chose qui est une réussite, puisqu'aujourd'hui, cette zone d'activité des Travaux et tous ses équipements ont été réalisés sans aucun déficit pour la commune. Au contraire, on a des logements, on a des activités, on a de l'emploi, on a des entreprises à Cagnes-sur-Mer.*

*Cette zone d'activité a été voulue dès le départ avec du logement, parce que sinon, j'avais vu que les zones d'activité, avec uniquement des activités, s'arrêtent le vendredi à 17 h et reprennent le lundi matin à 8 h. En attendant, le week-end, la zone d'activité est vide. Quand elle est vide, il y a de petits malins qui trouvent que c'est un espace de jeu où on ne les dérangera pas. Dès le départ, avec Costamagna qui l'a très bien compris, on a souhaité que ce soit une zone d'activité essentiellement avec des services d'artisanat, des activités, mais également avec des gens qui habiteraient sur place. Cela change tout, parce que la zone d'activité vit 24/l'année. Les balcons qui donnent dessus, s'il se passe quelque chose...*

*D'ailleurs, c'est parce que c'est une zone d'activité qui marche bien, que les Compagnons du Devoir, quand ils ont débarqué à Cagnes, ont dit : « C'est là où on veut s'installer ». On est très fiers aussi de cela. Ils ne sont pas allés dans une autre commune. Ils sont allés à Cagnes-sur-Mer. Vous savez qu'à l'heure actuelle, le parking de la Villette s'élève et le bâtiment des Compagnons du Devoir est aussi en train de s'élever avenue de Grasse. On en est maintenant au deuxième étage. Ils sortent de terre, ils fonctionnent. Ce n'est plus un projet, c'est une réalité. On va accueillir deux fois plus de Compagnons du Devoir. C'est ce que l'on est capable de faire de manière concrète.*

*Je suis très fier que Cagnes-sur-Mer ait pu conduire cette zone d'activité des Travaux qui nous incite les uns et les autres à réfléchir également à l'avenir. Peut-être que Monsieur et Madame Rofidal voudront continuer à vivre et travailler au pays. C'est vous les jeunes. Cette ZAC est une réussite. Je tiens à remercier Mme Corbinais et les services de la Ville qui ont suivi depuis le premier jour de manière attentive, qui ont mis le paquet sur ce dossier pour le faire aboutir et réaliser aujourd'hui cette réussite exemplaire. Notre commune a réussi sa zone d'activité, il n'y a pas eu de désordre, il n'y a pas de trouble à l'ordre public, elle fonctionne bien et je constate qu'elle est trop petite maintenant. Elle accueille des activités, des jeunes et cela marche. Vous voyez, on peut voir les verres à moitié vides à longueur de temps. Je constate que les actions que nous menons depuis des années et des années conduisent à des résultats concrets, efficaces, notamment pour nos jeunes.*

*C'est ce qui fait que je suis extrêmement dynamique, volontaire et que j'ai envie de continuer.  
[M. le Maire procède au vote.]*

## **DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

### **14. ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) REUNIE EN 2025**

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Conformément à l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, « *Le Président de la Commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente* ».

En 2025, cette commission s'est réunie le 12 juin afin d'examiner les rapports d'activité des délégués de service public de l'année N-1, soit 2024.

Suite à leur examen par la CCSPL, l'ensemble des rapports d'activité ont été présentés au Conseil municipal qui en a pris acte, en séance du 19 juin 2025.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de prendre acte de l'état des travaux de la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2025, tel qu'indiqué ci-dessous :

|                                      |
|--------------------------------------|
| <b>ETAT DES TRAVAUX ANNEE 2025 :</b> |
|--------------------------------------|

|                                  |
|----------------------------------|
| <b>Réunion du 12 juin 2025 :</b> |
|----------------------------------|

|                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rapport d'activité de l'exercice 2024 du délégataire de service public de la fourrière – Société TSTV |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rapport d'activité de l'exercice 2024 du délégataire de service public du Casino de Jeux – Casino TERRAZUR |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rapport d'activité de l'exercice 2024 du délégataire de service public de la chambre funéraire – Société Funécap |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rapport d'activité de l'exercice 2024 du délégataire de service public du stationnement payant sur voirie – Indigo |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                               |
|-------------------------------|
| <b>Le Conseil prend acte.</b> |
|-------------------------------|

## DEVELOPPEMENT DURABLE

### 15. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2025

Rapporteur : Monsieur GAGGERO Alain

La ville de Cagnes-sur-Mer présente, conformément aux dispositions de l'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

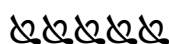
Ce rapport, dont le contenu est précisé à l'article D2311-15 du CGCT, présente les projets menés autour des cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux ;
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
- Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Transition vers une économie circulaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal, après discussion :

- de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable à Cagnes-sur-Mer pour l'année 2025.

|                               |
|-------------------------------|
| <b>Le Conseil prend acte.</b> |
|-------------------------------|



## DISCUSSION

**M. LE MAIRE.**- *La 15 -rapport sur la situation en matière de développement environnemental. Je donne la parole à M. Gaggero.*

[Projection de document.]

**M. GAGGERO.**- *Merci, Monsieur le Maire. Pour ce rapport, on constate que la Ville de Cagnes-sur-Mer a obtenu plus de 40 distinctions. Je ne vais pas vous les citer.*

*Je voudrais juste en rappeler quelques-unes, parce que rien qu'en 2025, il y a eu 5 distinctions, dont l'une que je voudrais mettre en avant, c'est le ruban du patrimoine de 2025 par le prix régional pour la réhabilitation de la maison Blacas qui mérite d'être soulignée. Ensuite, sur la partie développement durable et énergie, on a un projet majeur avec l'écoquartier, notamment avec un label écoquartier phase 2 avec des matériaux bas carbone biosourcés et une gestion biologique du chantier.*

*Ce que je voudrais aussi mettre en avant, c'est la modernisation énergétique des bâtiments en mettant une GTB.*

**M. LE MAIRE.**- *Un instant, on est à la page 1. Tout simplement, les reconnaissances officielles de la Ville de Cagnes-sur-Mer sont extérieures à la ville. Ce n'est pas uniquement une seule institution. Ce sont des institutions aussi diverses les unes que les autres. Ces labels ne sont pas arrivés comme par hasard, ils sont arrivés parce que l'on a travaillé, parce que l'on a déposé des dossiers et parce que nous correspondions aux critères d'obtention. On continue.*

**M. GAGGERO.**- *Merci, Monsieur le Maire. J'étais en train de parler de la modernisation énergétique des bâtiments, dont la mise en place du GTB (gestion technique des bâtiments) pour répondre aux décrets tertiaires, ce qui permet de suivre en temps réel, la consommation. Les résultats nous ont permis de faire 20 à 30 % d'économie d'énergie et cela permet d'avoir une réduction des consommations inutiles et une détection rapide des anomalies.*

*La maîtrise de l'énergie, c'est la modernisation des éclairages publics dans le domaine sportif, notamment avec la mise en place de LED dans les tennis, qui nous a permis de faire une économie de 50 %.*

**M. LE MAIRE.**- *C'était long ?*

**M. GAGGERO.**- *Oui, Monsieur le Maire. Pour le football, - 42 % d'économies dans l'éclairage public modulable en demi-terrain. On a mis aussi de l'éclairage dans le BMX pour améliorer la sécurité et renforcer la visibilité, et dans les espaces publics, dont la place Saint-Pierre, le château, modernisés en LED.*

*Sur la mobilité propre, chaque année on a le fameux Riviera Electric Challenge qui est maintenant un rituel. Cette année, on a 100 % de véhicules électriques. Cette année, on a fait la promotion de l'éco-conduite avec le tourisme durable. À la demande de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert à M. le Maire, on a jalonné par les sites Grimaldi. Cela a été fait cette année puisque le circuit est parti de Cagnes-sur-Mer et a emprunté les différents sites Grimaldi.*

*On a aussi un salon de la transition écologique avec promotion de la mobilité douce, réduction des déchets et atelier des énergies.*

*Je terminerai sur la partie énergie avec aussi, vous l'avez cité, les illuminations de Noël. Non seulement elles sont magnifiques, mais elles font aussi partie de la sobriété énergétique puisqu'elles sont en LED et permettent de faire des économies.*

**M. LE MAIRE.**- *Merci. Alain, tu prends la suite pour la préservation de la biodiversité ?*

**M. SKOTTUBA-STEPAN.**- *La préservation de la biodiversité, le premier point à souligner, c'est la mise en place de la coulée bleue. Cette coulée bleue correspond à une vision que le maire a depuis un petit moment, et l'on peut la mettre à son crédit. C'est vraiment la création d'un axe fort de transition écologique qui va traverser toute la commune du nord au sud, du Val de Cagne jusqu'à la mer, et qui va consister à faire ce que l'on a défait pendant des années, des décennies, c'est-à-dire remettre la nature en ville.*

*Remettre la nature en ville, c'est apporter du confort, du bien-être, mais également de l'air frais, de l'eau, de la biodiversité. C'est vraiment quelque chose d'important et qui correspond à la nouvelle vision que l'on peut avoir sur la transition écologique et la résilience face au changement climatique.*

*Je vais aller un peu vite, mais il y a la dévalaison des anguilles de la Cagne. C'est un programme qui a été initié. On équipe les anguilles avec des petites puces. Cela nous permet de les suivre tout le long de leur périple et de savoir exactement où elles vont, d'où elles reviennent. C'est toujours pour la préservation de la biodiversité.*

*Il a été mis en place un observatoire de la biodiversité communale en ligne que vous pouvez consulter. Il y a la protection des arbres remarquables. Ce qui est remarquable, c'est que cela a commencé avec la protection de 14 arbres. Maintenant, nous en sommes à 65 arbres protégés. « Jardin Malin », qui a été tourné cette année vers la biodiversité, c'était son sujet principal. Histoire de dire, c'était un rendez-vous culturel qui a été créé, en particulier avec un focus sur le cœur des océans.*

*Des actions menées sur toute la commune par la Ligue de protection des oiseaux.*

*La sensibilisation du public au patrimoine naturel, il y a eu plusieurs actions en ce sens.*

*Je terminerai par la nouvelle zone marine protégée à l'embouchure de la Cagne. C'est quelque chose de très fort initié par M. le Maire. On a doublé la zone de protection quasiment marine pour essayer d'atteindre, c'est aussi un objectif du maire, 30 % de protection de la zone marine concernée par la commune. Cet objectif de 30 % a été reconnu par les plus grands scientifiques et aussi par l'ONU comme un objectif permettant d'assurer la survie du milieu marin et par conséquent, également, la survie de l'humanité.*

***M. LE MAIRE.***- *Merci beaucoup. Je poursuis sur l'action n°3 : la promotion de la cohésion sociale, de la solidarité entre les territoires et les générations, les logements, l'aménagement urbain, l'amélioration de la qualité de vie, l'épanouissement des êtres humains. Vous avez toute une série d'actions, à commencer par la végétalisation de la cour d'école Mozart, du nouveau conservatoire, du centre d'altitude de Jean Monnet, de la belle éco-crèche. Regardez. C'est tout cela qui participe à améliorer la qualité de vie et l'épanouissement des êtres humains, avec, à la fin, le conseil municipal des enfants. Je remercie à nouveau Chantal d'avoir su animer ce conseil qui est très présent. La première marche des animaux, c'est parfait.*

*On continue. On a une production et une consommation responsables. Vous l'avez compris, la cité marchande pour nous a été le vaisseau amiral du centre-ville. On a mis 5 M€, mais on a bien fait de le faire. Cela assure la dynamisation du commerce et du centre-ville. Cela attire les gens et l'on a réussi à poser des arches que nous avaient demandées les commerçants. Ces arches sont des arches un peu monumentales, mais au moins comme cela on la signale. C'est cela l'entraide entre les uns et les autres, entre la commune et les commerçants. Eux, à droite, en bas, ils font vivre, par les soirées, par tout ce qu'ils font, la rue, et nous on rajoute les arches, sans compter le sol.*

*On arrive à trois exemples. Je vous ai pris l'exemple de changement climatique qu'est l'écoquartier Canebiers-Villette. Je vous laisse lire ce que vous avez sous les yeux. C'est très pointu avec des réseaux de chaleur par géothermie sèche et l'utilisation de biogaz. On est très pointu là-dessus, ce n'est pas étonnant puisque l'on vise le label écoquartier. C'est le nec plus ultra de ce que nous pouvons faire dans le domaine. Vous connaissez cela par cœur.*

*Vous avez des actions : la préservation de la biodiversité, la renaturation de la Cagne et le parc des Canebiers dont a parlé tout à l'heure Yvan. Vous savez ce que l'on a fait, c'est en millions d'euros. Aujourd'hui, c'est devenu un truc que l'on vient visiter. Les collègues me disent : « On est venus, on a vu ce que tu avais fait, tout ça ». Regardez la photo en bas à droite, qui aurait pu espérer que dans le canal en béton, on se retrouve avec ça ? C'est de la vie. Vous avez des anguilles là-dedans, vous avez des poissons.*

*Le dernier que je vous propose, c'est l'amélioration de la cour de l'école Mozart. Regardez l'importance : il y a la cour des grands, la cour des petits, l'amphithéâtre. Cela a été fait en concertation la plus étroite avec la communauté éducative. Il y a eu plusieurs réunions où je me suis moi-même déplacé, je suis allé les voir, on est allés écouter. Ce projet, comme tous les projets qui subissent la contestation et le dialogue permanent, change, évolue. Ce dossier n'est pas le dossier primitif tel qu'il a été déposé, c'est un dossier qui a été verrouillé après un accord*

consensuel avec tout le monde. C'est celui-ci qui a été mis en application. On est de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros. C'est aussi une orientation forte du XXI<sup>e</sup> siècle. On n'est plus au XIX<sup>e</sup> ni au XX<sup>e</sup>. Les écoles comme cela n'existaient pas avant. Maintenant, on fait des écoles avec l'air du temps. Il faut prendre acte.

Monsieur Rofidal.

**M. ROFIDAL.**- J'ai vu que l'on était lauréat « Agir pour l'énergie ». C'était la détection rapide des anomalies sur le gaspillage de l'énergie. J'aimerais vous partager une expérience personnelle. Lorsque nous avons fait la rentrée d'école cette année, mais aussi l'année dernière, à l'école Mozart. Nous étions avec tous les parents, le professeur qui était là nous a expliqué qu'en hiver, il ne fallait pas trop habiller les enfants.

On était étonnés. On nous a dit : « Ben oui, il ne faut pas trop les habiller parce que le chauffage au sol de l'école, on ne peut pas le régler ». Quand ce chauffage est trop fort, ils mettent la climatisation. Quand on me parle de détection rapide des anomalies, j'ai un petit doute. C'est pour cela que j'ai bien fait de ne pas signaler ce problème. Je me suis dit qu'il avait déjà été signalé. C'est surtout que, quand on en parle avec les gens qui sont sur place, ils nous disent que l'information est déjà remontée et que malheureusement on n'arrive pas à trouver de solution.

La dernière chose, l'autre chose que je voulais vous dire, c'était sur la modernisation du château. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, je vous avais fait un signalement, vous vous rappelez, sur l'état du château. Je vous avais fait plusieurs photos, on avait des fenêtres qui étaient extrêmement délabrées, l'eau passait à travers. J'avais fait ce signalement avec ma collègue, Mme Derepas. Je voulais que les travaux soient en cours là-dessus, je voulais être sûr que tous les travaux soient faits. Ce qui veut dire que l'un des éléments qui était pour nous essentiel, c'est cette zone mixte où le personnel communal vient mettre sa nourriture dans des frigos et dans des micro-ondes. L'endroit est totalement moisi.

Je n'ai pas l'habitude, mais comme beaucoup de collègues ont les yeux un peu vagabonds, je me permettrais de mettre sur les réseaux sociaux cette photographie pour être sûre que ce problème soit réglé, parce qu'il est d'une grande gravité. Cette noirceur que l'on voit sur le mur, ce sont des champignons. Il y a un développement là-dessus. Je vois que vous regardez les photos que je vous ai envoyées sur WhatsApp. Je vous les ai envoyées il y a peut-être 2 ans. Vous penserez à les regarder.

Cela ne me gêne pas que l'on fasse plein de choses, que l'on modernise, mais l'on revient encore à une délibération qui a été abordée : « Réparons, entretenons déjà ce que nous avons avant de construire et de prévoir de nouvelles choses ». Enfin, petite parenthèse, vous avez parlé des travaux de l'école Mozart au prochain conseil municipal, je pense que l'on aura l'occasion d'en rediscuter.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup pour votre intervention, je tiens à vous rassurer, les services derrière me disent qu'il n'est pas impossible que vous soyez de Marseille, et que vous exagériez un tant soit peu. Ils me disent : « Non, on n'a pas ça exactement ».

Vous savez qu'il y a un chauffage par le sol, qui n'est pas simple et qui est d'origine. Cette école, vous auriez pu l'ajouter dans le tableau, est une école des années 1970 où le pétrole n'était pas cher et où il n'y a que des serres. Dès que le soleil tape, la température monte. Quand c'est un chauffage par le sol, ce n'est pas un chauffage instantané. Quand vous voulez faire baisser le chauffage du sol, il faut des heures. Entre le soleil et le sol, c'est un pilotage extrêmement délicat qui fait qu'à terme, il faudra changer l'ossature de l'école.

Elle ne correspond plus au développement durable, elle ne correspond plus aux années actuelles dans lesquelles, on lutte pour éviter la déperdition. C'est un îlot de chaleur permanent. C'est l'ossature. J'y suis allé, ils m'ont expliqué. Je n'ai pas du tout l'aspect critique, parce qu'il faudrait critiquer nos collègues qui ont fait faire cela à l'époque. C'était très moderne. Ils étaient très modernes. Tout le monde a applaudi à l'époque. Mais, 30 ans après, 40 ans après, les temps ont

*changé. Avant de jeter la pierre sur vos prédécesseurs, Monsieur Rofidal, soyez prudents. On pourrait vous la jeter à vous. Soyez prudents.*

*Soyez plutôt modestes parce que devant un truc comme ça, il faut changer vraiment beaucoup. Il faudra que l'on s'attaque à la structure de l'école, c'est autre chose que de faire le jardin. Il faudra reprendre l'école entièrement et vraisemblablement à terme, on est en millions d'euros. C'est pour cela que vous pouvez constater qu'à certains moments, avec un chauffage au sol, plus le chauffage du soleil, plus la serre, ça fait chaud. On en est conscient, les ingénieurs sont intervenus, les services du bâtiment sont intervenus. On a régulé un peu. Mais, le mal est profond, parce qu'il est lié à la structure du bâtiment. Il faudra à terme changer le bâtiment. C'est ce que je vous annonce ce soir. Comme vous êtes déjà sceptiques sur le tram, vous allez être encore plus sceptiques. Vos gosses sont là-bas ?*

**M. ROFIDAL.**- [Hors micro.] *Ils sont déjà tombés deux fois malades.*

**M. LE MAIRE.**- *Si vous gagnez au loto, vous nous aiderez à refaire la structure. Madame Utrago se marre, elle a raison.*

[M. le Maire procède au vote.]

*J'accélère. J'ai compris.*

## **16. APPLICATION DU REGIME FORESTIER DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) AUX BOISEMENTS DE CAGNES-SUR-MER**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Face aux défis posés par le changement climatique et à la nécessité de préserver les espaces naturels, la mise au régime forestier de l'ONF pour les boisements de Cagnes-sur-Mer représente une démarche clé.

Le cadre légal du régime forestier permet à la commune d'être aidée en matière de gestion (coupes, entretien, travaux divers), de surveillance et de police forestière, de protection et de conservation de la forêt sur le long terme et de sa mise en valeur. Ces dispositions résultent de l'application du Code forestier et notamment son article L211-1. La commune reste cependant pleinement décisionnaire de ses orientations et de sa gestion.

La commune de Cagnes-sur-Mer, en concertation avec les services de l'Office National des Forêts, a recensé 45,2628 ha de terrains boisés (tableau joint en annexe) susceptibles de relever du régime forestier. Ce dispositif permettra une gestion durable et responsable du patrimoine forestier de la commune tout en protégeant la biodiversité et en renforçant la sécurité face aux risques naturels comme les incendies. En s'appuyant sur l'expertise de l'ONF, la conservation de ces espaces précieux sera assurée pour les générations futures, tout en valorisant leur rôle essentiel dans la qualité de vie et l'attractivité du territoire.

**Les avantages du régime forestier sont les suivants :**

### 1. Protection et gestion durable

- **Gestion durable** des espaces boisés avec des pratiques sylvicoles adaptées
- Protection de la forêt contre les coupes abusives, le mitage ou l'urbanisation sauvage
- Préservation de la biodiversité en conservant des habitats naturels

### 2. Expertise technique et suivi

- Bénéfice de l'expertise de l'ONF pour la gestion des forêts publiques (plan d'aménagement, surveillance, conservation)
- Apport d'un suivi rigoureux des peuplements, de la régénération forestière et de la santé des arbres

### 3. Accès à des financements et aides

- Possibilité d'obtenir des subventions pour la gestion durable, la prévention des incendies ou la reforestation
- Accès aux dispositifs de protection contre les risques naturels (incendies, érosion, inondations)

#### 4. Prévention des incendies

- Mise en place d'un **plan de prévention des incendies** (débroussaillage, accès pompiers, coupe-feu)
- Surveillance accrue par des agents forestiers

#### 5. Valorisation écologique et paysagère

- Maintien des services écosystémiques (filtration de l'eau, stockage du carbone, régulation climatique)
- Valorisation des boisements dans une logique paysagère et récréative pour les habitants (sentiers, aires de repos)

#### 6. Conservation du foncier forestier

- Le régime forestier empêche toute aliénation du domaine forestier sans procédure stricte, protégeant ainsi ces espaces sur le long terme

**Le coût** pour la commune s'élève à **2 €/ha et par an** soit pour **45 ha, 90 € annuels**.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrales identifiées pour une surface totale de 45,2628 ha sur le territoire de Cagnes-sur-Mer ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à la signer, ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



#### **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *L'application du régime forestier de l'Office national des forêts aux boisements de Cagnes-sur-Mer. On va engager une dépense. C'est la « faute » de Mme Guidon qui nous a poussés dans les orties. Vous avez vu la dernière ligne. On va approuver, si vous en êtes d'accord, l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrées identifiées pour une surface totale de 45 ha. Un terrain de foot, c'est un hectare. On a 45 terrains de foot sur le territoire. Tout cela va nous coûter 90 € annuels pour 45 ha conseillés, envisagés, traités. J'ai demandé si l'on ne s'était pas trompé. Madame Guidon avec votre sens des négociations, vous pouvez être employée par Trump. À 90 € annuel, j'ai dit : « Je prends ».*

**Mme GUIDON.**- *C'est sans compter l'expertise et la gestion d'un organisme hyper reconnu. Nous travaillons déjà ensemble avec l'ONF dans le cadre de la gestion des risques d'incendie sur le contrôle des parcelles privées, le contrôle soumis à la responsabilité, c'est-à-dire l'obligation de débroussaillage. C'est un élargissement. On n'a pas proprement dit de forêt domaniale, on a des bois privés. Le conseil est non seulement pour nous, mais pour le particulier. Le contrôle est pour nous et pour le particulier. On peut obtenir des subventions. En cas de changement climatique, on peut avoir des tas de problèmes, des tempêtes et autres. Ils sont là pour nous amener leur connaissance. Ce sont des professionnels reconnus par tout le monde, par la population, par tous les organismes. Je suis plus que ravie.*

[M. le Maire procède au vote.]

**Mme UTRAGO.**- *Je pense que vous auriez pu encore un peu négocier. [Rires.]*

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### **17. CESSION DU DROIT AU BAIL DU LOCAL COMMERCIAL "LE PETIT BAR" - APPEL A CANDIDATURES**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Par délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2007, la commune a institué sur son territoire un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, au sein duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce et de baux commerciaux.

L'objectif du droit de préemption est de permettre à la commune de maîtriser son développement économique, d'assurer le maintien de l'attractivité de ses quartiers, d'apporter une réponse adaptée aux problématiques des zones de chalandises ainsi que de veiller à la diversité des commerces de proximité indispensables pour satisfaire les besoins de la population.

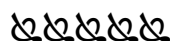
Dans ce cadre et par décision en date du 25 avril 2025, la commune a exercé son droit de préemption sur le fonds de commerce « LE PETIT BAR », sis 4, rue Giacosa, et par délibération du 19 juin 2025, en a approuvé l'acquisition au prix de 126 000 €. L'acte d'acquisition ayant été signé le 11 septembre 2025, la commune, conformément aux dispositions de l'article L 214-2 du code de l'urbanisme qui régit le droit de préemption sur les fonds artisanaux ou commerciaux et les baux commerciaux, est tenue de le rétrocéder.

Afin d'informer le plus largement possible et de sélectionner les repreneurs potentiels, il convient de lancer un appel à candidatures. Pour ce faire, un cahier des charges prenant en compte les éléments de commercialité, les caractéristiques du bail commercial et les conditions de rétrocession a été établi.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'appel à candidatures en vue de la vente du droit au bail du local commercial « LE PETIT BAR » selon le cahier des charges ci-annexé.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



### **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *La cession du droit au bail du local commercial « Le Petit Bar ». C'est ce que je vous disais tout à l'heure, on est surpris, nous-mêmes, de l'engouement pour le centre-ville et pour le commerce du centre-ville. C'est-à-dire que s'il marchait mal, il n'y aurait eu personne. Tout à l'heure, je vous ai cité 6 demandes avant qu'on lance l'appel à candidatures. C'est extraordinaire. Pourtant, c'est tout petit. Si vous l'avez visité, vous savez.*

*Nous souhaitons une diversité des commerces de proximité. On a donc racheté « le Petit Bar » pour 126 000 € d'argent public, mais on est propriétaire et l'on va pouvoir choisir. Il va y avoir un appel à candidatures, si vous voulez bien être d'accord.*

[M. le Maire procède au vote.]

### **18. ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL SIS 50 BOULEVARD MARECHAL JUI**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Dans le cadre de la politique communale de promotion du développement économique, de maintien de l'attractivité de ses quartiers et de la diversité des commerces de proximité, la commune, a instauré en 2007 un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat au sein duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce et de baux commerciaux.

La commune est ainsi amenée à préempter des fonds de commerce ou des droits au bail lorsqu'une cession est opérée et que le projet commercial ne répond pas aux objectifs communaux. C'est ainsi que, depuis 2007, la commune a pu installer des activités permettant de répondre aux besoins et attentes de la population : commerce de bouche, restauration, etc.

Le droit de préemption commercial ne pouvant s'exercer qu'à l'occasion des mutations de fonds de commerce ou de droits au bail, l'action communale se trouve soumise à l'intention des cédants d'une part, et d'autre part, limitée dès lors que certaines mutations se trouvent hors du champ d'application du droit de préemption commercial et n'offrent pas à la commune la possibilité d'intervenir.

En conséquence et pour compléter le dispositif, la commune peut se porter acquéreur amiablement de murs commerciaux en vente, en vue d'installer, après appel à candidatures, des activités qui viendront compléter, diversifier l'offre commerciale existante et également lutter contre la mono-activité et/ou la disparition des commerces.

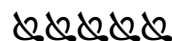
C'est ainsi que la commune s'est rapprochée du propriétaire d'un local commercial anciennement à destination de salon de coiffure, situé 50 boulevard du Maréchal Juin, d'une superficie de 28,17 m<sup>2</sup> (26,05 m<sup>2</sup> loi Carrez) avec 4,50 mètres linéaires de vitrine, toilettes, et arrière-boutique.

Après négociation, le propriétaire a accepté de céder le local commercial au prix de 153 450 € validé par France Domaine, frais de négociation inclus, étant ici précisé que les frais de rédaction d'acte et de toutes formalités consécutives seront à la charge de la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition du local commercial, sis 50 boulevard Maréchal Juin, dépendant de la copropriété « LE SULKY », cadastrée section BI n° 90, composé des lots n° 39 et 99, au prix de 153 450 € frais de négociation inclus ; les frais de rédaction d'acte et autres formalités restant à la charge de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint, à signer l'acte d'acquisition notarié à intervenir et l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



## **DISCUSSION**

***M. LE MAIRE.***- *On a deux axes lourds dont je vous ai parlé dans la délibération n°1. C'est la volonté politique de la mairie de maîtriser les murs commerciaux quand on a le sentiment qu'il pourrait y avoir un manque de diversité. Quand le projet commercial dont on entend parler ne répond pas aux objectifs communaux.*

*Rappelez-vous « A Pica a Pica ». C'était la boucherie Robert. Elle tournait, mais vraiment, c'était une boucherie haut de gamme. Quand on a appris qu'elle pouvait être rachetée et qu'un commerce pouvait s'installer, un commerce, comment dire, qui ne convenait pas au centre-ville. On a racheté, cela nous a coûté de l'argent parce que chaque mois on payait la location. Puis, finalement on a trouvé un Italien que vous connaissez tous maintenant. Il a été très prudent au*

départ, il ne savait pas où il mettait les pieds en France. Il s'est installé, il a fait son trou et maintenant il tourne très bien. Tout le monde en est content. Je n'ai que des échos positifs : sa pizza, ses beignets...

Sur l'achat des murs au 50 boulevard Maréchal Juin, c'était un salon de coiffure entre deux commerces différents. On souhaiterait associer notre vision à nous à cela, en achetant le local à 153 000 €, pour maîtriser la diversité du boulevard Maréchal Juin.

Monsieur Rofidal.

**M. ROFIDAL.**- À la base, avec Mme Rofidal, on avait prévu de voter contre la 18 et la 19, mais vous nous avez fait changer d'avis.

[Réaction de surprise dans la salle.]

Quand vous nous avez annoncé qu'il y avait de l'argent qui était arrivé pour différents projets, on s'est dit : « Ça y est, il y a de l'argent, jusqu'à mars, on va pouvoir dépenser de l'argent ». On n'est plus pauvres. Vous aviez dit qu'il y avait 20 % en moins dans les recettes, mais ça va. S'il y a de l'argent, on y va.

**M. LE MAIRE.**- J'attire votre attention sur le fait que vous devriez peut-être poursuivre vos études de gestion. Pourquoi ? Parce qu'il y a de l'argent, mais vous l'avez entendu tout à l'heure, c'est de l'argent que l'on nous doit. On le sait depuis 15 ans. Cela fait 15 ans que je sais que vous me devez 11,4 M€. Une convention a été passée, ici, que vous avez votée, qui a dit : « On répartit cet argent de telle façon ». Ce n'est pas du tout un argent miraculeux, ce n'est pas un argent qui arrive d'en haut, pas du tout. C'est de l'argent qui est prévu. Cet argent permet puisqu'il est prévu qu'il rentre dans le budget, d'améliorer les choses, c'est parfait. Il peut y avoir un peu plus, un peu moins, mais cela ne change rien à la politique de fond. La politique de fond est celle de la prudence et du bon père de famille.

[M. le Maire procède au vote.]

## **19. ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL SIS 30 BOULEVARD MARECHAL JUIN**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Dans le cadre de la politique communale de promotion du développement économique, de maintien de l'attractivité de ses quartiers et de la diversité des commerces de proximité, la commune a instauré, en 2007, un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat au sein duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce et de baux commerciaux.

La commune est ainsi amenée à préempter des fonds de commerce ou des droits au bail lorsqu'une cession est opérée et que le projet commercial ne répond pas aux objectifs communaux. C'est ainsi que depuis 2007, la commune a pu installer des activités permettant de répondre aux besoins et attentes de la population : commerce de bouche, restauration, etc.

Le droit de préemption commercial ne pouvant s'exercer qu'à l'occasion des mutations de fonds de commerce ou de droits au bail, l'action communale se trouve soumise à l'intention des cédants d'une part, et d'autre part, limitée dès lors que certaines mutations se trouvent hors du champ d'application du droit de préemption commercial et n'offrent pas à la commune la possibilité d'intervenir.

En conséquence et pour compléter le dispositif, la commune peut se porter acquéreur amiablement de murs commerciaux en vente, en vue d'installer, après appel à candidatures, des activités qui viendront compléter, diversifier l'offre commerciale existante et également lutter contre la mono-activité et/ou la disparition des commerces.

C'est ainsi que la commune s'est rapprochée du propriétaire d'un local commercial anciennement à destination de salon de toilettage pour chiens, situé 30 boulevard du Maréchal Juin, d'une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup> et 35 m<sup>2</sup> de réserve, avec environ 10 mètres linéaires de vitrine.

Le propriétaire a accepté de céder le local commercial au prix, validé par France Domaine, de 390 000 €, frais de rédaction d'acte et de toutes formalités à charge de la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition du local commercial, sis 30 boulevard Maréchal Juin, dépendant de la copropriété « LES CRIQUETS », cadastrée section BK n° 15, composé des lots n° 43, 47 et 142 au prix de 390 000 €, outre les frais d'acte,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint, à signer l'acte d'acquisition notarié à intervenir et l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**Le Conseil adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *On a un deuxième local commercial au 30 boulevard Maréchal-Juin, qui est celui d' « Animal beauté », si vous voyez ce que c'est. C'est beaucoup plus gros : 100 m<sup>2</sup>, 35 de réserve, 10 m linéaires de surface pour 390 000 € validés par France Domaine. En l'occurrence, on rachète les murs, parce que l'on ne sait pas ce qu'il va se passer derrière. On veut faire tout ce que l'on peut pour que le Maréchal Juin, qui a toujours été l'artère n 1 de Cagnes-sur-Mer au niveau du commerce, le reste.*

*Une étude extrêmement fine produite par l'un d'entre nous indique que la population de Maréchal Juin a changé, que les commerces sont en train de changer. Or, l'arrivée du tram, Monsieur Rofidal, va faire, comme à Nice, un changement complet, parce que le tram qui est à la Métropole Nice-Côte d'Azur, c'est de façade à façade. J'ai entendu la remarque de certains me disant qu'il faudrait agrémenter le boulevard Maréchal Juin. On va le raser et l'on va faire en sorte que ce soit une allée verte dans laquelle on puisse se balader, dans laquelle on puisse avoir des terrasses, dans lesquelles on puisse se balader, on aura des terrasses, on sera heureux de vivre. Il y aura des voitures, il y aura le tram, il ne fait pas de bruit, il ne pollue pas. Cela se passera bien.*

*En l'occurrence, quand le tram est installé, en général, les gens sont contents. Personne ne veut revenir en arrière, aucun comité de quartier, même les anti-estrosiens ne veulent pas revenir sur le tram. Cela va booster. Toutes les études montrent que le prix... Vous auriez dû acheter à Cagnes-sur-Mer, Monsieur Rofidal, en 1995, quand vous n'étiez pas né, parce que c'était la ville dortoir, « à vendre », « à louer »... Tout le monde se tirait de Cagnes. On aurait acheté à ce moment-là, on aurait fait une plus-value incontestable. Les derniers chiffres qui me sont annoncés, c'est 2,7 % de plus de foncier d'une année sur l'autre. Aujourd'hui, vous avez un Maréchal Juin qui est prêt à changer complètement avec le tram. Je suis prêt à parier que si vous investissez 100 après le tram, à 4 ou 5 ans, vous aurez 120 .*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *Vous aviez dit la même chose autour du Polygone et les maisons autour sont à - 30.*

**M. LE MAIRE.**- *Je me tais. Je fais voter.*

[M. le Maire procède au vote.]

## DOMAINE PUBLIC

### **20. MISE EN PLACE D'UNE GRATUITE DE DEUX HEURES DE STATIONNEMENT PENDANT LA PERIODE DES FETES DE FIN D'ANNEE**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le Conseil municipal, par délibération du 17 mars 2017, a approuvé les tarifs du stationnement payant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le stationnement payant sur voirie est géré sous forme de marché public, ce qui permet une plus grande adaptabilité.

A l'approche des fêtes de fin d'année, comme les années précédentes, la ville souhaite offrir deux heures de stationnement aux usagers réalisant leurs achats festifs auprès des commerçants cagnois.

Cette gratuité, accordée sur le principe de la franchise, sera applicable dans **toutes les rues et parkings en zone orange**, durant 3 semaines, du samedi 6 décembre au mercredi 31 décembre 2025 inclus.

Les deux heures offertes seront utilisables une fois par jour et par plaque d'immatriculation, après l'enregistrement sur l'horodateur ou par l'application INDIGO NEO **dans les zones orange**.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la gratuité de deux heures de stationnement sur le principe de la franchise dans toutes les rues et parkings en zone orange de la ville, du samedi 6 décembre au mercredi 31 décembre 2025 inclus.

**Le Conseil adopte par 41 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0.**

2 contre(s) : Michel LEBON, Karin HARTMANN



## DISCUSSION

***M. LE MAIRE.***- *La mise en place d'une gratuité de 2 heures de stationnement pendant la période des fêtes de fin d'année, comme nous le faisons d'autres années, on peut l'accorder de nouveau.*

***M. LEBON.***- *La gratuité n'existe pas, c'est nous qui payons.*

[M. le Maire procède au vote.]

## AFFAIRES CULTURELLES

### **21. MUSÉES : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER ET L'ASSOCIATION ALLIAGES EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION "DESTINATION BIJOU"**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Au regard du succès rencontré par la manifestation « Destination bijou » organisée du 2 au 5 mai 2024, la ville, qui mène depuis 30 ans une politique ambitieuse en faveur du bijou contemporain, a décidé de poursuivre et de renforcer son action en renouvelant cette manifestation.

Cet événement que la ville veut à la fois culturel et populaire comprendra notamment des expositions, des conférences, des ateliers et de nombreuses activités de médiation destinées à tous les publics. Il se déroulera à la fois au château-musée Grimaldi, du jeudi 4 au dimanche 7 juin 2026, et au musée du Bijou contemporain, du jeudi 4 juin au dimanche 20 septembre 2026. Les ateliers auront lieu à la maison commune et la projection d'un film à la micro-folie pourrait être envisagée. Cet événement sera organisé en partenariat avec l'association Alliances qui promeut le bijou contemporain au niveau international.

Afin de faciliter la réalisation de cette nouvelle manifestation et d'en encadrer les aspects administratifs et organisationnels, une convention de partenariat déterminant les obligations de la ville et de l'association a été rédigée.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Le Conseil adopte par 41 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0.**

2 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ

## **22. MUSÉES : ACQUISITION DE DEUX ŒUVRES DE JACQUELINE MATTEODA ET INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DU PATRIMOINE COMMUNAL**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Jacqueline Matteoda est une artiste plasticienne française née à Avignon et installée de longue date dans le Haut-de-Cagnes où est situé son atelier. Son travail se caractérise par une approche sensible et poétique des objets et des matières souvent négligés ou rejetés. Elle puise son inspiration dans l'environnement qui l'entoure, transformant des éléments du quotidien en œuvres d'art qui révèlent leur beauté cachée et leur charge symbolique. Son univers artistique est marqué par une grande curiosité pour les objets insolites, les matières brutes et les assemblages inattendus, qu'elle met en scène pour interroger le regard du spectateur.

Jacqueline Matteoda est reconnue pour sa capacité à métamorphoser l'ordinaire en extraordinaire, notamment le papier journal, invitant ainsi le public à une réflexion sur la perception et la valeur des choses. Son travail a été présenté dans divers lieux d'art et événements, notamment au château-musée Grimaldi, à la Maison des Artistes et dans des parcours artistiques régionaux.

Elle participe activement à la vie culturelle locale, organisant et prenant part à des expositions et des événements artistiques, comme « Haut-de-Cagnes art en fête ».

La ville de Cagnes-sur-Mer a eu l'opportunité d'acquérir deux œuvres majeures de cette artiste dont le travail s'inscrit dans la continuité d'un dialogue qu'elle entretient avec les grands artistes du mouvement surréaliste à travers ses lectures et la contemplation de leurs œuvres. Monumentale pour l'une, *La Chasuble*, acquise pour un montant de 1 200 €, et plus intimiste pour la seconde, *La Mama*, acquise pour un montant de 800 €, elles témoignent du goût de l'artiste pour le recyclage et les opportunités joyeuses et amusées que le hasard peut lui offrir.

Au regard de l'intérêt esthétique et conceptuel de ces œuvres et de l'histoire artistique cagnoise récente, il est proposé au Conseil municipal :

- d'inscrire ces œuvres sur le registre d'inventaire du patrimoine communal.

**Le Conseil adopte par 41 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0.**

2 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ



## DISCUSSION

**M. LE MAIRE.**- *Je passe à la 21 : acquisition de deux œuvres de Jacqueline Matteoda et inscription sur l'inventaire du patrimoine communal. Deux œuvres d'une artiste du Haut-de-Cagnes.*

**M. CONSTANT.**- *Enfin une Cagnoise ! Ce n'est pas ce que vous alliez dire, Isabelle ?*

**Mme UTRAGO.**- *Exactement !*

**M. CONSTANT.**- *Et pas n'importe qui.*

**Mme UTRAGO.**- *Non, justement, je veux vous féliciter : une Française et une Cagnoise.*

[Applaudissements.]

**M. CONSTANT.**- *Cela me va droit au cœur.*

**M. LE MAIRE.**- *Vous avez noté l'applaudissement nourri de l'assemblée. [Rires.]*

**M. CONSTANT.**- *Nourri au régime sec, mais nourri.*

**M. LE MAIRE.**- *Merci de votre intervention. Je vous trouve particulièrement positive ce soir.*

[M. le Maire procède au vote.]

### **23. MUSÉES : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER ET LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE (SCAH) DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE L'OLIVIER 2026**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La Société Centrale d'Agriculture et d'Horticulture (SCAH) de Nice et des Alpes-Maritimes organise depuis plusieurs années, au début du printemps, une « Fête de l'Olivier ». C'est un événement qui rassemble un large public, du néophyte à l'amateur éclairé. Il a pour buts de célébrer cet arbre emblématique des rivages méditerranéens, de valoriser le patrimoine et le savoir-faire lié à l'oléiculture et de promouvoir les bonnes pratiques horticoles (conseils pour la plantation, la taille, les traitements...).

Pour l'édition 2026 de cette fête qui se tiendra le 21 mars 2026 au Palais de l'Agriculture à Nice, l'association souhaite travailler avec la ville de Cagnes-sur-Mer afin d'associer à cet événement les musées cagnois, d'une part le musée Renoir dont le jardin est complanté d'une centaine d'oliviers multiséculaires protégés, peints par Pierre-Auguste Renoir et filmés par Jean Renoir et d'autre part, le château-musée Grimaldi qui présente au public depuis 1949 une exceptionnelle collection ethnographique liée à l'olivier et à l'oléiculture.

Ce partenariat qui est à vocation exclusivement culturelle vise à proposer au public de cet événement festif et savant, une programmation spécifique conçue par le service des musées de Cagnes-sur-Mer (conférence, visites guidées, ateliers). Ces activités seront accessibles gratuitement.

Cette proposition de partenariat est une opportunité pour la ville de faire connaître son patrimoine oléicole, unique dans les Alpes-Maritimes, d'élargir les publics de ses musées et de contribuer à la notoriété de la ville et de ses musées.

Aussi, afin d'encadrer les modalités de ce partenariat et de préciser les engagements respectifs des deux parties, une convention a été rédigée.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *Monsieur Rofidal.*

**M. ROFIDAL.**- *C'est moi qui vais voter pour, avec beaucoup d'enthousiasme, parce que ce projet de pouvoir faire une fête à l'olive, je me rappelle vous l'avoir évoqué. Cela existait déjà par le passé, parce que j'ai eu l'occasion de parler avec Mme [inaudible] qui m'a dit que par le passé, cette fête de l'olive existait. Je vous ai sollicité beaucoup de fois : « Pourrait-on revenir à la fête de l'olive ? » Vous m'avez toujours dit : « On ne peut pas, parce que l'on n'a pas les sous ».*

*Je ne sais pas si cela a un lien avec les élections, il nous reste encore un conseil municipal... C'est dommage si c'est le dernier parce que je suis sûr que l'on aurait pu revenir sur la fête médiévale. Comme dans la délibération 22 dans les œuvres d'art, il y a une cote de maille, je suis sûr que vous auriez été très bien avec.*

**Mme GUIDON.**- *Le maire en a une.*

**M. ROFIDAL.**- *Je sais, je l'ai vu en photo et je suis sûr que cela aurait été top juste avant les élections.*

**M. LE MAIRE.**- *Merci.*

**M. CONSTANT.**- *Monsieur Rofidal, je me demande si vous ne faites pas une petite confusion entre la fête de l'olivier et la fête médiévale. Cela n'a rien à voir. Je n'ai jamais entendu parler de la fête de l'olive.*

[Discussion générale.]

*Longtemps, on a fait la fête du citron. Ce n'est pas la fête des citronniers. Il faut employer le mot propre. Sinon, cela ne va jamais fonctionner.*

[M. le Maire procède au vote.]

## **SPORTS**

### **24. UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES LYCEES ESCOFFIER ET RENOIR - ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 - ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LE CONSEIL REGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Depuis 1998, la ville de Cagnes-sur-Mer bénéficie d'une participation financière du Conseil régional, dans le cadre de l'utilisation des équipements sportifs communaux par les élèves des lycées Escoffier et Renoir pendant le temps scolaire.

Pour ce faire, une convention financière est signée entre la région et la commune.

Pour l'année, 2025/2026, le montant de la participation du Conseil régional à verser à la ville de Cagnes-sur-Mer devrait s'élever à 42 860,68 €, soit 19 386,40 € pour le lycée Escoffier et 23 474,28 € pour le lycée Renoir.

Les tableaux récapitulatifs des heures d'utilisation seront transmis à la Région qui, en retour, nous fera parvenir la convention correspondante pour signature.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2025/2026.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## PERSONNEL

### **25. ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS COMMUNAUX - ATTRIBUTION DE CHÈQUES VACANCES**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

**Afin de compléter son action sociale, dans le cadre constant de sa volonté de solidarité et au regard de l'implication et du dévouement des agents municipaux, la ville de Cagnes-sur-Mer a validé, lors du Conseil municipal du 3 avril 2025, l'attribution des chèques vacances pour le personnel communal.**

Ainsi, en 2025, **plus de 230 agents ont pu bénéficier de chèques vacances leur permettant de payer les dépenses de vacances et de loisirs.** Les agents ont ainsi eu le choix de carnet de 100 à 400 € entre des chèques vacances Classic version papier ou Connect version dématérialisée qui ont permis de financer des billets de transports, des locations saisonnières, des loisirs (parcs d'attraction, cinémas, musées...).

L'acquisition de ces chèques vacances a été réalisée par le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal qui a signé une convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) lui permettant de commander les chèques vacances pour l'ensemble des agents demandeurs qui les ont réceptionnés en juin 2025.

**A l'instar de l'année précédente, une nouvelle campagne va être réalisée pour l'année 2026, afin d'en bénéficier dès les vacances d'hiver.**

Il est donc nécessaire de déterminer les critères d'attribution des chèques vacances à savoir :

- agents permanents (fonctionnaires, contractuels de droit public et de droit privé) présents au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- agents sur emplois non permanents (accroissement temporaire d'activité, remplaçants, apprentis) présents au 1<sup>er</sup> janvier 2026, cumulant au moins six mois de contrat continu en 2025 et encore présents au moment du versement.

Il est rappelé que la participation de l'employeur, via le Comité des Œuvres Sociales, ne peut dépasser un pourcentage maximum de la valeur libératoire des chèques vacances, en fonction de la rémunération et de la situation du salarié (code tourisme art L411-11 ; art D411-6-1). Ainsi une participation minimale de l'agent est requise.

**Comme en 2025, il est donc proposé de conserver le système de répartition des participations comme suit :**

| Montant suivant l'impôt sur les revenus soumis au barème (ligne 14 avis imposition 2025) | Participation du bénéficiaire |          | Participation Ville de Cagnes-sur-Mer |          | Montant maximum total des chèques vacances perçus par le bénéficiaire |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------|---------------------------------------|----------|-----------------------------------------------------------------------|
|                                                                                          |                               |          |                                       |          |                                                                       |
| De 0 à 1 200 €                                                                           | 50 %                          | 200,00 € | 50 %                                  | 200,00 € | 400 €                                                                 |
| De 1 201 à 3 000 €                                                                       | 60 %                          | 240,00 € | 40 %                                  | 160,00 € |                                                                       |
| De 3 001 à 5 000 €                                                                       | 70 %                          | 280,00 € | 30 %                                  | 120,00 € |                                                                       |
| De 5 001 à 7 000 €                                                                       | 80 %                          | 320,00 € | 20 %                                  | 80,00 €  |                                                                       |
| Au-delà de 7 001 €                                                                       | 90 %                          | 360,00 € | 10 %                                  | 40,00 €  |                                                                       |

Afin de pouvoir permettre l'attribution des chèques vacances 2026, la ville devra augmenter de 40 000 € sa participation à la subvention du Comité des Œuvres Sociales.

En conséquence, il est donc proposé au Conseil municipal :

- de valider l'attribution de chèques vacances pour le personnel communal pour l'année 2026.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## INTERCOMMUNALITE

### **26. LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - PERMIS DE LOUER**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové a mis en place un dispositif de permis de louer afin de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil.

Cet outil permet, une fois mis en place, de soumettre à déclaration ou à autorisation toute mise à la location située dans un périmètre géographique ou une catégorie de logements, au regard de l'objectif de lutte contre l'habitat indigne et en cohérence avec le programme local de l'habitat métropolitain.

Il permet à la collectivité d'être informée de la mise en location dans le cas de la déclaration de mise en location et d'accepter ou de refuser celle-ci si le logement est considéré comme indigne, dans le cas d'une autorisation préalable.

Ce dispositif s'applique aux locations de logements constituant la résidence principale du preneur. En sont exclus les logements mis en location par un organisme de logement social et ceux faisant l'objet d'une convention APL.

Ainsi, à chaque mise en location du bien, le bailleur devra fournir à la collectivité un dossier complet constitué d'un formulaire CERFA et d'un diagnostic technique, intégrant notamment le diagnostic de performance énergétique et l'état des installations et des risques.

A défaut de demande d'autorisation ou de déclaration, la collectivité pourra prononcer une amende au plus égale à 5 000 euros, portée à 15 000 euros maximum en régime d'autorisation, en cas de manquement répété dans un délai de trois ans ou de mise en location malgré une décision de rejet.

Le programme d'action du programme local de l'habitat (PLH) de la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) dans sa fiche 12 « renforcer la lutte contre l'habitat indigne » propose d'engager la mise en place du permis de louer sur les secteurs prioritaires. L'initiative de cette démarche est laissée aux communes.

Dans ce cadre, la commune souhaite procéder à un diagnostic de l'habitat indigne avec l'aide de MNCA dans le cadre du PLH, afin de mettre en place le permis de louer sur certains secteurs de la commune.

Cagnes-sur-Mer compte une faible part de logements très dégradés. Les déclarations annuelles sur la plateforme Histologe, destinées à recueillir les signalements liés à des désordre dans l'habitat (moisissures, isolation, chauffage, nuisibles...), font état de 39 signalements sur les 10 premiers mois de l'année 2025.

Il appartient à l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat de mettre en place le dispositif de permis de louer, qu'il pourra déléguer à la commune qui devra fixer par délibération les modalités de mise en œuvre, notamment le régime de déclaration ou d'autorisation et le périmètre choisi.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de solliciter la Métropole Nice Côte d'Azur pour disposer d'une aide à l'ingénierie afin d'établir un diagnostic de l'habitat dégradé, insalubre et indigne sur la commune et d'instaurer le permis de louer, dispositif prévu aux articles L 634-1 et suivants et L 635-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;
- de demander, le cas échéant, à la Métropole Nice Côte d'Azur d'instaurer le permis de louer sur le territoire de la commune et d'en déléguer la mise en œuvre et le suivi à la commune, conformément aux articles L 634-1 et L 635-1 du code de la construction et de l'habitation.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



## **DISCUSSION**

***M. LE MAIRE.***- *J'accélère. La lutte contre l'habitat indigne nous permettra de savoir pourquoi on construit, pourquoi on ne construit pas assez, pourquoi il y a ci, pourquoi il y a ça. Nous pensons qu'il est souhaitable et nécessaire de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil. Nous pensons que la dignité humaine fait que nous nous devons d'encadrer ces gens qui font de l'argent sur le dos des plus pauvres.*

*On a prévu ce fameux permis de louer qui existe dans la loi, qui est très peu utilisé, mais que l'on va utiliser. On ne peut pas s'en servir pour le AirBnb, on ne peut pas s'en servir pour le logement social, mais on peut le faire pour la résidence principale du preneur. C'est la condition posée par la loi. On le fera dans le cadre du programme local de l'habitat de la Métropole, comme l'initiative de faire ou de ne pas faire ce permis de louer nous est donnée, nous allons le faire.*

*Ce que nous allons faire, c'est nous attaquer à l'habitat indigne. Quand vous êtes en catégorie A, puisqu'il y a des classes d'habitats, on ne va pas chercher à faire un contrôle à l'habitat, vous avez*

*d'ores et déjà un contrôle que vous avez payé, énergétique, qui vous donne une orientation. On contrôlera les catégories les plus problématiques pour savoir si à Cagnes, on n'a pas un logement indigne. Quand vous dites qu'il y a de la moisissure, je pense que vous avez raison. Il faut lutter contre ceux qui mettent en location des appartements indignes pour les êtres humains.*

**M. ROFIDAL.**- *La lutte contre l'habitat indigne, c'est la même chose. Depuis le début du mandat, je vous en parle, j'avais pris en exemple Grasse, qui avait fait cela dans son centre-ville. Cela avait été vraiment très utile. La réponse que j'avais reçue de votre part, c'est que si l'on met en place ce système pour lutter contre l'habitat indigne, derrière il faut des agents pour contrôler. Vous m'aviez expliqué que malheureusement, on ne pouvait pas se permettre d'embaucher des agents pour faire cela, parce que l'on est dans une réduction au niveau du personnel communal. Je suis content que la situation ait changé.*

**M. LE MAIRE.**- *Non, la situation n'a pas changé. C'est vous qui avez changé.*

[M. le Maire procède au vote.]

## INSTITUTIONNEL

### **27. DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

En vertu de l'article L2123-35 du code général des collectivités territoriales, la commune doit accorder sa protection aux élus lorsqu'ils sont victimes de violences, de menaces ou d'outrages à l'occasion ou du fait de leurs fonctions.

Par courrier du 4 octobre 2025, Madame Marie Rofidal et Monsieur Raphaël Rofidal, Conseillers municipaux, ont déposé une demande de protection pour des propos jugés diffamatoires tenus à leur rencontre par une Adjointe au Maire sur le réseau social Facebook.

Il convient de rappeler que la jurisprudence administrative considère que les propos relevant du débat politique n'entrent pas dans le champ de ceux qui peuvent justifier la mise en œuvre de la protection prévue par la loi.

Au regard de la teneur du texte incriminé, la demande de protection présentée à la commune doit donc être rejetée au motif que la mise en cause des demandeurs relève de la controverse politique.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de rejeter la demande de protection de Madame Marie Rofidal et Monsieur Raphaël Rofidal, présentée au titre de l'article L2123-35 du code général des collectivités territoriales.

**Le Conseil adopte par 36 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.**

4 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ

Chantal GERMAIN, Marie ROFIDAL et Raphaël ROFIDAL ne prennent pas part au vote.



## DISCUSSION

**M. LE MAIRE.**- Je passe à la demande de protection fonctionnelle de conseiller. Mme Germain, M. et Mme Rofidal doivent sortir.

[Mme Germain, M. et Mme Rofidal quittent la salle.]

Chers amis, nous sommes saisis par une demande de M. et Mme Rofidal de demande de protection pour les propos jugés diffamatoires tenus à leur rencontre par Chantal sur le réseau social Facebook. Il convient de rappeler que la jurisprudence administrative considère que les propos relevant du débat politique n'entrent pas dans le champ de ceux qui peuvent justifier la mise en œuvre de la protection prévue par la loi. Nous préconisons que la demande de protection présentée à la commune soit rejetée au motif que la mise en cause des demandeurs relève de la controverse politique et je vous demande de rejeter cette demande.

Madame Utrago.

**Mme UTRAGO.**- Il me semble, Monsieur le Maire, que vous nous aviez fait une demande similaire il y a quelque temps, concernant une personne qui vous aurait diffamé. Soyons clairs, à mon niveau, on n'a pas à juger des propos ou quoi que ce soit. Ce n'est pas à nous de faire la part des choses.

En revanche, à partir du moment où on l'a accepté pour vous, je ne vois pas pourquoi on ne l'accepterait pas pour une autre personne. Je répète, on n'a pas à juger. Chantal Germain, c'est quelqu'un que j'apprécie. Mais, je répète, je ne juge pas les propos. Je dis simplement que l'on nous demande une protection. On vous l'a accordé. Il me semble que l'on devrait l'accorder aussi.

**M. LE MAIRE.**- Madame, je pense que les causes de la demande sont légèrement différentes. Si vous vous ramenez à mon niveau à moi, regardez de très près ce qui s'est passé. Cela n'a rien à voir avec ce qui se passe aujourd'hui. Les causes sont différentes et les conséquences sont différentes. Je vois que M. Toscano demande la parole.

**M. TOSCANO.**- On va faire un petit rappel du harcèlement que M. le Maire a subi. C'était un nombre incalculable de posts qui s'élève à plus d'une quarantaine, voire d'une cinquantaine. Il y a une différence entre un seul post qui a été fait sur Facebook, qui n'était même pas un post, qui était une clarification des choses. Je trouve cela un peu aberrant, le fait de demander cela, pour la simple et bonne raison qu'en fait c'était juste une clarification sur l'activité de Mme Germain, qui en 3 à 4 mois a obtenu un label, plusieurs événements, des projets qui ont été réalisés et qui sont en cours. Aujourd'hui, quand on fait le bilan de Mme Rofidal en 5 ans, on a zéro résultat.

Aujourd'hui, même vous, l'opposition, avez justement reconnu le travail qu'a fait Chantal. Je trouve que c'est un peu limite. Il y a aussi eu la visite de Carine à la maison de l'Arpa pour les chats. Un certain nombre de choses ont été dites ce soir par rapport à Chantal, qui a fait du bon boulot. Quand on voit le travail qui est réalisé par une autre personne, cela me laisse un peu pantois.

Je voulais rappeler aussi, dans le cadre juridique, que votre parti politique, le RN, s'est permis, lors d'une petite présentation, d'utiliser des écharpes municipales. Comme Michel Lebon, nous l'avait rappelé il y a 2 ans de cela, parce que j'ai la mémoire qui fonctionne relativement bien, par un petit mail...

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] Pourquoi parlez-vous du RN ?

**M. TOSCANO.**- Je suis en train de vous le dire.

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] De qui parlez-vous ?

**M. TOSCANO.**- Du Rassemblement National.

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] Non. Vous parlez de Mme Piret qui ne fait pas partie du RN.

**M. TOSCANO.**- M. Perez fait-il partie du RN ?

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] Non. Renseignez-vous. Je suis la seule qui fait partie du RN, ne vous trompez pas dans vos propos.

**M. TOSCANO.**- *Il n'y a pas de souci. En l'occurrence, la seule personne qui aurait pu porter l'écharpe municipale, c'était M. le Député. Aujourd'hui, faites attention.*

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] *Non, pas « faites attention ». Faites attention à ce que vous dites.*

**M. TOSCANO.**- *Quand vous avez des personnes qui portent une écharpe municipale, qui sont à côté du député et qui portent une étiquette de Rassemblement National, on peut peut-être se tromper. Je reconnais mon tort. En l'occurrence, le respect de la loi doit être fait par tout le monde.*

**M. LE MAIRE.**- *C'est bien, Monsieur. Merci de ces précisions.*

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] *J'ai précisé parce que justement j'ai vu sur la page des élus que Mme Piret et M. Perez sont arrivés au Rassemblement National sans que j'en sois informée. Je pense que c'est le monsieur de la communication.*

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE.**- *J'ai un petit courrier. C'est un écrit d'un certain Jean-Paul Perez qui nous écrit, pas à moi, mais à Mme Corbinais, le 29 septembre : « Madame la Directrice des services, je vous prie de bien vouloir me placer dans le groupe du RN lors de la séance du conseil du mercredi 3 octobre. ». Qu'il décide sans l'accord du RN, cela m'étonnerait, d'habitude, le RN, c'est carré.*

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] *Je n'en suis pas informée du tout.*

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE.**- *Cela confirme la vision d'Irma que j'ai. La voyante extra-lucide que je suis a déclaré tout à l'heure que, malgré tous les efforts faits par Mme Piret pour être devant, à côté du député, avec l'écharpe ou sans, je doutais quant à moi. Autant le député, je le dis publiquement, depuis le début, a des idées qui sont le fond de sa pensée, et il a été un des plus jeunes militants, je crois, du FN dans les Alpes-Maritimes. Mon sentiment personnel, c'est qu'il n'a pas changé. Il défend ces idées. Je reconnais, autant je peux être tenace, autant que les gens qui sont fidèles à des idées, c'est mieux que ceux qui font l'essuie-glace. C'est mon avis personnel.*

*Quand je vois Mme Piret passer de l'UMP, RPR, ensuite à je ne sais trop quoi, puis à Reconquête, et se rapprocher de plus en plus... Vous avez raison, Madame. J'attends de voir quelle place on va lui accorder dans la liste. Cela m'intéresse. Parce qu'elle m'a trahi, elle en trahira d'autres. C'est sûr. Elle a une vision, une variabilité dans le temps qui est assez formidable. Vous n'êtes même pas au courant, vous qui représentez.*

*Quant à M. Perez, il essaie de revenir aux amours anciens. Lui aussi, je pense qu'il est mal barré.*  
[Rires.] *Je peux prédire l'avenir, cela ne coûte pas cher.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] *Je vais vous prédire l'avenir.*

**M. LE MAIRE.**- *Vous allez perdre, et votre place et la face.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] *Je n'ai pas de place.*

**M. LE MAIRE.**- *Ni Mme Piret ni vous ne seraient dans la liste.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] *Vous, vous serez battu.*

**M. LE MAIRE.**- *En revanche, il y en aura d'autres qui seront dans la liste. Ils me l'ont dit, je peux le dire. Je les connais, je discute avec, cela m'arrive. Je discute avec tout le monde, dès lors que l'on n'est pas trop tordus. Je préfère des gens simples avec des idées fortes auxquelles ils tiennent plutôt que ceux qui font l'anguille. Je le dis publiquement.*

[Applaudissements.]

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] *S'il vous plaît, Monsieur le Maire... Les vieux doivent laisser leur place aux jeunes.*

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE.**- *Donc, vous nous annoncez que vous ne serez pas dans la liste. C'est bien. Vous donnez l'exemple.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] *Je suis trop vieux pour cela, pas comme vous, qui vous accrochez au radeau.*

**M. LE MAIRE.**- *Vous donnez l'exemple.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] *Vous, vous ne donnez pas l'exemple.*

**M. LE MAIRE.**- *Vous donnez l'exemple. Balayez devant votre propre porte, avant de vous occuper des autres. Mme Irma, ce soir, vous annonce que vous ne serez pas sur la liste.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] *Je vous annonce que vous serez battu.*

**M. LE MAIRE.**- *Mme Piret, encore moins.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro.] *Je vous annonce que vous serez battu.*

**M. LE MAIRE.**- *C'est votre petit doigt qui me le dit.*

[Discussion générale.]

*Je vous propose de rejeter la demande de protection.*

[M. le Maire procède au vote.]

[Mme Germain, M. et Mme Rofidal reviennent dans la salle.]

*Chers collègues, nous arrivons au bout. Je vous annonce les réjouissances qui arrivent :*

- *Mercredi 3 décembre : le concert des élèves et des professeurs du conservatoire,*
- *Samedi 6 décembre : la journée du Téléthon, sous le patronage de Loïc Bruni,*
- *Samedi 6 décembre : le marché italien,*
- *Samedi 6 décembre : le théâtre du centre culturel « Sous le sapin... Les emmerdes », cela élève le débat.*
- *Dimanche 7 : le 25<sup>e</sup> bain de Noël,*
- *Dimanche 7 décembre : Haut-de-Cagnes Art en fête : à cette occasion, la première présentation du « Chat » de Foujita à 14 h 30 et exposition Foujita (tableaux et archives), salle du Cros, qui présente le lien entre le célèbre peintre et la ville de Cagnes-sur-Mer,*
- *Dimanche 7 décembre : Festival de musique sacrée à l'Église du Haut-de-Cagnes. Je tiens à remercier François pour son festival de musique sacrée qu'il a incontestablement élevé le niveau avec un budget à la cagnoise. Merci, François.*
- *Du samedi 13 au mercredi 31 décembre : Cagnes-sur-Mer fête de Noël*
- *Samedi 13 décembre : inauguration du marché de Noël et lancement des animations,*
- *Dimanche 14 décembre : Sainte-Lucie – Église du Haut-de-Cagnes*
- *Dimanche 14 décembre : Chants de Noël avec le CALM – Église Saint-Pierre du Haut-de-Cagnes*
- *Vendredi 19 décembre : Concert de Noël des élèves et des professeurs du conservatoire à l'Église Sainte-Famille*
- *Samedi 20 décembre : Vernissage de l'exposition Cros en Fête suivi de l'inauguration du pointu Faï Bus au square Balloux – Mairie annexe Cros-de-Cagnes*

- Mercredi 24 décembre : pour ceux qui sont d'origine, de culture et de religion chrétiennes la messe du Haut-de-Cagnes suivie des 13 desserts – Église Saint-Pierre du Haut-de-Cagnes.

*J'y serai, comme chaque année.*

*Chers collègues, merci, bonne soirée. Vous avez résisté et merci au public qui a assisté jusqu'à la fin. C'est bien. Vous voyez, c'est cela le conseil municipal à la cagnoise.*

*C'est aussi un échange de temps en temps avec cette convivialité dont il ne faudrait jamais se départir.*

*Merci beaucoup à vous tous.*

*Bonnes fêtes de Noël.*

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h06.

**Le Maire,**

**Louis NEGRE**



**Le Secrétaire de séance,**

**Romain ALLEMANT**

*Toutes les pièces jointes ont été envoyées à l'ensemble du Conseil municipal.*